



Bulletin Officiel

N° 4851 Mardi 12 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
DECISION GENERALE DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER	2-13
AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM	14
<u>AVIS DE SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » (APPEL A LA CANDIDATURE)	15-18
<u>PAIEMENTS DE DIVIDENDES</u>	
ARAB TUNISIAN BANK	18
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO - AGE</u>	
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » - AGO -	19
ENNAKL AUTOMOBILES SA - AGO -	19
ASSURANCES BIAT - AGO -	20
SICAV BNA - AGO -	21
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV - AGO -	21
GENERALE OBLIG SICAV - AGO -	22
SOTRAPIL - AGE -	23
SOTRAPIL - AGO -	23
AL JAZIRA - AGO -	24
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL - AGO -	24
LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR - ICF - AGO -	25
ONE TECH HOLDING - AGO -	26
CARTE VIE - AGO -	27
CITY CARS - AGO -	27
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGE - AGO -</u>	
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - AGE -	28
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - AGO -	29-30
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - AGO - AGE -	31
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
ARAB TUNISIAN BANK	32-35
<u>ERRATUM</u>	35
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	36-40
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1</u>	41-45
<u>COURBE DES TAUX</u>	46
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	47-48
<u>ANNEXE I</u>	
<u>OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-</u>	
- AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT - SOFI SICAF-	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>OFFRE A PRIX FERME</u>	
PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING»	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -	
- AL AMANAH TAKAFUL	
<u>ANNEXE IV</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- BIAT	
- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -	
<u>ANNEXE V</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- SICAV BNA	
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	
- GENERALE OBLIG SICAV	
- SICAV TRESOR	
<u>ANNEXE VI</u>	
<u>SITUATIONS TRIMESTRIELES ARRETEES AU 31/03/2014</u>	
- SICAV CROISSANCE	
- ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	

COMMUNIQUE DU CMF

قرار عام لهيئة السوق المالية عدد 21 بتاريخ 11 مارس 2015 يتعلق بضبط الوثائق المطلوبة لإعداد مطالب تراخيص اللجنة العليا للاستثمار للأجانب في إقتناء أوراق مالية تعطي حق الإقتراع مصدره من قبل شركات منتصبة بالبلاد التونسية.

إن مجلس هيئة السوق المالية المنعقد بتاريخ 11 مارس 2015،

بعد إطلاعها على القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية كما تمّ تنقيحه وإتمامه بالنصوص اللاحقة وخاصة الفصول 31 و35 و48 منه،

وعلى الأمر عدد 3629 لسنة 2014 المؤرخ في 18 سبتمبر 2014 المتعلق بضبط تركيبة اللجنة العليا للاستثمار ومشمولاتها وتنظيمها وطرق سيرها وخاصة الفصل الأول منه.

يصدر القرار العام الآتي نصّه:

الفصل الأول - تودع مطالب تراخيص اللجنة العليا للاستثمار في العمليات المشار إليها بالفصل الأول من الأمر عدد 3629 لسنة 2014 المؤرخ في 18 سبتمبر 2014 المتعلق بضبط تركيبة اللجنة العليا للاستثمار ومشمولاتها وتنظيمها وطرق سيرها لدى هيئة السوق المالية، مقابل وصل إيداع، عن طريق الوسطاء بالبورصة الذين يتحملون مسؤولية المعطيات الواردة بها.

الفصل 2 - ترفق ملفات مطالب تراخيص اللجنة العليا للاستثمار بالوثائق الواردة بملحق هذا القرار العام. وتودع الملفات على الورق وعلى حامل مغناطيسي.

- Suite -

الفصل 3 - يمكن لهيئة السّوق المالية أن تطلب، كتابيا، من الوسيط بالبورصة المكلف بالعملية مدها بكل وثيقة أو معلومة إضافية لادارة مطلب ترخيص اللجنة العليا للإستثمار.

الفصل 4 - تتولى هيئة السّوق المالية إبلاغ المعني بالأمر بقرار اللجنة العليا للإستثمار عن طريق الوسيط بالبورصة المكلف بالعملية.

الفصل 5 - يتعين على الوسيط بالبورصة المكلف بالعملية إعلام هيئة السّوق المالية بمآل العملية المرخص فيها من قبل اللجنة العليا للإستثمار ومدها بالمؤيدات اللازمة.

الفصل 6 - تُلغى أحكام القرار العام لهيئة السّوق المالية عدد 1 بتاريخ 5 نوفمبر 1997، المتعلق بضبط قائمة الوثائق المطلوبة لإعداد مطالب تراخيص اللجنة العليا للإستثمار للأجانب في إقتناء أوراق مالية تعطي حق الإقتراع مصدره من قبل شركات منتصبة بالبلاد التونسية.

الفصل 7 - يدخل هذا القرار العام حيز التنفيذ ابتداء من تاريخ نشره بالنشرية الرسمية لهيئة السّوق المالية.

عن مجلس هيئة السّوق المالية
الرئيس

رئيس هيئة السّوق المالية

الإمضاء: صلاح الصايل

تأشيرة وزير المالية

سليمة شناكر

ملحق:

الوثائق المطلوبة لإعداد مطالب تراخيص اللجنة العليا للإستثمار

تتكوّن مطالب تراخيص اللجنة العليا للإستثمار من الوثائق التالية:

1. وثائق متعلقة بعملية الإقتناء:

1. مذكرة ممضاة من قبل الممثل القانوني للوسيط بالبورصة المكلف بالعملية تحتوي أساسا على العناصر التالية:
 - الإطار العام للعملية،
 - المستفيد الفعلي من العملية إذا تبين من ظروف إنجازها أنها مجراة أو يمكن أن تكون مجراة لفائدة الغير (ويقصد بالمستفيد الفعلي كل شخص طبيعي ترجع إليه الملكية أو السيطرة الفعلية النهائية على المقتني أو الذي تنجز العملية لحسابه حتى وإن لم يوجد تفويض كتابي بين المقتني والمستفيد الفعلي)،
 - نوايا المقتني تجاه الشركة المصدرة،
 - تأثير العملية على وضعية الشركة المصدرة وأدائها والقطاع الذي تنشط فيه،
 - وصف لأنشطة المقتني (وكذلك المجمع الذي ينتمي إليه عند الإقتناء)،
 - العلاقة بين البائع والمقتني وبين المقتني والشركة المصدرة والشركات التابعة لها،
 - ثمن السهم الواحد والعناصر المعتمدة لتحديده وكذلك المبلغ الجملي للعملية،
 - طريقة الإقتناء (ترفيح في رأس مال، إقتناء من أسواق البورصة، تسجيل بالبورصة...)،
 - طريقة إستخلاص العملية (توريد عملات، بدون تحويل أموال...)،
 - معلومات بخصوص نزاهة المقتني وخبرته،
 - تحديد كل المتدخلين في العملية (مؤسسات مالية مصرفية وغير مصرفية ومهنيين) وكذلك مختلف المراحل التي ستمرّ بها العملية،
 - كل معلومة من شأنها أن تدعم مطلب الترخيص.
2. بطاقة إرشادات، يتم تحميلها من الموقع الإلكتروني لهيئة السوق المالية، معمّرة وممضاة من قبل الممثل القانوني للوسيط بالبورصة المكلف بالعملية.
3. نسخة من عقد التفويت أو وعد البيع ونسخة من أوامر البيع والشراء...

II. وثائق متعلقة بالمقتني:

1. المقتني - شخص طبيعي:

- نسخة من وثيقة رسمية تبين هوية المقتني وصورته وعنوانه ونشاطه.

2. المقتني - شخص معنوي:

- نسخة محدّنة ومسجّلة من العقد التأسيسي، مصحوبة عند الاقتضاء بترجمة إلى اللغة العربية أو الفرنسية أو الإنكليزية،
- وثيقة رسمية تثبت تكوين المقتني وغرضه الاجتماعي أو تسميته الاجتماعية وشكله القانوني وعنوان مقره الاجتماعي وأنشطته،
- وثيقة رسمية تثبت هوية الشركاء أو المساهمين ومقر إقامتهم وجنسياتهم وعدد الحصص أو الأسهم وحقوق الإقتراع المملوكة من قبل كل واحد منهم،
- وثيقة رسمية تثبت هوية ومقر إقامة مسيري المقتني ومن لهم صفة الإلتزام في حقه،
- وثيقة رسمية تمكن من التحقق من هوية الأشخاص الطبيعيين الذين ترجع إليهم الملكية أو السيطرة الفعلية النهائية على المقتني،
- القوائم المالية للسنتين المحاسبتين الأخيرتين مرفوقة بتقرير مراقب الحسابات أو مراقبي الحسابات، عند الاقتضاء.

III. وثائق متعلقة بالشركة المصدرة المنتسبة بالبلاد التونسية التي أسهمها موضوع مطلب الترخيص:

1. نسخة محدّنة ومسجّلة من العقد التأسيسي.
2. نسخة من مضمون السجل التجاري لم يمض على تسليمه أكثر من 3 أشهر في تاريخ تقديم مطلب الترخيص.
3. نسخ من التراخيص الإدارية الممنوحة للشركة في إطار ممارستها لأنشطتها.
4. قائمة المساهمين قبل عملية الإقتناء مع بيان جنسياتهم وعناوين إقامتهم وعدد الأسهم وحقوق الإقتراع المملوكة من قبل كل واحد منهم.
5. قائمة المساهمين بعد عملية الإقتناء مع بيان جنسياتهم وعناوين إقامتهم وعدد الأسهم وحقوق الإقتراع المملوكة من قبل كل واحد منهم.
6. قائمة الشركات التي تمتلك فيها الشركة المصدرة مساهمات مع بيان نسبة المساهمة وذكر قطاع النشاط.

- Suite -

7. قائمة المساهمين في رأس مال كل شركة تابعة للشركة المصدرة مع بيان جنسياتهم وعناوين إقامتهم وعدد الأسهم وحقوق الاقتراع المملوكة من قبل كل واحد منهم.
8. قائمة الأراضي ذات الصبغة الفلاحية المملوكة من قبل الشركة المصدرة والشركات التابعة لها.
9. القوائم المالية للسنتين المحاسبتين الأخيرتين مرفوقة بتقرير مراقب الحسابات أو مراقبي الحسابات، عند الاقتضاء.
10. القوائم المالية الوسيطة مرفوقة برأي مراقب الحسابات إذا مرت أكثر من ثمانية أشهر على اختتام آخر سنة محاسبية في تاريخ تقديم مطلب الترخيص.
11. شهادة مسلمة من قبل الشركة المصدرة تثبت خلو الأسهم موضوع عملية التفويت من أي قيود تحول دون انتقال ملكيتها.

COMMUNIQUE DU CMF

Décision générale du Conseil du Marché Financier n°21 du 11 mars 2015 relative à la liste des documents exigibles pour la constitution des dossiers de demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement, pour l'acquisitions par des étrangers de valeurs mobilières conférant un droit de vote émises par des sociétés établies en Tunisie.

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni le 11 mars 2015,

Vu la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment ses articles 31, 35 et 48,

Vu le décret n°2014-3629 du 18 septembre 2014 fixant la composition, les attributions, l'organisation et les modes de fonctionnement de la commission supérieure d'investissement et notamment son article premier.

Décide :

Article premier - Les demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement des opérations visées à l'article premier du décret n°2014-3629 du 18 septembre 2014 fixant la composition, les attributions, l'organisation et les modes de fonctionnement de la commission supérieure d'investissement

Le Ministre des Finances

Slim CHAKER

- Suite -

sont déposées, contre décharge, auprès du Conseil du Marché Financier par les intermédiaires en bourse qui sont responsables des informations fournies.

Art. 2 - Les demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement doivent être appuyées des documents indiqués à l'annexe de la présente décision générale. Les demandes d'autorisations sont déposées sur supports papier et magnétique.

Art. 3 - Le Conseil du Marché Financier peut exiger, par écrit, de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération, tout autre renseignement ou document complémentaire qu'il juge nécessaire à l'étude de la demande d'autorisation de la commission supérieure d'investissement.

Art. 4 - La décision de la commission supérieure d'investissement est notifiée par le Conseil du Marché Financier à l'intéressé, par l'entremise de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Art. 5 - L'intermédiaire en bourse chargé de l'opération est tenu d'informer le Conseil du Marché Financier du sort de l'opération autorisée par la commission supérieure d'investissement et de lui fournir les justificatifs nécessaires.

Art. 6 - Sont abrogées les dispositions de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°1 du 5 novembre 1997 relative à la

Le Ministre des Finances **Présente** la Commission des dossiers des demandes d'autorisation

Slim CHAKER

- Suite -

d'acquisitions de valeurs mobilières de sociétés établies en Tunisie par des étrangers, soumises à la commission supérieure d'investissement.

Art. 7 - La présente décision générale prend effet à compter de la date de sa publication dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Visa du Ministre des Finances

Le Ministre des Finances

Slim CHAKER

**Pour le Collège du Conseil
du Marché Financier**

Le président

**Le Président
du Conseil du Marché Financier**

Signé: Salah ESSAYEL

- Suite -

Annexe :

Les documents exigibles pour la constitution des dossiers de demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement

Les demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement sont composées des documents suivants :

I. Documents concernant l'opération d'acquisition:

1. Une note signée par le représentant légal de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération contenant essentiellement les éléments suivants:
 - le cadre général de l'opération,
 - l'identité du bénéficiaire effectif de l'opération, s'il apparaît des circonstances de sa réalisation que celle-ci est effectuée ou pourrait être effectuée au profit d'un tiers. (On entend par bénéficiaire effectif, toute personne physique qui in fine possède ou contrôle de manière effective l'acquéreur ou pour le compte de qui l'opération est effectuée sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait un pouvoir écrit entre l'acquéreur et le bénéficiaire effectif),
 - les intentions de l'acquéreur envers la société émettrice,
 - l'impact de l'opération sur la situation de la société émettrice, sa performance et son secteur d'activité,
 - une description des activités de l'acquéreur (et du groupe auquel il appartient le cas échéant),
 - la relation entre le cédant et l'acquéreur et la relation entre l'acquéreur et la société émettrice et ses filiales,
 - le prix de l'action et les éléments de sa détermination ainsi que le montant global de l'opération,

- Suite -

- les modalités d'acquisition (augmentation de capital, acquisition sur les marchés de la cote, enregistrement...),
 - les modalités de paiement de l'opération (importation de devises, sans mouvement de fonds...),
 - des informations relatives à l'honorabilité et l'expertise de l'acquéreur,
 - l'identification de tous les intervenants (les établissements financiers bancaires et non bancaires et les professionnels) impliqués dans l'opération ainsi que les différentes phases de l'opération,
 - toute autre information appuyant la demande d'autorisation.
2. Une fiche de renseignements, à télécharger à travers le site web du Conseil du Marché Financier, dûment remplie et signée par le représentant légal de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.
 3. Une copie de l'acte de cession ou de la promesse de vente et une copie des ordres d'achat et de vente...

II. Documents concernant l'acquéreur:

1. Acquéreur - personne physique:

- Une copie d'un document officiel portant l'identité, la photo, l'adresse et l'activité de l'acquéreur.

2. Acquéreur - personne morale:

- Une copie des statuts mis à jour et enregistrés accompagnée, le cas échéant, par une traduction en langue arabe ou française ou anglaise,
- un document officiel attestant la constitution de l'acquéreur, sa raison sociale ou sa dénomination sociale, sa forme juridique, son siège social et ses activités,

- Suite -

- un document officiel attestant l'identité et le domicile des actionnaires ou associés ainsi que leurs nationalités, le nombre de parts sociales ou d'actions et de droits de vote détenus par chacun d'eux,
- un document officiel attestant l'identité et le domicile des dirigeants de l'acquéreur et ceux qui ont le pouvoir de s'engager en son nom,
- un document officiel permettant de s'assurer de l'identité des personnes physiques, qui en dernier ressort, possèdent ou exercent un contrôle effectif sur l'acquéreur,
- les états financiers des deux derniers exercices accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, ou des commissaires aux comptes le cas échéant.

III. Documents concernant la société émettrice établie en Tunisie dont ses actions font l'objet de la demande d'autorisation:

1. Une copie des statuts mis à jour et enregistrés.
2. Un extrait du registre de commerce daté de trois mois, au plus, à la date de dépôt de la demande d'autorisation.
3. Une copie des autorisations administratives accordées à la société pour l'exercice de ses activités.
4. La liste des actionnaires avant l'opération d'acquisition avec indication de leurs nationalités, de leurs adresses et du nombre d'actions et de droits de vote détenus par chacun d'eux.
5. La liste des actionnaires après l'opération d'acquisition avec indication de leurs nationalités, de leurs adresses et du nombre d'actions et de droits de vote détenus par chacun d'eux.
6. La liste des sociétés dans lesquelles la société émettrice détient une participation avec indication pour chacune d'elle du pourcentage de détention et du secteur d'activité.

- Suite -

7. La liste des actionnaires de chaque filiale de la société émettrice avec indication de leurs nationalités, de leurs adresses, du nombre d'actions et de droits de vote détenus par chacun d'eux.
8. La liste des terrains à vocation agricole possédés par la société émettrice et ses filiales.
9. Les états financiers des deux derniers exercices accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, ou des commissaires aux comptes le cas échéant.
10. Les états financiers intermédiaires accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, si le dernier exercice a été clôturé depuis plus de huit mois à la date de dépôt de la demande d'autorisation.
11. Une attestation établie par la société émettrice certifiant que les actions, objet de l'opération de cession, ne sont grevées d'aucune restriction affectant leur libre cession.

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 avril 2015, d'agrèer les fonds suivants :

CAPITALEASE SEED FUND 2

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFSna) et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE de TUNISIE (BIAT) ont obtenu l'agrèement du Conseil du Marché Financier, en date du 30 avril 2015, pour la création d'un fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « Capitalease Seed Fund 2 » d'un montant de 15 000 000 dinars divisé en 150 000 parts de 100 dinars chacune.

SYAHA CAPITAL FCPR

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Immeuble Lira, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 – Tunis.

La société SYAHA CAPITAL et AMEN BANK ont obtenu l'agrèement du Conseil du Marché Financier, en date du 30 avril 2015, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « SYAHA CAPITAL FCPR » d'un montant de 100 000 000 TND.

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 avril 2015, d'agrèer la nomination de Madame Amel JEBARI MDINI en tant que Directeur Général de la société CDC Gestion.

AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 avril 2015, d'agrèer l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers des Sociétés d'Investissement à Capital Risque suivantes :

SICAR INVEST

Société d'Investissement à Capital Risque
régé par Loi n°1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n°1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : 27 bis, Rue du Liban, 1002 - Tunis.

Capital Social : Huit millions de dinars (8 000 000 DT) divisé en 800 000 actions de 10 dinars chacune.

INTERNATIONAL SICAR

Société d'Investissement à Capital Risque
régé par Loi n° 1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n° 1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : 61 bis, Rue Bab Jdid, 1^{er} étage, 1008 - Tunis.

Capital Social : Cinq millions de dinars (5 000 000 DT) divisé en 500 000 actions de 10 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 avril 2015, d'agrèer l'externalisation de la fonction du Contrôle de la Conformité et du Contrôle Interne au sein de la société SICAR INVEST au profit de Monsieur Rachid NACHI.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

Appel à candidature pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Objet :

La société « MIP » s'est engagée, lors de son introduction sur le marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver (01) un siège au sein de son Conseil d'administration pour un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

A cet effet la société « MIP » informe ses actionnaires que la désignation de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires aura lieu par voie d'élection lors de son Assemblée Générale Ordinaire du 01 juin 2015 à son usine - sis aux Zone Industrielle – Soliman –8020 – Nabeul –Tunisie.

Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes:

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'administration de la société « MIP », avant son introduction au Marché Alternatif de la BVMT ;
- Ne pas détenir plus de 0,5% du capital social de la société « MIP » pour les non-institutionnels et 5,0% pour les institutionnels ;
- Ne pas être PDG, DGA, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente ou au sein des sociétés du groupe « MIP » ;
- Ne pas être placé sous une situation de conflit d'intérêt ;
- Etre exempt de tout antécédent judiciaire ;
- Etre titulaire d'au moins d'une maîtrise universitaire (BAC+4) ou d'un diplôme équivalent ;
- Justifier d'une expérience minimale de 05 ans en matière de management et gestion des affaires ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- *Une demande au nom de Monsieur Le Président Directeur Général de la société « MIP » ;*
- *Un Curriculum-vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale accompagné des copies des diplômes ;*
- *Une fiche de candidature (voir annexe 1) ;*
- *Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (voir annexe 2) ;*
- *Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou un extrait du registre de commerce pour les personnes morales ;*
- *Un extrait récent du casier judiciaire ;*

- Suite -

- *Un pouvoir dûment signé (signature légalisée) par le mandataire social de la personne morale à représenter ;*
- *Une attestation récente du nombre d'actions « MIP » prouvant le seuil de participation le jour du dépôt de la candidature – cette attestation doit être délivrée par MENA Capital Partners (MCP), intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de « MIP », sis au 5bis, rue du Lac de Tibériade (Le Grand Boulevard du Lac) - 1053 Les Berges du Lac – Tunis.*

Date limite de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de MIP et portant la mention : « **Ne pas ouvrir** » / **Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires** » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception sous pli fermé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d'ordre central de la société « MIP » siège social sis au : Rue de l'Energie solaire, impasse N° 5 – 2035 Zone Industrielle Charguia I - Tunis , au plus tard le 25 Mai 2015 à 17 heures (le cachet du bureau d'ordre de MIP ou le cachet de la poste faisant foi). Toute offre parvenue après la date limite sera systématiquement rejetée.

Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire le 1^{er} Juin 2015 à son usine - sis aux Zone Industrielle – Soliman –8020 – Nabeul –Tunisie. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 1

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Si vous souhaitez postuler au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, veuillez remplir le formulaire ci-dessous :

Nom et Prénom / Raison Sociale

.....

Année de naissance/Année de création

.....

N° CIN / Registre de Commerce :

.....

Adresse :

Code Postal.....

Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail : Formation
académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....

.....

.....

Profession actuelle ou passée:.....

Secteur d'activité :

Nombre d'actions détenues :

Etes-vous administrateur dans une autre société ? Oui Non Non, je l'ai été

Si oui merci de préciser pour quelle(s) société(s)

.....

.....

Pourquoi souhaitez-vous participer au Conseil d'Administration de Cellcom ?

.....

.....

.....

Ce formulaire est adressé à la société « MIP » qui vous informera, dans les meilleurs délais, de la suite donnée à votre candidature.

La société « MIP » est seule destinataire des informations nominatives recueillies ici.

Fait à Le..... Signature

- Suite -

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Nom et Prénom / Raison Sociale
.....

N° CIN / Registre de Commerce :
.....

Demeurant à
.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « MIP »

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans la fiche de candidature et dans mon Curriculum -Vitae sont sincères et exactes.

Fait à Le.....

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2424

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab Tunisian Bank qui s'est tenue le 7 mai 2015 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du jeudi 14 mai 2015. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2014 a été fixé à 0,230 DTU par action soit 23 % de la valeur nominale.

2014 - AS - 2425

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 01 juin 2015 à 10 heures à son usine - sis aux Zone Industrielle - Soliman -8020-Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes individuels et consolidés sur l'exercice 2014 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbations des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Election des membres du conseil d'administration
8. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Nomination d'un commissaire aux comptes
10. Questions diverses

2014 - AS - 2426

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENNAKL Automobiles SA

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 14 Mai 2015 à 10H00** au **siège de AMEN BANK** sis à Tunis Avenue Mohammed V -. 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 ;
 2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
 3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2014 ;
 4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2014 ;
 5. Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
 6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2015 ;
 7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015 ;
 8. Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Nomination des commissaires aux comptes ;

2014 - AS - 2427

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 27 mai 2015 à 10h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2014.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2014.
- Approbation des Conventions réglementées.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2014.
- Réaffectation du montant des réserves pour risques généraux devenus disponibles. .
- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2014.
- Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.
- Démission d'un Administrateur.
- Nomination d'Administrateurs.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SICAV BNA
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV BNA** invite les actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 28 mai 2015 à 10h30 mn au siège social de la Banque Nationale Agricole**, rue Hédi Nourira- 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014,
- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2014,
- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales,
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Fixation du montant des Jetons de présence.

2014 - AS - 2429

AVIS DES SOCIETES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Le Conseil d'Administration de **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** invite les actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 28 mai 2015 à 9h30 mn au siège social de la Banque Nationale Agricole**, rue Hédi Nourira- 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2014,
- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales,
- Affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence.

2014 - AS - 2430

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

GENERALE OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16 avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de la **GENERALE OBLIG SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 27 mai 2015 à onze heures - 11h** - au siège de la société au 16 avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 ;
- Examen et approbation desdits rapports, du bilan et des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Date de mise en paiement des dividendes ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de la variation du capital social.

2014 - AS - 2384

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis –

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2014,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2014,
5. Affectation des bénéfices au vu des résultats de l'exercice 2014,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2014,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de quatre nouveaux administrateurs.

2014 - AS - 2385

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2015 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 5- Quitus aux administrateurs
- 6- Nomination des membres du Conseil d'Administration
- 7- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- 8- Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2014 - AS - 2351

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 07 Avril 2015, messieurs les actionnaires de la **Compagnie Internationale de Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Vendredi 15 Mai 2015 à 16 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2014 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014 ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2014 - AS - 2352

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الاجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 14 ماي 2015 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2014
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2014
- المصادقة على القوائم المالية المختومة بتاريخ 31.12.2014
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2014
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2014
- تعيين مراقب حسابات للسنوات المالية (2015- 2016 -2017)
- تحديد منحة الحضور لسنة 2015

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.
بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي للشركة ب 04 مكرر، نهج امين العباسي 1002 تونس البلفدي (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة طيلة المدة القانونية).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness –Imm Les Arcades Tour A -Les Berges du Lac -Tunis -Tunisie

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ;
12. Pouvoirs pour formalités ; et
13. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 21/04/2015 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 mai 2015 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Nomination des administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Fixation des jetons de présences ;
- 8- Pouvoirs.

2014 - AS - 2371

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

CITY CARS
Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Examen et approbation des états financiers du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
10. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2386

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Chargaia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 18 mai 2015.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant d'un montant de **Sept Million Trois Cent Treize Mille Deux Cent Vingt Six (7.313.226) Dinars** pour le porter de Trente Six Million Cinq Cent Soixante six Mille Deux Cent Cinq (36.566.205) Dinars à **Quarante Trois Millions Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Quatre Cent Trente et Un (43.879.431) Dinars**.*

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves, à prélever des résultats reportés 2014, et ce par l'émission de Sept Million Trois Cent Treize Mille Deux Cent Vingt Six (7.313.226) actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de Un (01) dinar chacune, à raison d'une (01) action nouvelle pour Cinq (05) actions anciennes avec 75 rompues.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- ✓ Les actions anciennes de la Société d'Articles Hygiéniques seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 01/08/2015.*
- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du 01/08/2015.*
- ✓ La société procédera à l'acquisition et l'annulation des 75 droits d'attribution rompus.*
- ✓ Les 7.313.226 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 01/08/2015 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.*
- ✓ Les 7.313.226 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2015.*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

Article (6) nouveau : Capital social:

« Le Capital Social est fixé à Quarante Trois Millions Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Quatre Cent Trente et Un (43.879.431) Dinars divisé en Quarante Trois Millions Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Quatre Cent Trente et Un (43.879.431) action de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à (43.879.431), souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne pouvoir au Conseil d'Administration pour faire toutes les formalités juridiques et pratiques nécessaires pour réaliser cette augmentation de capital et délègue à Monsieur Ramzi SAID, titulaire de la CIN N° 01596201 du 20/08/2004 à Tunis, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)
Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 18 mai 2015.

PREMIERE DECISION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la société SAH et du groupe SAH relatifs à l'exercice 2014, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tel qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix cette décision est adoptée à

DEUXIEME DECISION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014, approuve sans réserve :

- ✦ *Les états financiers individuels de la société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total bilan de **230 840 378 DT**, un total capitaux propres de **118 438 035 DT** et un bénéfice net de **13 543 748 DT**.*
- ✦ *Les états financiers consolidés 2014 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de **334 125 688 DT**, un total des capitaux propres part du groupe de **128 130 866 DT** et un bénéfice part du groupe qui s'élève à **17 719 777 DT**.*

Mise aux voix cette décision est adoptée à

TROISIEME DECISION :

*Après discussions, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale annuelle d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 s'élevant à **13 543 748 DT** comme suit :*

Résultat bénéficiaire de 2014 :	13 543 748 DT
Résultats reportés au 31 décembre 2014 :	33 857 645 DT
Total bénéfice distribuable avant réserve légale :	47 401 393 DT
10% capital social (plafond réserve légale)	3 656 621 DT
Réserve légale au 31 décembre 2014 :	3 047 184 DT
Réserve légale :	609 437 DT
Nombre d'action :	36 566 205
Dividende par action :	0.202 DT
Dividendes à distribuer : (*)	7 386 373 DT
Total résultats reportés antérieurs au 01/01/2014	26 471 272 DT
Résultat reportés 2014	12 934 311 DT

() Sur proposition des membres du présent Conseil, les dividendes à distribuer seront prélevés sur les résultats reportés au 31/12/2013.*

Mise aux voix cette décision est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME DECISION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix cette décision est adoptée à

CINQUIEME DECISION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2014.

Mise aux voix cette décision est adoptée à

SIXIEME DECISION :

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de l'administrateur Monsieur Anas BEN MALEK, L'Assemblée Générale Ordinaire décide de lui renouveler son mandat pour une période de trois nouvelles années.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Monsieur Anas BEN MALEK, présent à l'Assemblée accepte le renouvellement de son mandat et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclare accepter les fonctions d'administrateur.

Mise aux voix cette décision est adoptée à

SEPTIEME DECISION :

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des Commissaires aux Comptes, CAF membre de Pwc, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de pour une période de trois années.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

Mise aux voix cette décision est adoptée à

HUITIEME DECISION :

L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix cette décision est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques «SAH» porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblées générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendront le Lundi 18 Mai 2015 à partir de 9h30 à l'hôtel Golden Tulip Gammarth, et ce:

En Assemblée Générale Ordinaire à 9h30, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. *Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2014 et du rapport de gestion du groupe;*
2. *Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014 de la société SAH et du rapport général du groupe SAH et approbation des états financiers ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2014;*
3. *Affectation du résultat de l'exercice 2014;*
4. *Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;*
5. *Quitus aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice 2014;*
6. *Renouvellement mandat d'administrateurs;*
7. *Nomination d'un Commissaire aux Comptes;*
8. *Pouvoirs pour formalités.*

En Assemblée Générale Extraordinaire à 10h00, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) *Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,*
- 2) *Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une action gratuite contre Cinq actions anciennes,*
- 3) *Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,*
- 4) *Modification corrélative des statuts,*
- 5) *Pouvoirs pour les formalités.*

Tous les documents afférents à ces assemblées seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

ARAB TUNISIAN BANK - ATB-

Siège Social :9, rue Hédi Nouria, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 mai 2015, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution

Après lecture du Rapport du conseil d'administration et du Rapport Général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2014 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 53 310 438,658 Dinars Tunisiens.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2014 comme suit :

REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2014	DTU
BENEFICE DE L'EXERCICE	53 310 438,658
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	44 000 000,000
RELIQUAT	9 310 438,658
REPORT A NOUVEAU	11 758,704
RESERVES DIPONIBLES	13 690 000,000
SOMMES A REPARTIR	23 012 197,362
RESERVE LEGALE (5%)	0,000
RESERVE A REGIME SPECIAL	0,000
DIVIDENDE A DISTRIBUER (23%)	23 000 000,000
(dont 10 000,000 Dinars au titre des résultats reportés 2013 et 13 690 000 Dinars provenant des réserves de réinvestissements préalablement constituées et devenues disponibles)	
REPORT A NOUVEAU 2014	12 197,362

Le dividende par action est fixé à 0,230 DTU soit un total de 23 000 000 DTU à prélever sur les Résultats reportés de 2013 à raison de 10 000,000 DTU et sur les Réserves de réinvestissements préalablement constituées devenues disponibles à hauteur de 13 690 000,000 DTU. Le reliquat soit 9 300 000,000 DTU sur le Bénéfice de l'exercice 2014.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à compter du 14 mai 2015

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 23 de la loi n°65 de l'année 2001 en date du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la cooptation de Mr Dawod EL GHOUL en tant que membre du conseil d'administration en remplacement de Mme Samar EL MOLA et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25. dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2014. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2014. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la nomination et le renouvellement des administrateurs suivants ainsi que le renouvellement du mandat du conseiller auprès du conseil d'administration :

Administrateurs représentants l'Arab Bank PLC

1. Mme Randa SADIK
2. Mr Ghassen TARAZI
3. Mr Walid M. SAMHOURI
4. Mr Nasri MALHAME
5. Mr Naim EL HUSSEINI
6. Mr Dawod EL GHOUL

Administrateurs tunisiens

7. Mr Ferid ABBES
8. Mr Ridha ZERZERI
9. Mr Yahia Youssef BAYAH

Administrateurs indépendants

10. Mr Brahim ANANE
11. Mr Mohamed ABOU HAMOUR

Administrateurs représentant les petits porteurs

12. Mr Mohamed BEN SEDRINE

Conseiller

Mr Mohamed Ferid BEN TANFOUS

Les administrateurs et le conseiller ainsi nommés sont élus pour une durée de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2014 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 55 195 000 dinars tunisiens. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la désignation des Cabinets « FMBZ KPMG » et « CMC DFK » en tant que commissaires aux comptes pour la période 2015-2016-2017. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable****Bilan au 31-12-2014 après Affectation**
(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	94 670	111 580
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	175 881	485 481
Créances sur la clientèle	3	3 116 562	2 689 979
Portefeuille-titres commercial	4	1 096 332	1 079 183
Portefeuille d'investissement	5	405 352	368 310
Valeurs immobilisées	6	64 155	59 083
Autres actifs	7	83 320	71 573
TOTAL ACTIF		5 036 272	4 865 189
PASSIF			
Banque centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	766 639	469 564
<i>Dépôts et avoirs de la clientèle</i>	9	3 555 265	3 712 899
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>	10	149 395	167 862
Autres passifs	11	90 772	70 974
TOTAL PASSIF		4 562 071	4 421 299
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		374 188	343 878
Résultats reportés		13	12
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		474 201	443 890
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 036 272	4 865 189

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

)EN KDT(Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest Exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2014 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	39 070	157 710	2 790	1 185	12	53 311	497 201
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(13 690)					13 690	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2014											
- Réserve pour réinvestissement						44 000				(44 000)	0
-Dividendes										(23 000)	-23 000
-Résultats reportés									1	(1)	0
Solde au 31.12.2014 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	25 380	201 710	2 790	1 185	13	0	474 201

2014 - AS - 2335

AVIS DES SOCIETES**ERRATUM**

La société Universal Auto Distributors Holding -UADH- et Attijari intermédiation, intermédiaire chargé de l'opération d'introduction de ladite société informent le public qu'une erreur s'est glissée dans le prospectus d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse des actions composant le capital de la société Universal Auto Distributors Holding visé par le CMF sous le n° 15/0903 du 27 avril 2015.

Il faut lire sur les pages 29 71, 455 et 457 « Catégorie D : Personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités » et non « Catégorie D : Personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 actions ».

2014 - AS - 2418

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- a. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- b. Nombre : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B
- c. Forme d'Obligation : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ;
- e. Taux d'intérêt : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ;
- f. Durée : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ;
- g. Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et
la 3^{ème} année pour la catégorie B.

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UJB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **15-0904** en date du **30 avril 2015**, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du **02 septembre 2014** sous le N° **14-005** et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars au cours de l'année 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant maximum de 35 millions de dinars en une ou plusieurs tranches.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale de l'AIL les soins de fixer les taux et la durée selon la situation du marché au moment de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars et a fixé les durées et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,25% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisés en 150.000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations, de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'Emprunt Obligataire « AIL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2015** et clôturés au plus tard le **06/08/2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/08/2015**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **08/05/2015** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

But de l'émission :

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/08/2015**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **06/08/2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06/08/2020** pour la catégorie A et le **06/08/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 août de chaque année**.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06/08/2016**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06/08/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06/08/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an (pour la catégorie A) et de 7,85% l'an (pour la catégorie B).

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2015-1** » sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.
- 7 ans pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «AIL 2015-1» est comme suit :

- 3 années pour la catégorie A.
- 5 années pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

La duration s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** (pour la catégorie A) et **4,269 années** (pour la catégorie B).

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 20 avril 2015, sur l'échelle nationale, la note « AA+(tun) » à l'emprunt « AIL 2015-1 » objet de la présente note d'opération.

Notation de la société: En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease - AIL - sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi des finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **AIL 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AIL et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

L'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse – SCIF - de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « AIL 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2015-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-0901**, du document de référence « AIL 2015 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-003**, des états financiers de l'AIL arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015 et des indicateurs d'activité de l'AIL relatifs au 2ème trimestre 2015, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'AIL - 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse – Rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2015.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 juillet 2015.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 12 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,954%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,976%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,986%	999,759
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,998%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,020%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,070%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,086%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,105%	1 000,965
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,108%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,130%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,381%	928,323
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,466%	996,458
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,756%	1 019,465
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,447
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,158
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	807,851
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,540
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,916
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,078
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,656
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,514
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,885
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,547

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,939		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,694		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,704		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,410		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,890		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,475		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	165,317		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	589,625		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,892		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,315		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,196		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,254		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,306		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	136,420		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	94,552		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,814		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	112,956		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	113,516		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 477,658		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 454,077		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,010		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	107,152		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	134,473		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	134,915		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,561		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 265,559		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 128,383		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,410		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,093		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,116		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,003		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,004		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,005		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	110,126
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,324
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,265
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	99,899
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,258
40	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,301
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,949
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,347
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,303
44	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,451
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,382
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,630
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,863
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,106
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	102,918
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,594
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,224
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,171
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,305
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,148
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,221
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	104,227
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,896
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,230
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,742

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,306	10,307
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,292	104,304
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,139	101,151
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,583	100,594
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,939	103,022
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,991	64,728
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	147,963	148,270
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 508,858	1 510,925
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	115,187	115,031
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	113,766	113,542
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	89,340	89,216
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,713	17,709
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	276,462	276,828
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,770	31,768
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 407,362	2 410,414
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,250	76,174
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,393	57,332
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,613	97,690
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	104,545	104,622
79	UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	91,674	91,836
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,171	11,162
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,360	12,345
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,908	15,879
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,030	14,992
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,511	13,539
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,711	11,768
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,698	10,721
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,803	10,805
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	134,496	134,285
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	129,452	129,313
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,413	10,453
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	104,666	104,946
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,830	20,810
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	76,795	77,451
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	79,233	80,233
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	98,148	98,255
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	87,211	87,086
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,737	97,683
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	106,250	106,255
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,774	8,736
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,726	6,691
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	99,295	99,583
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,388	105,302
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,611	100,858
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	145,650	144,538
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,193	10,141
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	121,191	120,048
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,100	120,310
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	107,849	106,095
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	106,315	105,934
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	188,173	188,138
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,461	172,512
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	150,554	150,945
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 158,555	13 209,501
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,336	19,149
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	140,520	140,398
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	106,063	106,142
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,594	119,993
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 673,070	8 617,057
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,113	9,053
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	100,354	99,728
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	102,950	102,898
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,181	9,114
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,566	99,649

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 399</u>	<u>1 060 024</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
<i>Charges financières</i>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<i>Autres gains ordinaires</i>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<i>Autres pertes ordinaires</i>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net:		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>0</u>	<u>50 000</u>
Incidences des variations des taux de change			
Variation de trésorerie		-32 600	35 516
Trésorerie au début de l'exercice		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>7 972 430</u></u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012	
<i>Produits d'exploitation</i>				
Revenus	9	3 000	4 626	
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *	
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>	
<i>Charges d'exploitation</i>				
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618	
Charges de personnel	12	60 440	59 929	
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397	
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899	
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>	
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>	
<i>Charges financières</i>				
Charges financières	15	-720	-1 050	
<i>Autres gains ordinaires</i>				
Autres gains ordinaires	16	0	9 479	
<i>Autres pertes ordinaires</i>				
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0	
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>	
Impôt sur les bénéfices		18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>	
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>	
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>	

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

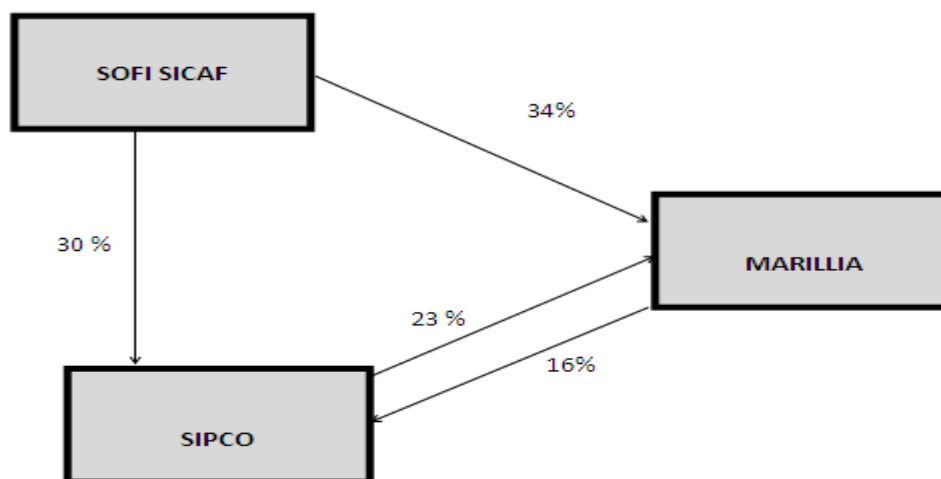
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent ne valeur nette de **8.491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Universal Auto Distributors Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Universal Auto Distributors Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver deux (02) nouveaux sièges au Conseil d'Administration au profit des détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (**3/4**) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article **29** du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ainsi qu'une structure de contrôle de gestion et établir un manuel de procédures et ce, avant la fin de l'année 2015 ;

Aussi, les actionnaires de référence de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, d'obtenir les autorisations nécessaires pour la

régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence **Loukil Investment Group (LIG)** de la société «**Universal Auto Distributors Holding**», détenant actuellement **99,99%** du capital de la société, s'est engagé :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ✓ à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement au même nombre que celui des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société UADH et ses filiales mettant en péril l'avenir de celles-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société UADH.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné en date du **16 avril 2015**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH au marché principal de cote de la Bourse.

L'admission définitive des **12 307 694** actions de nominal **1** dinar chacune, composées de **6 153 847** actions anciennes et **6 153 847** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins **24,98%** du capital auprès de **200** actionnaires, au plus tard le jour d'introduction ;
- présentation du procès verbal du Conseil d'Administration ayant approuvé les modifications dans le business plan ainsi que l'avis du commissaire aux comptes sur le business plan modifié ;
- justification de l'existence d'un manuel de procédures ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Considérant que l'entrée effective en activité de la société UADH avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition, et ce conformément aux dispositions de l'article **36** du Règlement Général de la Bourse.

Le Conseil de la Bourse a également attiré l'attention de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération de l'absence de la décote de 15% habituellement appliquée aux holdings.

Le Conseil de la Bourse a aussi manifesté sa vive crainte de voir le manque de communication qui a caractérisé la vie boursière de GIF Filter et AMS (affiliées au promoteur du groupe UADH) se répercuter négativement sur l'opération en cours et par conséquent, sur le marché.

Considérant les liens organiques entre l'UADH, GIF Filter et AMS, le Conseil de la Bourse a recommandé fortement l'annonce et la mise en place d'un programme de communication et de suivi de toutes ces sociétés, notamment en ce qui concerne les obligations réglementaires d'information et l'exécution du business plan.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'Opération.

Enfin, et au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluant (**acquisition de ¾ des quotités au minimum**), l'introduction des actions de la société UADH, se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6,500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Dans le cadre de l'introduction de la société Universal Auto Distributors Holding au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a obtenu l'autorisation de la banque centrale relative à l'ouverture de capital aux étrangers.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **12 décembre 2014**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le **15 décembre 2014** a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le **1^{er} avril 2015** a ré-approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société UADH par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 153 847 DT** pour le porter de **30 800 000 DT** à **36 953 847 DT**, et ce par la création et l'émission de **6 153 847** actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,500 DT** l'action, soit **1,000 DT** de nominal et **5,500 DT** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1^{er} janvier 2014**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **10 avril 2015**, a décidé de limiter le montant de la dite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (**3/4**) de l'augmentation décidée, et ce conformément à la première faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservé au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public

L'introduction en Bourse de la société UADH se fera au moyen de :

- **Offre à Prix Ferme** de **3 076 922** actions représentant **33,33%** de l'offre au public et **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation au prix de **6,500 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ **1 538 461** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, représentant **4,16%** du capital après augmentation ;

- ✓ **1 538 461** actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de références d'actions anciennes, représentant **4,16%** du capital après la réalisation de l'augmentation.
- **Placement Global** de **6 153 848** actions, représentant **66,67%** de l'offre au public et **16,65%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **3 076 924** actions anciennes et **3 076 924** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels¹ désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées au Placement Privé.

Par ailleurs, au cours de la période de l'offre au public, **3 076 924** actions représentant **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **1 538 462** actions anciennes et **1 538 462** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectées au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de **20,0%** du capital de la Société après augmentation.

Présentation de la société

Dénomination sociale	Universal Automobile Distributors Holding SA
Siège social	62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Téléphone	+ 216 71 354 366
Fax	+ 216 71 343 401
Site web	www.uadh.tn
Adresse électronique	contact@loukil.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	04/07/2013
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal : <ul style="list-style-type: none">▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer ;▪ Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Registre du Commerce	B 01132242013.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2013.
Nationalité	Tunisienne
Capital social	Le capital social s'élève à 30 800 000 DT divisé en 30 800 000 actions ordinaires de valeur nominale 1 DT, entièrement libérés.
Matricule fiscal	1306183C
Régime fiscal	Droit commun
Lieu de consultation des documents	Siège social de la société UADH : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing	M. Bassem LOUKIL Directeur Général Adresse : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000 Téléphone : + 216 71 354 366 Fax : + 216 71 343 401

1- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme des actions UADH est ouverte du **13 Mai 2015 au 20 Mai 2015 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **13 Mai 2015**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2015 inclus**.

2- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2014**.

3- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action **UADH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,500** Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

4- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à **l'exception de la catégorie D**.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la **catégorie D** de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : **04135217003676079116** ouvert auprès d'Attijari bank (centre d'affaires du Siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

5- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action nouvelle et d'une (1) actions ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes.

Les 3 076 922 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie A : 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie B : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie C : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités et au maximum 384 615 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

Catégorie D : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités.

Il est précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire ;
- pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital ;
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'OPF.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demande d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modes de satisfaction des demandes d'acquisition

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Catégorie A : les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Catégorie B, C et D : les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté de la manière suivante :

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie A est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie B est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie C est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie D est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels² désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **19 231** quotités correspondant à **38 462 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 003 DT**, ni supérieur à **923 846 quotités** correspondant à **1 847 692 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **12 009 998 DT**.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de **10%** des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.

² Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

6. Transmission des demandes et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie, un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis l'état des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

Placement Privé

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

7. Ouverture des plis et dépouillement

Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment

l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9. Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

10. Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtrait une suite favorable (acquisition au minimum des $\frac{3}{4}$ des quotités offertes), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du **13 avril 2015**, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code **ISIN : TN0007690019** et aux actions nouvelles de la société UADH le code **ISIN : TN0007690027**.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

11. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des actions UADH sur le Marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

12. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

13. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société **Loukil Investment Group** pour un montant de **15 000 000 DT** et **769 230 actions**.

14. Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre susmentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales du capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société UADH pourrait bénéficier de l'exonération de la plus-value sur les apports.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, de Attijari Intermédiation sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 de la société Universal Automobile Distributors Holding seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 30 Avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis Carthage-

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Hayet LABIDI et Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil Audit Formation).

Société d'Articles Hygiéniques
Bilan arrêté au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles	II.1	1 060 961	949 248
Moins : amortissements	II.1	<824 355>	<691 816>
		236 606	257 432
Immobilisations corporelles	II.2	112 596 646	101 719 967
Moins : amortissements	II.2	<36 103 886>	<29 984 090>
		76 492 760	71 735 877
Immobilisations financières	II.3	41 111 292	37 660 153
Autres actifs non courants		280 193	-
		<u>118 120 851</u>	<u>109 653 462</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	II.4	55 674 202	56 186 072
Moins : provisions		<2 275 891>	<2 263 911>
		53 398 311	53 922 161
Clients et comptes rattachés	II.5	43 424 591	38 292 177
Moins : provisions		<3 243 628>	<3 054 877>
		40 180 963	35 237 300
Autres actifs courants	II.6	7 963 692	6 158 837
Moins : provisions		<718 016>	<864 828>
		7 245 676	5 294 009
Placements et autres actifs financiers	II.7	3 004 235	2 204 192
Liquidités et équivalents de liquidités	II.8	8 890 342	18 162 512
		<u>112 719 527</u>	<u>114 820 174</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>230 840 378</u>	<u>224 473 636</u>

Société d'Articles Hygiéniques
Bilan arrêté au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	2014	2013
Capitaux propres			
Capital social		36 566 205	28 937 080
Réserve légale		3 047 184	2 893 708
Subvention d'investissement		2 434 542	2 996 090
Prime d'émission		28 988 711	16 173 470
Résultats reportés		33 857 645	33 785 338
Total des capitaux propres avant résultat		104 894 287	84 785 686
Résultat de l'exercice		13 543 748	17 137 652
Total des capitaux propres avant affectation	II.9	<u>118 438 035</u>	<u>101 923 338</u>
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	II.10	36 549 246	34 153 501
Autres passifs non courants		725 109	610 012
Total des passifs non courants		37 274 355	34 763 513
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	II.11	45 247 790	52 088 856
Autres passifs courants	II.12	6 659 674	21 832 810
Autres passifs financiers courants	II.13	22 999 292	13 861 203
Concours bancaires		221 232	3 916
Total des passifs courants		75 127 988	87 786 785
Total des passifs		<u>112 402 343</u>	<u>122 550 298</u>
Total des capitaux propres et des passifs		<u>230 840 378</u>	<u>224 473 636</u>

Société d'Articles Hygiéniques
Etat de résultat
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	<i>III.1</i>	211 171 043	203 724 826
Autres produits d'exploitation		1 398 491	1 636 668
<i>Total des produits d'exploitation</i>		212 569 534	205 361 494
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation de stock de produits finis et encours		2 306 794	2 260 361
Achats consommés de matières et d'emballages	<i>III.2</i>	<151 804 180>	<145 630 256>
Charges de personnel	<i>III.3</i>	<18 088 883>	<16 943 091>
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>III.4</i>	<6 688 084>	<5 848 276>
Autres charges d'exploitation	<i>III.5</i>	<21 177 082>	<19 894 620>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<195 451 435>	<186 055 882>
<i>Résultat d'exploitation</i>		17 118 099	19 305 612
Charges financières nettes	<i>III.6</i>	<3 806 006>	<3 110 500>
Produits des placements		41 495	35 699
Autres gains ordinaires	<i>III.7</i>	685 202	1 248 712
Autres pertes ordinaires		<67 540>	<118 971>
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		13 971 250	17 360 552
Impôt sur les sociétés		<427 502>	<222 900>
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		13 543 748	17 137 652

Société d'Articles Hygiéniques
Etat de flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	13 543 748	17 137 652
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	6 688 084	5 845 793
Plus ou moins-value de cession	<74 050>	<618 550>
Quote part des subventions inscrite en résultat	<561 548>	<570 812>
Variation des :		
Stocks	511 870	<1 950 970>
Créances clients	<5 132 415>	<11 386 531>
Autres actifs	<1 804 855>	<1 078 127>
Autres actifs non courants	<420 289>	-
Fournisseurs et autres dettes	2 548 818	6 293 918
Autres passifs (hors dividendes)	<926 199>	1 090 351
Placements (*)	<800 043>	<1 200 017>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	IV.1 13 573 121	13 562 707
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles	83 749	1 226 940
Décaissements pour acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	<20 514 610>	<23 317 436>
Décaissements pour acquisition. des immobilisations financières	<3 451 139>	<4 300 838>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	IV.2 <23 882 000>	<26 391 334>
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Dividendes et autres distributions	<10 714 441>	<1 370 738>
Encaissement / Décaissement d'emprunts CMT	6 483 834	21 565 813
Encaissement / Décaissement de crédits de gestion	5 050 000	2 547 713
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	IV.3 819 393	22 742 788
 Variation de trésorerie	<9 489 486>	9 914 161
 Trésorerie au début de l'exercice	18 158 596	8 244 435
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 669 110	18 158 596

(*) Au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, les flux d'encaissement et de décaissement relatifs aux placements ont été présentés parmi les flux d'investissement. Au niveau de l'état des flux ci-haut, nous avons reclassé ces flux pour les présenter parmi les flux d'exploitation.

Notes aux Etats Financiers

I Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

I-1 Présentation de la société

La société « SAH », Société d'Articles Hygiéniques est une société anonyme créée le 7 février 1994 et dont l'activité opérationnelle a débuté le 25 octobre 1995. Elle a pour activité la production et la commercialisation des articles hygiéniques. Le nom commercial des produits fabriqués et commercialisés par la société « SAH » est "Lilas".

La société est spécialisée dans les quatre familles de produits suivantes :

- Les couches pour bébés ;
- Les produits d'hygiène féminine ;
- Les couches pour adulte ;
- Les papiers et tissus d'hygiène et autres produits dérivés.

I-2 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

I-3 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Brevets et marques	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques matériel et outillage	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencement, aménagement et installation	10%
- Machines de production	6.66%

I-4 Les emprunts

Les emprunts figurent au passif du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants ». La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

I-5 Les stocks

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

I-6 Les placements

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des placements que l'entreprise n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Ces placements sont présentés parmi les actifs courants au niveau de la rubrique «placements».

A la date de clôture, les placements à court terme, font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-value ne sont pas constatées.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable, ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus ou des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Ces placements sont présentés parmi les actifs immobilisés au niveau de la rubrique «immobilisations financières».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage tient compte de plusieurs facteurs, tel que la valeur de marché, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations détenues par la société dans les différentes sociétés du Groupe sont considérées des placements à long terme. Elles sont comptabilisées et présentées à leurs coûts.

I-7 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

II Notes sur le Bilan

II-1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2014 à 236.606 DT contre 257.432 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2013</i>
Conception, marques et brevets	254 050	232 910
Logiciels	806 911	716 338
TOTAL	1 060 961	949 248
<i>Amortissements</i>	<824 355>	<691 816>
Immobilisations incorporelles nettes	236 606	257 432

II- 2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2014 à 76.492.760 DT contre 71.735.877 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2013</i>
Terrains	2 080 530	2 080 530
Constructions	8 351 676	8 351 676
Agencement des constructions	6 353 315	6 112 301
Installations techniques	1 272 127	1 177 739
Agencement, aménagement et installations divers	909 732	727 556
Matériel industriel	60 936 994	50 667 803
Matériel de transport	7 615 699	6 300 972
Equipements de bureaux	397 469	350 004
Matériel informatique	1 036 815	895 917
Matériel de laboratoire	22 702	550
Immobilisations corporelles avances et acomptes	7 609 853	9 104 058
Immobilisations corporelles en cours	15 940 634	15 881 761
Matériel de transport acquis en leasing	69 100	69 100
TOTAL	112 596 646	101 719 967
<i>Amortissements</i>	<36 103 886>	<29 984 090>
Immobilisations corporelles nettes	76 492 760	71 735 877

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
ARRETES AU 31 décembre 2014

DÉSIGNATION	Valeurs brutes				Amortissements					VCN	
	31/12/2013	Acquisit°	Cession reclassé Régul	31/12/2014	31/12/2013	dotation	Régul	cession	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014
<u>Immobilisations incorporelles</u>											
Concessions, marques, brevets	232 910	21 140	-	254 050	174 896	28 257	-	-	203 153	58 014	50 897
Logiciels	716 338	95 501	<4 928>	806 911	516 920	104 282	-	-	621 202	199 418	185 709
Total des immob. incorporelles	949 248	116 641	<4 928>	1 060 961	691 816	132 539	-	-	824 355	257 432	236 606
<u>Immobilisations corporelles</u>											
Terrain	2 080 530	-	-	2 080 530	-	-	-	-	-	2 080 530	2 080 530
Construction	8 351 676	-	-	8 351 676	2 651 836	417 494	-	-	3 069 330	5 699 840	5 282 346
Installation générale, agencement et aménagement de construction	6 112 301	242 128	<1 114>	6 353 315	2 568 701	545 361	-	-	3 114 062	3 543 600	3 239 253
Installation technique	1 177 739	94 388	-	1 272 127	582 914	113 431	-	-	696 345	594 825	575 782
Installation générale agencement et aménagement divers	727 556	182 709	<533>	909 732	246 505	70 591	9	-	317 105	481 051	592 627
Matériel industriel	50 667 803	1 388 714	8 880 477	60 936 994	19 970 599	3 847 709	13	-	23 818 321	30 697 203	37 118 673
Matériel de transport	6 300 972	1 451 062	<136 335>	7 615 699	3 379 206	1 046 473	13 820	<89 535>	4 349 964	2 921 767	3 265 735
Équipement de bureau	350 004	47 629	<164>	397 469	160 142	30 117	<129>	-	190 130	189 862	207 339
Matériel informatique	895 917	143 298	<2 400>	1 036 815	424 173	122 293	104	-	546 570	471 744	490 245
Matériel de laboratoire	550	22 152	-	22 702	14	2 045	-	-	2 059	536	20 643
Immob corp en cours (avance et acompte)	9 104 058	1 384 195	<2 878 400>	7 609 853	-	-	-	-	-	9 104 058	7 609 853
Immob corp en cours	15 881 761	9 010 514	<8 951 641>	15 940 634	-	-	-	-	-	15 881 761	15 940 634
Matériel de transport/leasing	69 100	-	-	69 100	-	13 820	<13 820>	-	-	69 100	69 100
Total des immob.corporelles	101 719 967	13 966 789	<3 090 110>	112 596 646	29 984 090	6 209 334	<3>	<89 535>	36 103 886	71 735 877	76 492 760
Total des immobilisations	102 669 215	14 083 430	<3 095 038>	113 657 607	30 675 906	6 341 873	<3>	<89 535>	36 928 241	71 993 309	76 729 366

II-3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2014 à 41.111.292 DT contre 37.660.153 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2013</i>
Participations dans les filiales (*)	35 429 328	34 881 803
Prêt Azur Papier SA	5 000 000	2 200 000
Prêts au personnel	453 544	443 930
Cautionnements	228 420	134 420
TOTAL	41 111 292	37 660 153

(*) Au 31 décembre 2014, la valeur d'usage de chaque participation est supérieure à son coût, de ce fait, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

<i>Participation dans</i>	<i>Coût</i>	<i>Pourcentage de détention</i>
SAH Algérie	5 402 607	70%
SAH Libye	3 051 646	60%
SAH Maroc	925 075	100%
Azur Papier SA	26 050 000	99,99%
TOTAL	35 429 328	

II-4 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2014 à 53.398.311 DT contre 53.922.161 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2013</i>
Stocks de matières premières	31 276 222	35 811 199
Stocks en transit	9 243 703	8 682 850
Stocks de pièces de rechanges	3 636 314	2 480 854
Stocks produits finis	11 387 531	9 207 090
Stocks produits semi finis	130 432	4 079
Total	55 674 202	56 186 072
<i>Provision matières premières</i>	<i><1 814 598></i>	<i><1 874 999></i>
<i>Provision produits finis</i>	<i><90 685></i>	<i><60 491></i>
<i>Provision pièces de rechange</i>	<i><370 608></i>	<i><328 421></i>
Total des stocks nets des provisions	53 398 311	53 922 161

II-5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde des créances clients nettes des provisions s'élève au 31 décembre 2014 à 40.180.963 DT contre 35.237.300 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2013</i>
Clients locaux (*)	23 904 826	16 876 988
Clients étrangers (*)	13 013 043	14 868 380
Clients effets à recevoir	2 915 376	2 855 514
Clients douteux ou litigieux (*)	3 243 628	3 054 877
Effets à l'encaissement	347 718	636 418
Total créances brutes	43 424 591	38 292 177
<i>Provision pour dépréciation des comptes clients</i>	<i><3 243 628></i>	<i><3 054 877></i>
Total créances nettes	40 180 963	35 237 300

()Les données comparatives ont été retraitées pour des raisons de comparabilité.*

II-6 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2014 à 7.245.676 DT contre 5.294.009 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2013</i>
Fournisseurs avances et acomptes	82 030	79 280
Fournisseurs ristournes à obtenir	741 204	435 108
Créances fiscales	5 739 691	4 570 441
Sociétés du Groupe (SAH Algérie)	236 827	236 827
Sociétés du Groupe (Azur Papier SA)	709 588	317 670
Charges constatées d'avance	363 374	363 038
Débiteurs divers	90 978	156 473
TOTAL	7 963 692	6 158 837
<i>Provision pour dépréciation des autres actifs</i>	<i><718 016></i>	<i><864 828></i>
Total des autres actifs nets des provisions	7 245 676	5 294 009

I-7 Placements (En DT)

Les placements au 31 décembre 2014 s'élèvent à 3.004.235 DT contre 2.204.192 DT au 31 décembre 2013. Les placements liquides correspondent à des investissements dans des placements obligataires BNA et UIB. Ils sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition et sont évalués à la date de clôture à leurs valeurs de marché. Les plus-values ou moins-values sont constatées en résultat.

<i>PLACEMENT OBLIGATAIRE</i>	<i>SICAV BNA</i>	<i>SICAV UIB</i>
Coût d'acquisition	3 161	1 066
Valeur de marché au 31/12/2014	3 158	1 077
Plus / moins-value incluse dans le résultat	(3)	11
 <i>AUTRE PLACEMENT</i>	 <i>31/12/2014</i>	 <i>31/12/2013</i>
Placements BTE	-	2 200 000
Placements UIB	3.000.000	-

II-8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalent de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à 8.890.342 DT contre 18.162.512 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Banques	8 794 394	18 091 255
Caisses	95 948	65 565
Régie d'avance et d'accréditifs	-	5 692
TOTAL	8 890 342	18 162 512

II-9 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent au 31 décembre 2014 à 118.438.035 DT contre 101.923.338 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Capital social	36 566 205	28 937 080
Réserve légale	3 047 184	2 893 708
Subvention d'investissement	2 434 542	2 996 090
Prime d'émission	28 988 711	16 173 470
Résultats reportés	33 857 645	33 785 338
Total des capitaux propres avant résultat	104 894 287	84 785 686
Résultat de l'exercice	13 543 748	17 137 652
TOTAL	118 438 035	101 923 338

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Résultats reportés	Subvention d'invest	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2013	28 937 080	2 893 708	16 173 470	33 785 338	2 996 090	17 137 652	101 923 338
Augmentation de capital par conversion de créances	1 534 759	-	12 815 241	-	-	-	14 350 000
Affectation du résultat 2013	-	153 476	-	16 984 176	-	<17 137 652>	-
Distribution de dividendes	-	-	-	<10 817 503>	-	-	<10 817 503>
Augmentation de capital par incorporation de réserves décidée le 23.07.2014	4 353 119	-	-	<4 353 119>	-	-	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves décidée le 29.08.2014	1 741 247	-	-	<1 741 247>	-	-	-
Résorption de la subvention d'investissement 2014	-	-	-	-	<561 548>	-	<561 548>
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	36 566 205	3 047 184	28 988 711	33 857 645	2 434 542	-	104 894 287
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	13 543 748	13 543 748
Capitaux propres avant affectation	36 566 205	3 047 184	28 988 711	33 857 645	2 434 542	13 543 748	118 438 035

(*) Le capital social est passé de 28.937.080 DT au 31 décembre 2013 à 36.566.205 DT au 31 décembre 2014 suite à deux augmentations de capital par incorporation de réserves totalisant 6.094.366 DT et une augmentation de capital par conversion des dettes pour 1.534.759 DT, la dernière ayant généré une prime d'émission de 12.815.241 DT.

II-10 Emprunts (En DT)

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2014 à 36.549.246 DT contre 34.153.501 DT au 31 décembre 2013. Les emprunts ont été contractés auprès des banques suivantes :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Emprunts BIAT	5 742 137	7 000 000
Emprunts BNA	7 715 000	10 520 000
Emprunts UIB	13 666 667	6 104 167
Emprunts Attijari Bank	9 413 553	10 500 000
Emprunts Leasing	11 889	29 334
TOTAL	36 549 246	34 153 501

II-11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 45.247.790 DT contre 52.088.856 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Fournisseurs ordinaires	40 921 907	45 026 767
Fournisseurs effets à payer	4 325 883	7 062 089
TOTAL	45 247 790	52 088 856

II-12 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 6.659.674 DT contre 21.832.810 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Ristournes à accorder	1 893 106	2 320 236
Salaires à payer et autres dettes au personnel	2 741 490	2 747 223
Diverses dettes d'impôts à payer	116 678	810 915
Comptes courants associés	-	14 350 000
Actionnaires, dividendes à payer	163 515	60 453
Organismes sociaux	772 125	745 740
Charges à payer	734 653	723 456
Autres crédateurs	238 107	74 787
TOTAL	6 659 674	21 832 810

II-13 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers à court terme s'élèvent au 31 décembre 2014 à 22.999.292 DT contre 13.861.203 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Echéances à moins d'un an	6 586 810	2 466 667
Crédit de financement de stock	16 250 000	11 200 000
Intérêts courus	162 482	194 536
TOTAL	22 999 292	13 861 203

III Notes sur l'état de résultat

III-1 Les produits d'exploitation (En DT)

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2014 à 212.569.534 DT contre 205.361.494 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Chiffre d'affaires local	158 645 130	143 589 934
Chiffre d'affaires export	54 531 567	62 611 895
RRR accordés	<2 005 654>	<2 477 003>
Autres produits d'exploitation	1 398 491	1 636 668
TOTAL	212 569 534	205 361 494

III-2 Achats consommés de matières et d'emballages (En DT)

Les achats consommés de matières premières et d'emballages s'élèvent au 31 décembre 2014 à 151.804.180 DT contre 145.630.256 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Achats de matières premières : fournisseurs locaux	30 857 651	16 348 854
Achats de matières premières : fournisseurs étrangers	100 027 186	109 905 454
Achats d'emballages : fournisseurs locaux	7 177 205	5 733 466
Achats d'emballages : fournisseurs étrangers	9 989 436	12 819 007
Variation de stocks de matières premières	4 534 976	1 399 692
RRR obtenus	<782 274>	<576 217>
TOTAL	151 804 180	145 630 256

III-3 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2014 à 18.088.883 DT contre 16.943.091 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Salaires et appointements	16 657 317	15 225 108
Charges patronales	1 384 846	1 364 359
Charges fiscales	156 838	87 511
Charges de congés à payer	<148 356>	231 155
Autres charges de personnel	38 238	34 958
TOTAL (*)	18 088 883	16 943 091

(*)Les données comparatives ont été retraitées pour des raisons de comparabilité.

III-4 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2014 à 6.688.084 DT contre 5.848.276 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Dotations aux amortissements	6 378 971	5 218 070
Dotations aux prov. pour risques et charges	5 097	73 937
Dotations aux prov. pour dép. de stocks	11 980	313 944
Dotations aux prov. pour dép. client douteux	151 940	242 325
Dotation aux résorptions des charges à répartir	140 096	-
TOTAL	6 688 084	5 848 276

III-5 Les autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 21.177.082 DT au 31 décembre 2014 contre 19.894.620 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Frais de publicité	7 079 752	6 826 298
Electricité	3 031 077	2 481 864
Pièces de rechange	2 249 027	2 374 257
Transport sur ventes (*)	2 208 973	2 155 950
Entretien et réparation	1 228 322	1 056 907
Carburant et lubrifiant	1 253 431	1 049 066
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	974 488	986 342
Primes d'assurances	631 070	527 034
Etat, impôts et taxes	618 517	650 122
Location	478 310	478 565
Frais de déplacements et missions	432 431	314 070
Services bancaires et assimilés	398 069	417 235
Frais postaux et de communication (*)	179 621	180 794
Autres charges d'exploitation (*)	413 994	396 116
TOTAL	21 177 082	19 894 620

(*) Les données comparatives ont été retraitées pour des raisons de comparabilité.

III-6 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3.806.006 DT contre 3.110.500 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Intérêts	3 194 388	2 072 341
Pertes de changes	3 188 327	4 814 268
Gains de change	<2 144 122>	<3 553 711>
Intérêts sur prêts Azur Papier SA	<369 733>	<160 355>
Autres charges et produits financiers	<62 854>	<62 043>
TOTAL	3 806 006	3 110 500

III-7 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2014 à 685.202 DT contre 1.248.712 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2013</i>
Quote-part de sub. d'investissement inscrite en résultat	561 548	570 813
Subventions bureau d'emploi	-	41 112
Produits sur cession d'immobilisations	123 654	636 787
TOTAL	685 202	1 248 712

IV Notes sur l'état de flux de trésorerie

La trésorerie est passée de 18.158.596 DT au 31 décembre 2013 à 8.669.110 DT au 31 décembre 2014 enregistrant ainsi une variation négative de 9.489.486 DT provenant des flux d'exploitation de 13.573.121 DT, des flux de financement de 819.393 DT compensés par des flux d'investissement négatifs de 23.882.200 DT.

IV-1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

L'exploitation a généré un flux positif de 13.573.121 DT provenant essentiellement du résultat bénéficiaire avant amortissements et provisions de 20.231.832 DT, compensé par une augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de 5.223.070 DT.

L'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est essentiellement expliquée par une diminution des stocks de 511.870 DT compensée par et une augmentation des créances clients de 5.132.415 DT et une augmentation des dettes fournisseurs d'exploitation de 2.548.818 DT.

IV-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux d'investissement correspondent à un décaissement de 23.882.000 DT provenant essentiellement de flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles de 20.514.610 DT (essentiellement du matériel industriel, du matériel de transport, des immobilisations en cours et des avances sur immobilisations) et de flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières de 3.451.139 DT provenant essentiellement de la participation dans la filiale SAH Maroc et d'un prêt accordé à la société Azur Papier SA de 2.800.000 DT.

IV-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de financement correspondent à un encaissement net de 819.393 DT provenant d'un flux net d'encaissement et de remboursement d'emprunts de 11.533.833 DT et compensé par la distribution de dividendes pour 10.714.441 DT.

V Note sur les Parties Liées

V-1 Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

Partie liée	Relation
SAH Algérie	Filiale à l'étranger
SAHD Algérie	Filiale à l'étranger — Importateur exclusif des produits Lilas en Algérie
SAHD Maroc	Filiale à l'étranger — Importateur exclusif des produits Lilas en Maroc
SAH Libye	Filiale à l'étranger
Azur Papier SA	Filiale en Tunisie
MEZNI Jalila	Actionnaire-PDG
JAIEZ Mounir	Actionnaire-administrateur- DGA
Société Tacharoukiet EL MAWADA	Société appartenant au partenaire libyen,
Société Tacharoukiet El OFOK et	actionnaire de SAH Libye
Société Gharb EL.MOUTAWASSET	

V- 2 Transactions avec les parties liées

a- Transactions avec les partenaires libyens

- Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires réalisé avec les partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK et Gharb EL MOUTAWASSET s'élève respectivement à 30.207 KDT et 1.447 KDT ;
- Les soldes clients des partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK, Tacharoukiet EL MAWADA et Gharb EL MOUTAWASSET s'élèvent respectivement à 4.429 KDT, 437 KDT et 51 KDT.

b- SAH Algérie

- Aucune transaction n'a été enregistrée courant 2014 entre SAH SA et SAH Algérie ;
- Parmi les autres actifs courants figure un actif envers la société SAH Algérie de 236 KDT qui remonte à l'exercice 2008 et qui est totalement provisionné ;

c- SAHD Algérie

- En 2014, le chiffre d'affaires réalisé avec SAHD s'élève à 4.876 KDT ;
- Au 31 décembre 2014, la créance envers le client SAHD Algérie s'élève à 2.472 KDT.

d- SAH Maroc

- En 2014, le chiffre d'affaires réalisé avec SAH Maroc s'élève à 3.694 KDT ;
- Au 31 décembre 2014, la créance envers SAH Maroc s'élève à 5.039 KDT.

e- SAH Libye

- Le chiffre d'affaires réalisé avec SAH Libye en 2014 s'élève à 48 KDT.
- Au 31 décembre 2014, aucune créance n'est enregistrée sur la société SAH Libye.

f- Société Azur Papier SA

- Une avance de 5.500 KDT a été accordée par la société SAH SA à la société Azur Papier SA pour l'acquisition par SAH SA du terrain et des locaux construits à Béja. Le conseil d'administration de la société Azur Papier SA a autorisé la cession à la société SAH SA du terrain de Béja et des bâtiments pour une valeur de 4.600 KDT HT en date du 17 mars 2011. A la date du 31 décembre 2014 le transfert de propriété n'a pas encore été effectué.
- La société SAH SA a accordé courant 2014 à la société Azur Papier SA deux prêts d'un montant de 2.000 KDT et 800 KDT non encore remboursés à la date de clôture. Les charges d'intérêts relatives à ces prêt calculées au taux de 8% se sont élevées au 31 décembre 2014 à 191 KDT hors taxes. Au 31 décembre 2014, ni le principal ni les intérêts n'ont été remboursés.
- La société SAH SA a accordé en février 2013 à la société Azur Papier SA un prêt d'un montant de 2.200 KDT. Le solde des intérêts relatifs à ce prêt calculés au taux de 8% s'est élevé au 31 décembre 2014 à 359 KDT TTC dont la charge de l'exercice s'élevant à 179 KDT hors taxes. Au 31 décembre 2014, ni le principal ni les intérêts n'ont été remboursés.
- La société SAH SA a accordé en 2012 à la société Azur Papier SA un prêt d'un montant de 2.200 KDT totalement remboursé au 31 décembre 2012. Le solde des intérêts y relatifs non encore remboursé s'élèvent à 148 KDT TTC.
- Le chiffre d'affaires réalisé par SAH SA avec Azur Papier s'élève à 86 KDT ;
- Le solde client Azur Papier s'élève au 31 décembre 2014 à 503 KDT ;
- Les achats de matières premières de SAH SA auprès de Azur Papier SA s'élèvent au 31 décembre 2014 à 24.616 KDT ;
- Le solde fournisseur Azur Papier SA au 31 décembre 2014 est de 7.169 KDT ;

g- Mezni Jalila & Mounir Jaiez

- La charge de loyer relatif au dépôt de stockage à la Charguia propriété de Mme MEZNI Jalila et M Mounir JAIEZ comptabilisée dans les comptes de SAH SA, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 87 KDT ;
- Le compte courant associé de Mme Jalila Mezni s'élève au 31 décembre 2014 à 145 KDT.

h- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général, comme fixés par le conseil d'administration et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute de 472.500 DT. Cette rémunération prend effet à partir du premier janvier 2009, et sera augmentée annuellement de 5%. L'augmentation annuelle est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2014 à 574.463 DT payable sur 13 mensualités.

- Le conseil d'administration réuni en date du 24 avril 2015, a fixé la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2014 à 708.791 DT équivalent à 4% du résultat consolidé du groupe SAH. Le montant provisionné dans les comptes de la société au titre de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2013 à 640.000 DT.
- D'autres avantages en nature accordés au Président Directeur Général et liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint, comme fixée par le conseil d'administration en 2009 s'éleve à 52.500 DT. Cette rémunération est augmentée de 5% annuellement à partir de l'exercice 2010. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2014 à 62.501 DT.

VI Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existants à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

VII Note sur les engagements hors bilan

Engagements envers les établissements de crédit :

Les engagements hors bilan envers les établissements de crédit se présentent ainsi :

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
1995	BNA	175.000	▪ Nantissement du fonds de commerce
1995	UIB	175.000	▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation
1996	UIB	20.000	• Nantissement en rang utile du fonds de commerce • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1996	BNA	20.000	• Nantissement du fonds de commerce • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1996	BNA	30.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1997	BNA	60.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1997	BNA	135.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1997	UIB	50.000	▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile du matériel et outillage d'exploitation
1999	UIB	478.000	▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation
1999	BNA	795.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1999	UIB	970.000	▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile du matériel et outillage d'exploitation
2000	BNA	400.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
2000	BNA	500.000	▪ Hypothèque du 1 ^{er} rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia I <siège social>
2001	BNA	885.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
2001	BNA	1.250.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
2004	BNA	650.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
2004	UIB	3.185.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation
2005	BNA	2.725.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb
2005	UIB	8.550.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sui le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation
2005	BNA	3.150.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Hypothèque en 1^{er} rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia 1 <siège social> ▪ Nantissement au premier rang sur chaine de production
2006	BTE	2.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 et 11828 Mjez El Beb ▪ Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja <site4> ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2006	BTL	3.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 et 11828 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2007	BTE	1.500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Beb. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2008	UIB	2.500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Hypothèque en rang sur lot n°25 du titre foncier 2062 Béja <site5> ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
2008	BTL	4.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb. ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2009	BNA	3.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2010	BNA	6.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 et 11828 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2010	BTE	1.800.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque de rang utile sur le TF n°11827 et 11828 à Mjez El Beb. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n° 46 du TF n°2062 Béja (site 4) ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2011	BIAT	6.500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile)- ▪ Hypothèque en rang utile sur les TF n°11827 et 11828 à Mjez El Beb
2011	ATTIJARI BANK	4.500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile) ▪ Hypothèque en rang utile des TF n°11827 et N°11828 à Mjez El Beb
2012	BNA	3.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque en rang utile du TF n°11827 à Mjez El Beb
2013	BNA	2.700.000	<p>Titre de garantie mobilière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement de premier rang affectant le matériel et outillage (Investissement MBB5 à Béja). <p>Titre de garantie immobilière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèque en rang utile de la totalité de la propriété dénommée SAH objet du titre financier n°11827 à Mjez El Beb ▪ Engagement d'hypothèque du TF n°18801 sis à la zone industrielle Béja Nord revenant à Azur Papier SA qui est en cours de cession à SAH

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
2013	ATTIJARI BANK	10 500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèque en rang utile du TF n°21422/7248 à Zaghouan ▪ Engagement d'hypothèque du TF N°18801 sis à la zone industrielle Béja Nord revenant à Azur Papier SA qui est en cours de cession à SAH ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile) ▪ Un nantissement sur l'ensemble de matériels et équipements servant à l'exploitation du fonds de commerce ▪ Engagement de l'emprunteuse à souscrire à une assurance sinistre des deux sites de Zriba et de Béja avec une délégation au profit de la banque ATTIJARI BANK
2013	BIAT	7.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et l'UIB sur la totalité des propriétés sises à Mjez El Beb, objets des TF n°11827 et 11828 Béja. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et l'UIB sur la totalité du lot n°25 Bis du lotissement Z.I Zriba 4 à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan et totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan. ▪ Nantissement de rang utile du fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et l'UIB ▪ Nantissement du 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB, le matériel installé dans le local installé à la Z.I de Zriba 4 ▪ Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Beb et Béja.
2013	UIB	10.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèque en rang utile sur la totalité des propriétés sises à Mjez El Beb, objets des TF n°11827 Béja. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et l'UIB sur la totalité des équipements industriels et de transport ainsi que des installations objet de cet crédit du lotissement zone industrielle Zriba 4 Zaghouan. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et la BIAT sur la totalité du lot N°25 Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et la BIAT et en totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan.
2013	BTL	1.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 à Mjez El Bab. ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
2014	UBCI	4.100.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque en rang utile sur les TF n° 11827 et n°11828 à Mjez El Beb.
2014	UIB	5.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 à Mjez El-Beb. ▪ Hypothèque en rang utile : <ul style="list-style-type: none"> * Totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan * Totalité du lot n° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan

Autres engagements hors bilan

Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2014 à 5.835 KDT.

Rapport Général

Tunis, le 29 avril 2015

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société d'Articles Hygiéniques SA
« SAH »
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I –Tunis-***

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons :

- Notre rapport sur les états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, et
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH », joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 118.438.035 dinars y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 13.543.748 dinars.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'Article Hygiéniques SA «SAH» au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2015

***Conseil audit formation
Abderrahmen Fendri***

***Cabinet HAYET LARBI
Hayet Labidi***

Rapport Spécial

Tunis, le 29 avril 2015

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société d'Articles Hygiéniques SA
« SAH »
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I – Tunis-***

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- La société « SAH » a accordé courant 2014 à la société AZUR Papier SA deux prêts pour un montant de 2.000.000 DT et 800.000 DT. Les produits d'intérêts relatifs à ces prêts calculés au taux de 8% se sont élevés au 31 décembre 2014 à 190 844 DT hors taxes. Au 31 décembre 2014, aucun remboursement au titre de ces prêts, en principal et intérêts, n'a été effectué.
- La société a contracté en décembre 2014 auprès de la UIB un emprunt de 5.000.000 DT. Il est à signaler que cet emprunt est remboursable sur 7 ans, dont une année de grâce. Il est générateur d'intérêt au taux de TMM + 1,5%.

B. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2014 :

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- La société a contracté en décembre 2013 auprès de la BNA un emprunt de 2.700.000 DT, remboursable sur 7 ans avec deux années de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%.
- La société a contracté en décembre 2013 auprès d'ATTIJARI BANK deux emprunts pour respectivement 5.500.000 DT et 5.000.000 DT, remboursables sur 7 ans avec deux années de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%.
- La société a contracté en décembre 2013 auprès de la BIAT deux emprunts pour respectivement 4.000.000 DT et 3.000.000 DT remboursables sur 7 ans avec une année de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%.
- La société a contracté en décembre 2013 auprès de l'UIB un emprunt de 10.000.000 DT, remboursable sur 7 ans avec une année de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Il est à signaler que la première tranche de 6.000.000 DT a été débloquée en décembre 2013, la seconde tranche pour 4.000.000 DT a été débloquée en 2014.
- La société a contracté en décembre 2012 auprès de la BNA un emprunt de 3.000.000 DT, remboursable sur 7 ans avec deux années de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%.
- Au 31 décembre 2014, le solde du second emprunt contracté auprès de la BNA s'élève à 720.000 DT. Il est à signaler que cet emprunt a été contracté en 2009, pour un montant de 3.000.000 DT remboursable sur 7 ans, dont deux années de grâce (premier remboursement dû le 31 mars 2011) au taux d'interêt TMM + 1,5%.
- Au 31 décembre 2014, le solde du troisième emprunt contracté auprès de la BNA s'élève à 4.100.000 DT. Il est à signaler que cet emprunt a été contracté en 2010 avec la BNA et ce, pour un montant de 6.000.000 DT remboursable sur 7 ans, dont deux années de grâce (premier remboursement le 31 janvier 2013), au taux d'intérêt TMM + 1%. Une première tranche de 2.000.000 DT a été débloquée en novembre 2010. Une seconde tranche de 2.000.000 DT a été débloquée en avril 2011 et la troisième tranche de 2.000.000 DT a été débloquée en janvier 2013.
- Au 31 décembre 2014, le solde de l'emprunt contracté auprès de l'UIB s'élève à 104.167 DT. Il est à signaler que cet emprunt a été contracté en février 2008, pour un montant de 2.500.000 DT remboursable sur 7 ans, dont une année de grâce au taux d'intérêt TMM + 1,5%.
- En vertu de la convention conclue entre la société, d'une part, et le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, d'autre part, et portant sur la location d'un dépôt de stockage sis à Charguia, la société a payé les loyers relatifs à l'exercice 2014 qui s'élèvent à 87.485 DT.
- La société « SAH » a accordé en février 2013 à la société Azur Papier SA un prêt d'un montant de 2.200.000 DT. Les produits d'intérêt relatifs à ce prêt calculés au taux de 8% se sont élevés au 31 décembre 2014 à 178 889 DT hors taxes. Au 31 décembre 2014, aucun remboursement au titre de ces prêts, en principal et intérêts, n'a été effectué.

C. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général, comme fixés par le conseil d'administration et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :
 - ✓ Une rémunération annuelle brute de 472.500 DT. Cette rémunération prend effet à partir du premier janvier 2009 et augmentée annuellement de 5%. L'augmentation annuelle est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2014 à 574.463DT payable sur 13 mensualités.
 - ✓ Le conseil d'administration réuni en date du 24 avril 2015, a fixé la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2014 à 708.791 DT équivalent à 4% du résultat consolidé du Groupe SAH. Le montant provisionné dans les comptes de la société au titre de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2014 à 640.000 DT.
 - ✓ D'autres avantages en nature accordés au Président Directeur Général et liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint, comme fixée par le conseil d'administration en 2009 s'élève à 52.500 DT. Cette rémunération est augmentée de 5% annuellement à partir de l'exercice 2010. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2014 à 62.501 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 avril 2015

***Conseil audit formation
Abderrahmen Fendri***

***Cabinet HAYET LARBI
Hayet Labidi***

بلاغ الشركات

القوائم المالية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس-

تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل- قوائمها المالية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات السيد منصف بوسنوقة زموري و السيد شريف بن زينة.

الأصول

في 31/12/2014

ب حساب الدينار				الإيضاحات	الأصول
2013	السنة المحاسبية 31/12/2014		الإجمالي		
الصافي	الصافي	إستهلاكات و منخرات	الإجمالي		
	222 323	20 346	242 669		أصل 1 أصول غير مادية
					أصل 12 تسييلات و براءات و رخص و علامات تجارية
					أصل 13 أصل تجاري
0	222 323	20 346	242 669	1	
839 057	805 996	232 496	1 038 492		أصل 2 أصول مادية للإستغلال
					أصل 21 تجهيزات فنية و آلات
					أصل 22 تجهيزات أخرى و معدّات و منقولات
					أصل 23 ودائع و كفالات
839 057	805 996	232 496	1 038 492	2	
					أصل 3 أصول
					أصل 31 أرض و بنايات
					أصل 32 أراضي و بنايات للإستغلال
					أصل 33 أراضي و بنايات عمدا للإستغلال
8 150 000	7 900 000	15 714	7 900 000		أصل 32 توظيفات في المؤسسات المرتبطة و مساكن
	134 287		150 001		أصل 322 ثون و رقاغ أصدرتها المؤسسات المرتبطة
					أصل 323 حصص في مؤسسات ذات صلة مساهمة
					أصل 324 رقاغ و سندات ذات مداخيل قارة
					أصل 33 توظيفات مالية أخرى
					أصل 331 سهم و سندات أخرى ذات مداخيل متغيرة و حصص في
					لصناديق المشتركة للتوظيف الجماعي
					أصل 332 رقاغ و سندات ذات مداخيل قارة
22 022	20 043		20 043		أصل 333 قروض رهنية على عقارات
	100 000		100 000		أصل 334 قروض أخرى
	30 144		30 144		أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية و مالية
	0				أصل 336 أصول من القيم و النقود مودعة لدى شركات مسندة
8 172 022	8 184 474	15 714	8 200 188	3	
					أصل 5 حصة معدي التأمين في المديرات الفنية
	555 482		555 482		أصل 510 منخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
					أصل 520 منخرات التأمين على الحياة
	13 531		13 531		أصل 530 منخرات التعويضات (لتأمين على الحياة)
					أصل 531 منخرات التعويضات (لتأمين على غير الحياة)
0	569 013	0	569 013	5	
					أصل 6 مستحقات
					أصل 61 مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المباشر
63 570	1 260 842		1 260 842		أصل 611 قساط تأمين مكتسبة غير صادرة
	125 450		125 450		أصل 612 مستحقات أخرى متولدة عن عملية التأمين المباشر
					أصل 613 مستحقات تم تعويضها و حلت المؤسسة محلها
					أصل 62 مستحقات متولدة عن عمليات إعادة تأمين
					أصل 63 مستحقات أخرى
	1 000		1 000		أصل 631 لأعوان
58 826	114 966		114 966		أصل 632 لدولة و هيكل الضمان الاجتماعي و الجماعات العمومية
	646 591		646 591		أصل 633 قسائم و مستحقات أخرى
122 396	2 148 850	0	2 148 850	6	
					أصل 7 عناصر أخرى للأصول
141 185	803 214		803 214		أصل 71 أموال في البنك و الحساب البريدي الجاري و الصكوك و الخزنة
					أصل 72 أعباء مؤجلة
81 797	854 565		854 565		أصل 721 تكاليف اقتناء مؤجلة
870 667	566 857	345 403	912 260		أصل 722 أعباء أخرى للتوزيع
					أصل 73 حسابات تسوية الأصول
	107 460		107 460		أصل 731 فواتر و معالم كراء مكتسبة غير مستحقة
105 510	270 481		270 481		أصل 733 حسابات تسوية أخرى
					أصل 74 فلترة تحويل
1 199 159	2 602 577	345 403	2 947 980	7	
10 332 633	14 533 232	613 959	15 147 190		مجموع الأصول

الأموال الذاتية و الخصوم

في 31/12/2014

بحساب الدينار

2013	31/12/2014	الإيضاحات	الأموال الذاتية و الخصوم
			أموال ذاتية
10 000 000	10 000 000		مال ذاتي 1 رأس المال مال ذاتي 12 احتياطات و منح مرتبطة برأس المال مال ذاتي 5 نتيجة مؤجلة
10 000 000	9 635 103		مجموع الأموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية
-364 897	-1 379 762		مال ذاتي 6 نتيجة السنة المحاسبية
9 635 103	8 255 341	9	مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع
			الخصوم
			خصم 1 خصوم مالية أخرى
			خصم 13 قروض أخرى
0	0		
			خصم 2 مدخرات المخاطر والأعباء الأخرى
			خصم 21 مدخرات أخرى
0	0		
			خصم 3 مدخرات فنية إجمالية
81 797	2 374 870		خصم 310 مدخرات أقساط تأمين غير مكتسبة
6 371	965 374		خصم 320 مدخرات التأمين على الحياة
	12 343		خصم 330 مدخرات التعويضات (التأمين على الحياة)
129	1 056 315		خصم 331 مدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)
	1 604		خصم 340 مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التأمين على غير الحياة)
88 297	4 410 506	10	خصم 361 مدخرات فنية أخرى (التأمين على غير الحياة)
	171 345	11	خصم 5 ديون لودائع نقدية متحصل عليها من المؤسسات المسند إليها
			خصم 6 ديون أخرى
16 460	286 947		خصم 61 ديون متولدة عن عمليات تأمين مباشر
			خصم 62 ديون متولدة عن عمليات إعادة التأمين
			خصم 63 ديون أخرى
121 343	163 996		خصم 631 ودائع وكفالات متحصل عليها
101 965	208 507		خصم 632 عسوان
369 465	820 732		خصم 633 الدولة و هيكل الضمان الاجتماعي و الجماعات العمومية
609 233	1 480 182	12	خصم 634 ديون مختلفون
			خصم 7 ديون أخرى
	215 858	13	خصم 71 حسابات تسوية الخصوم
			خصم 712 حسابات تسوية خصوم أخرى
697 530	6 277 891		مجموع الخصوم
10 332 633	14 533 232		مجموع الأموال لذاتية و لخصوم

قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2014

بحساب الدينار

عمليات الصافية 2013	عمليات الصافية 31/12/2014	عمليات مسندة و عمليات معاد اسنادها 31/12/2014	عمليات إجمالية 31/12/2014	الإيضاحات
66 732	3 657 958	-775 551	4 433 508	أر ف غ ح 1 أقساط تأمين مكتسبة
-81 797	-1 737 591	555 482	-2 293 073	أر ف غ ح 11 أقساط تأمين صادرة و مقبولة
-15 065	1 920 367	-220 069	2 140 436	أر ف غ ح 12 تغير مخزرات أقساط التأمين غير المكتسبة
				14
	103 930		103 930	أر ف غ ح 3 إيرادات التوظيفات المخصصة و المحوكة من قائمة النتائج
				أر ف غ ح 2 إيرادات فنية أخرى
-15 868	-278 926		-278 926	أع غ ح 1 أعباء التعويضات
-129	-1 042 656	13 531	-1 056 187	أع غ ح 11 المبالغ المدفوعة
-15 997	-1 321 582	13 531	-1 335 113	أع غ ح 12 تغير مخزرات التعويضات
				15
	0		0	أع غ ح 2 تغير المخزرات الفنية الأخرى
				أع غ ح 3 مساهمات في الأرباح والإرجاعات
	-1 604		-1 604	16
-268 366	-1 595 338		-1 595 338	أع غ ح 4 نفقات الاستغلال
81 797	772 768		772 768	أع غ ح 41 نفقات الاقتناء
-208 838	-158 809		-158 809	أع غ ح 42 تغير مبالغ نفقات الاقتناء الموجلة
599	184 162	184 162		أع غ ح 43 نفقات الإدارة
-394 808	-797 217	184 162	-981 379	أع غ ح 44 عمولات متحصّل عليها من معيدي التأمين
				17
-171 392	-888 179		-888 179	أع غ ح 5 أعباء فنية أخرى
				18
-597 263	-984 286	-22 376	-961 910	المجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و /أو إعادة التأمين على غير الحياة) ن ف غ ح

قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2014

بحساب الدينار

عمليات الصفافية 2013	عمليات الصفافية 31/12/2014	عمليات مستدة وعمليات معاد اسنادها 31/12/2014	عمليات اجمالية 31/12/2014	الإيضاحات
6 186	832 500	-24 791	857 291	19
6 186	832 500	-24 791	857 291	
	29 615		29 615	20
0	29 615	0	29 615	
-8 934	0		0	21
-8 934	-12 343	0	-12 343	
-6 371	-959 003		-959 003	22
-6 371	-959 003	0	-959 003	
0	0	0	0	23
0	0	0	0	
-18 103	-354 680		-354 680	22
-48 439	-391 337	5 544	-396 881	
-13 235	-173 424		-173 424	23
0	0	0	0	
				9
0	0	0	0	
-70 794	-673 993	-19 247	-654 745	ن ف ح
				المجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة)

قائمة النتائج

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2014

بحساب الدينار

2013	31/12/2014	الإيضاحات
-597 263	-984 286	ن ف ح النتيجة الفنية للتأمين و /أو إعادة التأمين على غير الحياة
-70 794	-673 993	ن ف ح النتيجة الفنية للتأمين و /أو إعادة التأمين على الحياة
303 842	395 774	إر غ ف 1 إيرادات التوظيفات (التأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة)
2 234		إر غ ف 11 مداخيل التوظيفات
		إر غ ف 12 إيرادات التوظيفات الأخرى
		إر غ ف 13 استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات
		إر غ ف 14 أرباح متأتية من تحقيق التوظيفات
306 076	395 774	مجموع فرعي 1
-2 416	-15 714	أع غ ف 1 أعباء التوظيفات (التأمين و /أو إعادة التأمين على غير الحياة)
		أع غ ف 11 أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء الفائدة
		أع غ ف 12 تصحيح قيمة التوظيفات
		أع غ ف 13 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
-2 416	-15 714	مجموع فرعي 2
	-103 930	أع غ ف 2 إيرادات التوظيفات لمخصصة و المحوكة إلى قائمة النتائج الفنية للتأمين و /أو إعادة التأمين على غير الحياة
	13 856	أع غ ف 2 إيرادات غير فنية أخرى
		أع غ ف 3 أعباء غير فنية أخرى
-364 397	-1 368 292	النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية
-500	-11 470	أع غ ف 4 الأدعاءات على النتيجة
-364 897	-1 379 762	النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية بعد الأدعاءات
-364 897	-1 379 762	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية

جدول التدفقات النقدية (الطريقة المباشرة)

في 31/12/2014

بحساب الدينار

2013	31/12/2014	
		فقات النقدية المرتبطة بالإستغلال
17 324	4 351 535	مقابيض أقساط التأمين المتحصل عليها من المؤمن لهم
	-286 278	مبالغ لتسديد التعويضات
	-168 804	دفعوات لأقساط التأمين خاصة بعمليات مسندة
	-236 461	عمولات مدفوعة إلى الوسطاء
-266 582	-824 207	مبالغ مدفوعة إلى الأعموان
-169 451	-1 311 311	مبالغ مدفوعة إلى المزويدين
-8 000 000		دفعوات مرتبطة باقتناء توظيفات مالية
-564 729		مبلغ مدفوعة لمزويدين الاعباء المؤجلة
-108 498	-756 290	أدعاءات على التأمينات المدفوعة إلى الخزينة العامة
169 056	328 367	الإيرادات المالية المتحصل عليها
-22 116		دفعوات قروض للاعوان
-8 944 996	1 096 551	تدفقات نقدية متأتية من الإستغلال
		لتدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة الإستثمار
-766 013	-404 378	دفعوات متأتية من اقتناء أصول ثابتة غير مادية و مادية
	-30 144	مقابيض متأتية من تقيوت أصول ثابتة غير مادية و مادية
		دفعوات متأتية من اقتناء أصول مالية
		مقابيض متأتية من تقيوت أراض و بنااءات معدة للإستغلال
-150 001	-100 000	دفعوات متأتية من اقتناء توظيفات من مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
	100 000	مقابيض متأتية من تقيوت توظيفات لدى مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
-916 014	-434 522	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة الإستثمار
		التدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة التمويل
10 000 000		مقابيض إثر إصدار أسهم
2 196		مداخليل الصرف عن راس المال
		حصص أرباح و غيرها من أنواع التوزيع
		مقابيض متأتية من القروض
		تسديد القروض
10 002 196	0	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل
		إنعكاس تقلبات أسعار الصرف على السيولة و ما يعادل السيولة
141 186	662 029	الخزينة
	141 185	الخزينة في بداية السنة المحاسبية
141 185	803 214	الخزينة في نهاية السنة المحاسبية

النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين علي غير الحياة

المجموع العام	أمين السيارات	تأمين النقل	تأمين لحريق، الأخطار المختلفة والأخطار الخاصة					العناصر
			المجموع	حوادث شخصية	مساعدة	حوادث بدنية	لحريق	
4 433 508	3 497 879	216 227	719 403	19 143	12 261	47 664	640 335	التأمين الإجمالي الصادرة
4 433 508	3 497 879	216 227	719 403	19 143	12 261	47 664	640 335	المجموع 1: اقساط التأمين الصافية
-2 374 870	-1 694 132	-120 739	-559 999	-11 870	-5 084	-25 221	-517 824	مخدرات اقساط التأمين غير المكتسبه في اخر السنه
81 797	81 797							مخدرات اقساط التأمين غير المكتسبه في بدايه السنه
2 140 436	1 885 544	95 488	159 404	7 274	7 177	22 443	122 510	المجموع 2: اقساط التأمين المكتسبه
-153 718	-145 383		-8 335			-109	-8 226	اعباء التعويضات المدفوعه
-125 208	-98 785	-6 107	-20 317	-541	-346	-1 346	-18 084	نفقات مدفوعه
-1 056 315	-1 043 748	-11 163	-1 404				-1 404	مخدرات التعويضات في اخر السنه
129	129							مخدرات التعويضات في بدايه السنه
-1 335 113	-1 287 787	-17 270	-30 056	-541	-346	-1 455	-27 714	المجموع 3: اعباء التعويضات
-1 595 338	-1 258 664	-77 806	-258 867	-17 151	-4 412	-6 889	-230 416	فقات الإفتاء
772 768	535 294	43 446	194 027	4 271	1 829	3 228	184 698	تغير مبلغ نفقات الإفتاء المؤجله
-158 809	-125 295	-7 745	-25 769	-686	-439	-1 707	-22 937	فقات الإدارة
-888 179	-700 741	-43 317	-144 120	-3 835	-2 456	-9 549	-128 280	باء فنيه اخرى
-1 869 558	-1 549 406	-85 423	-234 730	-17 401	-5 478	-14 916	-196 935	المجموع 4: نفقات الإستغلال
103 930	81 997	5 069	16 864	449	287	1 117	15 011	اداءات النوظيفات
-1 604		-1 604						له في الارباح و الإرجاعات
-775 551	-106 083	-211 354	-458 114		-163 715	-73 230	-221 170	اقساط التأمين المسندة و المعد إستادها
555 482		149 538	405 944			126 321	279 623	حصه معيدي التأمين في مخدرات اقساط التأمين غير المكتسبه في اخر السنه
								حصه معيدي التأمين في مخدرات اقساط التأمين غير المكتسبه في بدايه السنه
13 531		6 864	6 667				6 667	حصه معيدي التأمين في اعباء المخدرات في اخر السنه
184 162	25 190	50 188	108 784		38 876	17 389	52 519	حصه معيدي التأمين في اعباء المخدرات في بدايه السنه
								عمولات مسلمه من معيدي التأمين
-22 377	-80 892	-4 764	63 280	0	-124 839	70 481	117 638	المجموع 5: رصيد إعادة التأمين
-984 286	-950 544	-8 504	-25 238	-10 220	-123 200	77 669	30 509	المجموع النهائي الفنية للتأمين على غير الحياة

1. تقديم الشركة

- الاسم الاجتماعي: الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل"،
- الصفة القانونية: شركة خفية الاسم،
- تاريخ التأسيس: 15 فيفري 2013،
- تاريخ الترخيص لمزاولة النشاط: 15 أبريل 2013 (تاريخ قرار وزير المالية)
- المقر الاجتماعي: 13 نهج البرجين – مونبليزير-1073 تونس،
- غرض الشركة: تقديم خدمات التأمين باعتماد منظومة التأمين التكافلي وفقا لمبادئ الشريعة الإسلامية وطبقا للمعيار عدد 26 لهيئة المحاسبة والمراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية وللمعايير المحاسبية التونسية لقطاع التأمين،
- السجل التجاري: تونس B0149542013،
- المعرف الجبائي: B000 MA 1288 542B،
- الشبكة التجارية: 16 مركز اكتتاب مباشر،
- 17 نواب تأمين،
- 10 سمسرة.
- عدد الأعوان: 40
- الرأسمال الاجتماعي: 10.000.000 دينار مقسم إلى 1.000.000 سهما قيمة السهم الواحد 10 دنانير،
- بورس كما يلي:

المساهمون	عدد الأسهم	القيمة (دينارا)	الحصة (%)
بنك البركة تونس	180.000	1.800.000	18
مؤسسة كارت	180.000	1.800.000	18
مؤسسة كومار	179.999	1.799.990	17.9999
مؤسسة أستري	180.000	1.800.000	18
شركة بيت التوفيق للتنمية	99.900	999.000	9.99
شركة الإعادة التونسية	60.000	600.000	6
مجموعة مزابي:	60.000	600.000	6
أفري فيزيون	(20.000)	(200.000)	2
مؤسسات دالماس	(20.000)	(200.000)	2
مطحنة سكرة	(20.000)	(200.000)	2
بيت الإيجار المالي التونسي السعودي	60.000	600.000	6
السيد عبد الإله عبد الرحيم صباحي	100	1.000	0.01
السيد عبد اللطيف شعبان	1	10	—
المجموع	1 000.000	10 000.000	100

II. المبادئ و الطرق المحاسبية المعتمدة

وقع إعداد وضبط القوائم المالية للشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014 وفقا لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمدة في تونس عملا بأحكام القانون عدد 112-96 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 و طبقا لمعايير المحاسبة الخاصة بقطاع التأمين المصادق عليها بقرار من وزير المالية المؤرخ في 26 جوان 2000 (من المعيار عدد 26 إلى المعيار عدد 31) والمتعلقة بضبط القوائم المالية وبالرقابة الداخلية والتنظيم المحاسبي وبالمداخيل وبالمدخرات الفنية وبالأعباء الفنية وبالتوظيفات في مؤسسات التأمين و/ أو إعادة التأمين. تتضمن القوائم المالية: الموازنة، قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة، قائمة النتائج الفنية على الحياة، جدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية.

تتلخص أسس القيس والمبادئ المحاسبية الخاصة المتعلقة بإعداد القوائم المالية في ما يلي:

1. أصول مادية للاستغلال

وقع إدراج الأصول المادية المستغلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" ضمن الموازنة بسعر تكلفة الاقتناء، ويحتسب استهلاك هذه الأصول على أساس القسط الثابت على العمر الافتراضي لكل جزء منها.

تم اعتماد النسب التالية لتسجيل الاستهلاكات :

5 سنوات	معدات نقل
5 سنوات	معدات مكتبية مختلفة
7 سنوات	تجهيزات وعمليات تركيب وتهيئة مختلفة
3 سنوات	معدات إعلامية

2. التوظيفات

يقع تقييم التوظيفات المالية بسعر التكلفة (والذي يتضمن مبلغ حقوق الاكتتاب وحقوق الإسناد اللازمة) دون الأخذ بعين الاعتبار مصاريف الاقتناء التي يقع تقييمها ضمن أعباء السنة.

عند تاريخ إقفال الحسابات ، يتم تقييم سندات المساهمات بحسب قيمتها الإستعمالية و يقع تكوين مدخر لناقص القيمة بالنسبة للتكلفة. يقع تسجيل مداخيل التوظيفات ضمن الإيرادات طبقاً لمبدأ الاستحقاق حتى وإن لم يتم تحصيلها بعد.

3. الأعباء المؤجلة

تشمل الأعباء المؤجلة المصاريف الأولية و الأعباء للتوزيع، علماً و أنّ هاته النفقات تعدّ ضرورية للشروع في عملية الاستغلال خاصة و أنّ المؤسسة كانت في مرحلة إنشاء.

تسجل هذه المصاريف ضمن أصول الموازنة باعتبارها أعباء مؤجلة و ما دام من المحتمل استرداد المبالغ المخصصة لها عن طريق الأنشطة اللاحقة. سيتم استيعاب هاته المصاريف على مدى فترة ثلاثة سنوات .

4. المدخرات الفنية

إن طرق تقييم المدخرات الفنية المسجلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" هي مطابقة لمقتضيات المعيار المحاسبي عدد 29 المتعلق بالمدخرات الفنية في مؤسسات التأمين و/ أو إعادة التأمين ، و قرار وزير المالية المؤرخ في 27 فيفري 2001 المحدد لقائمة و طريقة تقييم المدخرات الفنية و شروط توظيفها و قرار وزير المالية المؤرخ في 28 مارس 2005 و قرار وزير المالية المؤرخ في 05 جانفي 2009 ، وتتكون هذه المدخرات من:

- مدخرات التعويضات (تحت التسوية)
- مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
- مدخرات فنية على الحياة

1.4 مدخرات التعويضات:

يقع تقييم مدخرات التعويضات حسب التكلفة الجمالية المقدرة بعنوان الحوادث التي جددت (وغير الخالصة) صافية من المبالغ التي دفعت بعنوان هذه التعويضات.

هذه المدخرات ينبغي احتسابها حسب صنف المخاطر وبصفة منفصلة بالنسبة إلى كل تعويض.

عند احتساب مدخرات التعويضات لا يقع طرح توقعات الدعاوي للتحويل، إلا أنه يأخذ بعين الاعتبار نفقات تسوية التعويضات مهما كان مصدرها والتي وقع تقييمها في حدود 5 بالمائة من جملة مدخرات التعويضات (الحد الأدنى المنصوص عليه بالفصل 21 من قرار وزير المالية المؤرخ في 27 فيفري 2001).

2.4 مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة:

مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة هي مدخرات مخصصة لتقييم حصة أقساط التأمين الصادرة و أقساط التأمين للإصدار و المتعلقة بالسنة المحاسبية المالية أو السنوات المحاسبية التي تليها.

تحتسب هذه المدخرات على أساس طريقة التوزيع حسب المدة و تتعلق بقسط التأمين التجاري، و يقيد التغيير من سنة محاسبية إلى أخرى المتعلقة ببند مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة في سطر منفصل من قائمة النتائج الفنية تحت بند أقساط التأمين الصادرة.

3.4 المدخرات الحسابية للتأمين على الحياة:

يقع تقييم المدخرات الفنية المتعلقة بمحفظه عقود التأمين على الحياة في نهاية كل فترة محاسبية و يأخذ بعين الاعتبار القيمة المحيطة (القيمة الاكتوارية المقدرة ...) لتعهدات شركة التأمين.

5. إيرادات الاستغلال

يتم التقييم المحاسبي بالنسبة للإيرادات المتأتمية من بيع عقود التأمين بداية من تاريخ إمضاء العقد، وبالتالي دون التقيد بتاريخ استخلاص أول قسط من المنحة. أقساط التأمين التي وقع إسنادها تمثل أقساط التأمين المخصصة من طرف شركة "الأمانة تكافل" لمعدي التأمين مقابل المخاطر التي قبلوا تأمينها ، و يقع تقييم عمليات الإسناد خلال السنة.

تقوم الشركة بخضم عمولات لفاندها بعنوان أقساط التأمين التي وقع إسنادها حسب نسب وقع تحديدها في عقود إعادة التأمين.

يتم تقييم هذه العمولات المتحصّل عليها من معيدي التأمين بطرحها من أعباء الاستغلال ضمن قائمة النتائج الفنية على الحياة و على غير الحياة ، حيث أنّ هذه العمولات لا يقع اعتبارها إيرادات وإنما تعتبر تغطية لأعباء تصرف الشركة.

6. نفقات اقتناء مؤجلة

يقع تحويل نفقات اقتناء العقود المؤجلة إلى السنة المالية نفقات اقتناء العقود المؤجلة، و قد وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالنسبة لسنة 2014 بحدود أقساط التأمين الغير مكتسبة.

7. تقسيم الأعباء

يتعين أن تتم عملية تقسيم التفتقات حسب طبيعتها بحسابات التفتقات حسب وجهتها (مختلف الجهات الممثلة لنشاط التأمين وإعادة التأمين وبالخصوص اقتناء العقود وإدارتها والتصرف في التعويضات والتوظيفات والأعباء الفنية الأخرى) وذلك بالاعتماد على مقاييس التقسيم التي يجب أن تستند على معايير كمية وموضوعية ومخصصة ويمكن مراقبتها وتكون مرتبطة مباشرة بطبيعة الأعباء كما يتعين أن تكون مفاتيح التوزيع التحليلي موضوعية وقابلة للمراقبة.

III. إيضاحات حول الموازنة للسنة المحاسبية 2014

الإيضاح ع-1 عدد: الأصول غير المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول غير المادية للأمانة تكافل في موفى سنة 2014 ما قدره 222.323 ديناراً مفصلة كما يلي:

العناصر	مبلغ خام			استهلاكات / مدخرات			مبلغ صافي
	الرصيد في 2014.01.01	مقتنيات 2014	الرصيد في 2014.12.31	الرصيد في 2014.01.01	ترفيح 2014	الرصيد في 2014.12.31	
تطبيقات إعلامية	-	29.658	29.658	-	-9.032	-9.032	20.626
موقع إلكتروني	-	15.514	15.514	-	-113	-113	15.401
أصول غير مادية في طور الإنجاز	-	197.497	197.497	-	-11.201	-11.201	186.296
مجموع الأصول غير المادية	-	242.669	242.669	-	-20.346	-20.346	222.323

الإيضاح ع-2 عدد: الأصول المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول المادية للأمانة تكافل في موفى سنة 2014 ما قدره 805.996 ديناراً مقابل 839.057 دينار في موفى سنة 2013 أي بانخفاض قدره 33.061 ديناراً، كما يبين الجدول التالي:

العناصر	مبلغ خام			استهلاكات / مدخرات			مبلغ صافي
	الرصيد في 2014.01.01	مقتنيات 2014	الرصيد في 2014.12.31	الرصيد في 2014.01.01	ترفيح 2014	الرصيد في 2014.12.31	
معدات نقل	174.710	34.500	209.210	- 8 802	-36.888	-45.690	163.520
معدات و اثاث مكاتب	263.065	11.235	274.300	- 11 390	-61.008	-72.398	201.902
معدات اعلامية	100.953	22.977	123.930	- 7 902	-39.965	-47.867	76.063
تجهيزات و عمليات تركيب و تهيئة	338.056	92.996	431.052	- 9 632	-56.909	-66.541	364.511
مجموع الأصول المادية للاستغلال	876.784	161.709	1.038.492	- 37 727	194.769	-232.496	805.996

الإيضاح ع-3 عدد: توظيفات في المؤسسات المرتبطة

بلغ رصيد التوظيفات الصافي في المؤسسات المرتبطة في نهاية سنة 2014 مبلغاً قدره 8.034.287 ديناراً مقابل 8.150.001 ديناراً موفى سنة 2013 مفصل كما يلي:

بحساب الدينار

العناصر	الصافي 2013	الخام 2014	الاستهلاكات والمدخرات 2014	الصافي 2014
مساهمات	150 001	150.001	-15.714	134.287
أسهم مدرجة بالسوق المالية (Best Lease)	150 001	150.001	-15.714	134.287
ودائع لدى مؤسسات مرتبطة (BarakaBank El)	8 000 000	7.900.000	-	7.900.000
المجموع	8.150.001	8.050.001	-15.714	8.034.287

الإيضاح ع-4 عدد: توظيفات مالية أخرى

بلغ رصيد التوظيفات المالية الأخرى في نهاية سنة 2014 مبلغاً قدره 150.187 ديناراً مقابل 22.021 ديناراً موفى سنة 2013، أي بزيادة قدرها 128.165 ديناراً مفصلاً كما يلي:

بحساب الدينار

العناصر	الصادف 2013	الخام 2014	الاستهلاكات والمدخرات 2014	الصادف 2014
الإكتتاب الوطني		100.000		100.000
قروض للأعوان (قروض رهنية على عقارات)	22.021	20.043		20.043
ودائع لدى مؤسسات بنكية و مالية		30.144		30.144
المجموع	22.021	150.187	-	150.187

الإيضاح ع5-د: حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية
بلغت حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية في نهاية سنة 2014 مبلغ قدره 569.013 ديناراً مفصلاً كما يلي:

العناصر	الصادف 2014/12/31
حصة معيدي التأمين أقساط التأمين غير المكتسبة	555.482
حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)	13.531
المجموع	569.013

الإيضاح ع6-د: مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المباشر
بلغت المستحقات المتولدة عن عملية التأمين المباشر في نهاية سنة 2014 ما قدره 1.386.292 ديناراً مقابل 63.570 ديناراً سنة 2013 مسجلة زيادة قدرها 1.322.722 ديناراً، مفصلاً كما يلي:

بحساب الدينار

مُدخرات فنية	2013.12.31	2014.12.31
مستحقات متولدة عن عملية التأمين المباشر	63.570	1.260.842
مستحقات تم تعويضها وحلت المؤسسة محلها	-	125.450
المجموع	63.570	1.386.292

الإيضاح ع7-د: مستحقات أخرى

بلغت المستحقات الأخرى في نهاية سنة 2014 ما قدره 762.557 ديناراً مقابل 58.826 ديناراً سنة 2013 مسجلة زيادة قدرها 703.731 ديناراً، مفصلاً كما يلي:

بحساب الدينار

العناصر	الصادف 2013	الخام 2014	الاستهلاكات والمدخرات 2014	الصادف 2014
الأداءات المقطعة من المورد	42.500	114.966		114.966
الأعوان		1.000		1.000
مدينون مختلفون (أ)	16.326	914.896		646.591
المجموع	58.826	1.030.863	-	762.557

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

الرصيد	مستحقات أخرى
16.327	تسبقة للمزودين
174.598	مستحقات صندوق المساهمين في عمولة الوكالة
455.666	الأعباء و المصاريف المدفوعة من صندوق المشاركين
646.591	المجموع

الإيضاح 8-د: عناصر أخرى للأصول

1.8 أموال في البنك و الخزينة

بلغت الأرصدة في البنك و الخزينة في موقى سنة 2014 ما قدره 803.214 ديناراً مقابل 141.185 ديناراً في سنة 2013 مفصلة كالآتي:

2014-12-31	أموال في البنك و الخزينة
347.274	أموال في البنك
439.182	شيكات و أوراق للتحويل
16.758	الخزينة
803.214	المجموع

2.8 الأعباء المؤجلة

بلغت الأعباء المؤجلة في سنة 2014 ما قدره 566.857 ديناراً مقابل 870.667 ديناراً سنة 2013، وهي تشمل مصاريف التأسيس و التسويق.

مبلغ صافي	استهلاكات / مدخرات			مبلغ خام			العناصر
	الرصيد في 2014.12.31	ترفيح 2014	الرصيد في 2014.01.01	الرصيد في 2014.12.31	مقتنيات 2014	الرصيد في 2014.01.01	
83.331	-59.188	-47.444	-11.744	143.119		143.119	مصاريف التأسيس
260.081	-145.860	-135.191	-10.669	405.940		405.940	مصاريف الإشهار
45.826	-27.422	-24.412	-3.010	72.648		72.648	مصاريف للتوزيع متعلقة بالنظام المعلوماتي
177.620	-112.933	-96.762	-16.171	290.554		290.554	مصاريف للتوزيع متعلقة بأعباء الموظفين (من غرة جانفي 2013 إلى غرة أكتوبر 2013)
566.857	345.403	-303.809	-41.594	912.260	-	912.260	مجموع المصاريف الأخرى للتوزيع

3.8 مصاريف اقتناء مؤجلة

بلغت مصاريف الاقتناء المؤجلة في 2014/12/31 مبلغاً قدره 854.565 ديناراً مقابل 81.797 ديناراً في 2013/12/31.

تتضمن مصاريف الاقتناء المؤجلة أعباء اقتناء العقود و عمولات الوساطة بالنسبة للقسط الذي لايهم سنة 2014.

خلال سنة 2014 وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالاعتماد على نسبة أفساط التأمين غير المكتسبة مقارنة بأقساط التأمين الصادرة و المقبولة لكل صنف من أصناف التأمين.

4.8 حسابات تسوية أصول

بلغت مصاريف حسابات تسوية أصول في 2014/12/31 مبلغاً قدره 377.941 ديناراً مقابل 105.510 ديناراً في 2013/12/31 أي بزيادة قدرها 272.431 ديناراً مفصلة كالآتي:

بحساب الدينار

2013-12-31	2014-12-31	حسابات تسوية الأصول
92.222	107.460	أرباح مطلوبة على التوظيفات المالية غير مستحقة
13.288	270.481	أعباء مسجلة مسبقاً
105.510	377.941	المجموع

الإيضاح ع-9 دد: رأس المال المصرح والمدفوع

يبلغ مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع في 2014/12/31 قيمة 8.255.341 ديناراً مقابل 9.635.103 ديناراً في 2013/12/31 أي بانخفاض قدره 1.379.762 ديناراً.

بحساب الدينار

الأموال الذاتية في 2014/12/31	نتيجة 2014	عند الافتتاح	العناصر
10 000 000		10 000 000	رأس مال المكتتب والمحزر
-364.897		-364.897	نتيجة مؤجلة
-1.379.762	-1.379.762		نتيجة السنة المحاسبية 2014
			نتيجة السنة المحاسبية 2013 (خسارة)
8.255.341	-1.379.762	9.635.103	المجموع

الإيضاح ع-10 دد: المدخرات الفنية

يبلغ مجموع المدخرات الفنية لسنة 2014 4.410.506 ديناراً مقابل 88.297 ديناراً في 2013/12/31 مفصل كالتالي:

بحساب الدينار

2014.12.31	2013.12.31	مدخرات فنية
2.374.870	81.797	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
965.374	6.371	مدخرات أقساط التأمين على الحياة
12.343	-	مدخرات التعويضات (أقساط التأمين على الحياة)
1.056.315	129	مدخرات التعويضات (أقساط التأمين على غير الحياة)
1.604	-	مدخرات المساهمة في الأرباح و الإرجاعات
4.410.506	88 297	المجموع

➤ **مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة**

بلغت مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة في موفى سنة 2014 ما قدره 2.374.870 ديناراً مقابل 81797 ديناراً في موفى سنة 2013، وقد تم احتسابها على أساس طريقة التوزيع حسب المدة.

➤ **مدخرات التأمين على الحياة**

بلغت المدخرات الفنية على الحياة في موفى سنة 2014 ما قدره 965.374 ديناراً مقابل 6.371 ديناراً في موفى سنة 2013.

➤ **مدخرات التعويضات**

بلغت مدخرات التعويضات على غير الحياة في سنة 2014 ما قدره 1.056.315 ديناراً كما وقع احتساب نفقات تسوية التعويضات في حدود 8 بالمائة من جملة مدخرات التعويضات.

الإيضاح ع-11: ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها
بلغت هذه الديون 171.345 ديناراً في 2014/12/31 مفصلة كالتالي:

العناصر	2014.12.31
حصة معيدي التأمين في المدخّرات على أقساط التأمين غير المكتسبة	157.814
حصة معيدي التأمين في مدخّرات التعويضات	13.531
المجموع	171.345

الإيضاح ع-12: ديون أخرى

1.12 ديون متولّدة عن عمليات إعادة التأمين

تشمل الحسابات الجارية لمعيدي التأمين المستحقّات و الديون المتولّدة عن عمليات إعادة التأمين ، تسجّل أقساط التأمين التي وقع إسنادها و العمولات على أقساط التأمين المسندة .

بلغت الديون المتولّدة عن عمليات إعادة التأمين في موفى سنة 2014 ما قدره 286.947 ديناراً مقابل 16.460 ديناراً في موفى سنة 2013.

2.12 ديون أخرى

بلغت الديون الأخرى في موفى سنة 2014 ما قدره 1.193.235 ديناراً مقابل 592.773 ديناراً موفى سنة 2013, أي بزيادة قدرها 600.462 ديناراً مفصلة كالتالي:

ديون أخرى	2013.12.31	2014.12.31
الأعوان و حسابات مرتبطة بهم	121.343	163.996
الدولة و الجماعات العموميّة	101.965	208.507
دائنون متنوّعون (أ)	369.465	820.732
المجموع	592.773	1.193.235

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

الرصيد	مستحقّات أخرى
190.468	حسابات المزودون
174.598	ديون صندوق المشاركين في عمولة الوكالة
455.666	صندوق المساهمين: الأعباء والمصاريف المستخلصة من صندوق المشاركين
820.732	المجموع

الإيضاح ع-13: حسابات تسوية خصوم أخرى

بلغ مجموع حسابات تسوية خصوم أخرى 215.858 ديناراً في 2014/12/31 و هو يمثل جملة أعباء للدفع في سنة 2015 مفصل كالتالي:

العناصر	2014.12.31
هياكل اجتماعية: الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي	57.764
الدولة, أداوات	21.841

32.875	الجامعة التونسية لشركات التأمين
103.378	أعباء للدفع
215.858	المجموع

IV. إيضاحات حول قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

الإيضاح ع-14 عدد: أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين الصافية في نهاية سنة 2014 ما قدره 1.920.367 ديناراً مقابل 15.065 ديناراً في سنة 2013 أي بزيادة قدرها 1.905.301 ديناراً مفصلة كالآتي:

أقساط صادرة	أقساط مسندة	أقساط صافية 2014.12.31	أقساط صافية 2013.12.31	أقساط التأمين
4.433.508	-775.551	3.657.958	66 731	أقساط التأمين الصادرة و المقبولة
-2.293.073	555.482	-1.737.591	-81 796	تغير مدخرات أقساط التأمين الغير مكتسبة
2.140.436	-220.069	1.920.367	-15 065	المجموع

يبين الجدول التالي أقساط التأمين الصادرة وأقساط التأمين غير المكتسبة مفصلة حسب أصناف التأمين في 2014/12/31 بحساب الدينار

أقساط تأمين	أقساط صادرة	تغير مدخرات أقساط التأمين غير مكتسبة	النسبة %
تأمين السيارات	3.497.879	1.612.335	46%
تأمين النقل	216.227	120.739	56%
تأمين الحريق	640.335	517.824	81%
مسؤولية مدنية	47.664	25.221	41%
التأمين على المساعدة	12.261	5.084	41%
التأمين الفردي ضد الحوادث البدنية	19.143	11.870	62%
المجموع	4.433.508	2.293.073	52%

الإيضاح ع-15 عدد: أعباء التعويضات

1.15 المبالغ المدفوعة

يشمل هذا البند مجموع أعباء التصرف للتعويضات و المبالغ المدفوعة بمقدار 278.926 ديناراً في 2014/12/31 مقابل 15.868 ديناراً في 2013/12/31 أي بزيادة قدرها 263.058 ديناراً. توافق نفقات التصرف في التعويضات ، النفقات الداخلية و النفقات الخارجية الناجمة عن معالجة ملفات التعويضات (نفقات الأعوان ، حصّة الكراء ، استهلاكات المنقولات ، نفقات النزاعات ...)

2.15 تغير مدخرات التعويضات

بلغ تغير مدخرات التعويضات 1.042.656 ديناراً في 2014/12/31 مقابل 129 ديناراً في 2013/12/31 أي بزيادة قدرها 1.042.527 ديناراً.

الإيضاح ع-16 عدد: مساهمات في الأرباح و الإرجاعات

قدرت المساهمات في الأرباح و الإرجاعات 1.604 ديناراً في 2014/12/31.

الإيضاح ع-17دد: نفقات الاستغلال

بلغت نفقات الإستغلال 797.217 ديناراً في 2014/12/31 مقابل 394.808 ديناراً في 2013/12/31 أي بزيادة قدرها 402.409 ديناراً. تتمثل تكاليف الاستغلال في تكاليف الاقتناء و تكاليف الإدارة و العمولة المتحصلة من معيدي التأمين كما هو مبين في الجدول التالي:

بحساب الدينار

أعباء التعويضات	2013.12.31	2014.12.31
تكاليف الاقتناء	-268.366	-1.595.338
تغيير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة	81.797	772.768
تكاليف الإدارة	-208.838	-158.809
عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين	599	184.162
المجموع	-394.808	-797.217

تشمل تكاليف الاقتناء التكاليف المباشرة (عمولة الاقتناء) و غير المباشرة (النفقات الداخلية والخارجية) الناجمة عن إبرام عقود التأمين، كما تشمل تكاليف الإدارة تكاليف مباشرة و غير مباشرة متعلقة بإدارة محفظة عقود التأمين.

الإيضاح ع-18دد: أعباء فنية أخرى

تبلغ الأعباء الفنية الأخرى في موفى سنة 2014 ما قدره 888.179 ديناراً مقابل 171.392 ديناراً في موفى سنة 2013.

V . إيضاحات حول قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة

الإيضاح ع-19دد: أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين على الحياة في نهاية سنة 2014 ما قدره 832.500 ديناراً مقابل 6.186 ديناراً في موفى سنة 2013 أي بزيادة قدرها 825.912 ديناراً مفصل كالاتي:

بحساب الدينار

أقساط صافية	أقساط صافية	أقساط مسندة	أقساط صادرة	أقساط التأمين
2013.12.31	2014.12.31			
6.186	832.500	-24.791	857.291	أقساط التأمين الصادرة والمقبولة
6.186	832.500	-24.791	857.291	المجموع

الإيضاح ع-20دد: أعباء التعويضات

بلغت أعباء التعويضات في موفى سنة 2014 ما قدره 12.343 ديناراً مقابل 8.934 ديناراً في موفى سنة 2013, وهو يتضمن مبالغ التعويضات المدفوعة.

بحساب الدينار

أعباء التعويضات	2014-12-31	2013-12-1
تغيير مدخرات التعويضات	-12.343	-8.934
المجموع	-12.343	-8.934

الإيضاح ع-21دد: تغيير المدخرات الفنية الأخرى

بلغت مدخرات التأمين على الحياة في نهاية سنة 2014 ما قدره 959.003 ديناراً مقابل 6.371 ديناراً في نهاية سنة 2013 أي بزيادة قدرها 952.632 ديناراً.

الإيضاح ع-22دد: نفقات الاستغلال للتأمين على الحياة

تتضمن أعباء الاستغلال نفقات الاقتناء و نفقات الإدارة و عمولات التأمين المتحصلة عليها من معيدي التأمين.

بلغ رصيد نفقات الاستغلال في نهاية سنة 2014 ما قدره 391.337 ديناراً مقابل 48.439 ديناراً في نهاية سنة 2013 أي بزيادة قدرها 342.898 ديناراً مفصل كالاتي:

بحساب الدينار

2013-12-31	2014-12-31	نفقات الإستغلال
-18.103	-354.680	تكاليف الاقتناء
-30.477	-42.201	تكاليف الإدارة
141	5.544	عمولات متحصّل عليها من معيدي التّأمين
-48.439	-391.337	المجموع

الإيضاح ع23-د: أعباء فنيّة أخرى للتأمين على الحياة

بلغت الأعباء الفنيّة الأخرى في موفى سنة 2014 ما قدره 173.424 ديناراً مقابل 13.235 ديناراً في موفى سنة 2013 أي بزيادة قدرها 160.189 ديناراً وهي تشمل النفقات الداخليّة والنفقات الخارجيّة التي لا يمكن توزيعها إلى إحدى الجهات.

VI. إيضاحات حول قائمة النتائج

الإيضاح ع24-د: مداخيل التوظيفات

بلغت إيرادات التوظيفات خلال سنة 2014 ما قدره 395.774 ديناراً مفصّلة كالآتي:

بحساب الدينار

2013-12-31	2014-12-31	إيرادات التوظيفات
303.778	395.774	مداخيل التوظيفات
64	-	مداخيل أخرى
2.234	-	أرباح متأتية من تحقيق الصّرف
306.076	395.774	المجموع

VII. إيضاحات حول جدول التدفقات النقدية

بلغت الخزينة في موفى سنة 2014 ما قدره 803.214 ديناراً مفصّلة كالتالي:

بحساب الدينار

2013-12-31	2014-12-31	العناصر
-8.944.996	1.096.551	تدفقات نقدية متأتية من الاستغلال
-916.015	-434.522	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة الاستثمار
10.002.196	-	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل
-	141.185	الخزينة في بداية السنة
141.185	662.029	تغيّر الخزينة
141.185	803.214	الخزينة في نهاية السنة المحاسبية

**التقرير العام لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014**

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات التي أسندت إلينا من طرف الجمعية العامة التأسيسية بتاريخ 15 فيفري 2013، نتقدم إليكم بتقريرنا حول مراقبة القوائم المالية " للشركة التونسية للتأمين التكافلي" للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014 والمصاحبة لهذا التقرير وحول الفحوص الخاصة كما ينص عليها القانون والمعايير المهنية. تبرز هذه القوائم المالية مجموعا صافيا للموازنة بقيمة 14 533 232 دينار ونتيجة صافية سلبية قدرها 1 379 762 دينار.

I - الرأي حول القوائم المالية

1-مسؤولية هيكل تسيير الشركة

تم إعداد هذه القوائم المالية تحت مسؤولية هيكل تسيير الشركة وإدارتها. تشمل هذه المسؤولية وضع ومتابعة نظام الرقابة الداخلية المتعلق بإعداد وتقديم قوائم مالية صادقة وخالية من إخلالات هامة نسبيا سواء كانت ناتجة عن غش أو عن أخطاء. كما تشمل كذلك إختيار وتطبيق طرق محاسبية ملائمة وتحديد تقديرات معقولة طبقا للظروف.

2 - مسؤولية مراقبي الحسابات

تتمثل مسؤوليتنا في إبداء رأي مستقل حول هاته القوائم المالية استنادا إلى أعمال التدقيق. لقد قمنا بتدقيق القوائم المالية وفقا للمعايير المهنية. وتتطلب منا هذه المعايير الامتثال لقواعد أخلاقيات المهنة وتخطيط وتنفيذ أعمال التدقيق للحصول على تأكيدات معقولة بأن القوائم المالية خالية من إخلالات هامة نسبيا. إن تدقيق القوائم المالية يستوجب القيام بإجراءات لغاية الحصول على الأدلة المؤيدة للمبالغ والإفصاحات التي تتضمنها القوائم المالية. يركز إختيار هذه الإجراءات وتقييم احتمال وجود إخلالات ناتجة عن غش أو عن أخطاء على تقييم مراقب الحسابات لنظام الرقابة الداخلية المتعلق بإعداد وتقديم القوائم المالية مما يمكنه من تحديد إجراءات التدقيق الملائمة للظروف دون أن يكون الهدف من ذلك إبداء رأي حول فاعلية هذا النظام. كما تشمل إجراءات التدقيق أيضا على تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة والتقديرات الهامة التي تجربها الإدارة وكذلك تقييم العرض الشامل للقوائم المالية ككل. ونعتقد أن الإجراءات التي قمنا بها تمثل أساسا معقولا يمكننا من إبداء رأينا حول القوائم المالية.

3-الرأي حول القوائم المالية

وفي رأينا، فإن القوائم المالية سليمة وصادقة وتعبر بصورة وفيّة، لكل ما هو هام نسبيا، عن الوضعية المالية للشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" وعن نتائج أعمالها وتدفعاتها النقدية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2014، طبقا للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموما بالبلاد التونسية.

II - الفحوص الخاصة

لقد قمنا بالفحوص الخاصة المنصوص عليها في القانون والمعايير المهنية.

طبقا لأحكام الفصلين 201 و266 من مجلة الشركات التجارية، فإنه ليس لدينا ملاحظات حول أمانة المعلومات المالية الواردة بالتقرير السنوي المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2014 ومطابقتها مع القوائم المالية.

وقمنا، في نطاق مراجعة حسابات الشركة، بفحص إجراءات المراقبة الداخلية المتعلقة بمعالجة المعلومة المحاسبية وإعداد القوائم المالية. ونشير، طبقا لمقتضيات الفصل رقم 3 من القانون عدد 94-117 بتاريخ 14 نوفمبر 1994 والمنقح بالقانون عدد 2005-96 بتاريخ 18 أكتوبر 2005، أننا لم نلاحظ، اعتمادا على فحوصنا، وجود نقائص هامة من شأنها أن تؤثر على رأينا حول القوائم المالية.

عملا بأحكام الفصل 19 من الأمر ع-2728-دد المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، قمنا بالتحريات الضرورية وليس لدينا ملاحظات تتعلق بتطابق مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة مع الترتيب الجاري بها العمل باستثناء تلك المنصوص عليها ضمن قرار وزير المالية المؤرخ في 28 أوت 2006 والتي لم يتم تطبيقها كليا.

تونس في، 28 أبريل 2015

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي-دي.آف.ك. العالمية

شريف بن زينة

عن/ف.م.ب.ب.ز.ك.ب.م.ج

منصف بوسنوقة زموري

**التقرير الخاص لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014**

السادة مساهمي الشركة التونسية للتأمين التكافلي « الأمانة تكافل »

عملا بأحكام الفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية، يشرفنا أن نحيطكم علما بالإتفاقيات المنضوية تحت هذه النصوص خلال سنة 2014. إن مسؤوليتنا تكمن في التثبت من مدى احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالتراخيص والمصادقة على الإتفاقيات والعمليات المبرمة مع مسيري المؤسسة وبالتالي إدراجها السليم صلب القوائم المالية. كما أنه ليس من صلاحياتنا البحث والتدقيق حول وجود تلك الإتفاقيات أو العمليات ولكن يقتصر واجبنا على تدقيقكم، إنطلاقا من المعلومات التي قدمت لنا والتي تحصلنا عليها إنطلاقا من تدقيقنا، بنوعها وخصائصها الأساسية دون أن نبت في جدواها ودعائمها. وموكل لكم تحديد المصلحة المتعلقة بإبرام هذه الإتفاقيات وإنجاز هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

I - إتفاقيات وعمليات حديثة (خلافًا لتلك المتعلقة بأجور المسيرين) :

إتفاقية مع بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

أبرمت الأمانة تكافل خلال سنة 2014 إتفاقية شراكة، تأمن بمقتضاها الشركة جميع المنقولات والعقارات الممولة من طرف بيت الإيجار المالي التونسي السعودي. يتعهد بيت الإيجار المالي التونسي السعودي بموجبها بدفع مساهمته في عقود التأمين في نهاية كل ثلاثية من السنة، وفي المقابل تساهم الأمانة تكافل في مصاريف عقود التأمين بنسبة 8% من الاشتراكات الصافية المقبوضة خلال نفس الفترة وبلغت هذه المساهمة خلال سنة 2014 ما قدره 80,761 دينار.

II-الالتزامات والتعهدات المتخذة من قبل الشركة لفائدة المسيرين :

تتمثل الالتزامات والتعهدات المتخذة من قبل شركة " الأمانة تكافل" لفائدة المسيرين كما وردت في الفقرة 5 من الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية كما يلي:

- طبقا لقرارات مجلس الإدارة بتاريخ 13 جوان 2013 وبتاريخ 31 أكتوبر 2013 يتمتع المدير العام بالإمتيازات التالية:
 - أجر قار محدد بمبلغ 8000 دينارا شهريا صافيا من الأداء والأعباء الإجتماعية وعلى أساس 12 شهرا في السنة،
 - حافز أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة المالية 2014،
 - سيارة وظيفية مع حصّة وقود ب500 لتر في الشهر.
- طبقا لقرار مجلس الإدارة بتاريخ 13 جوان 2013 يتمتع المدير العام المساعد بالإمتيازات التالية:
 - أجر قار محدد بمبلغ 6000 دينارا شهريا صافيا من الأداء والأعباء الإجتماعية و على أساس 12 شهرا في السنة،
 - حافز أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة المالية 2014،
 - سيارة وظيفية مع حصّة وقود ب400 لتر في الشهر.

تتمثل الالتزامات والتعهدات المتخذة من قبل مؤسسة التأمين التكافلي لفائدة المسيرين (باعتبار الأعباء الاجتماعية) مثلما وردت في القوائم المالية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2014 كما يلي:

رئيس مجلس الإدارة		المدير العام المساعد		المدير العام		
الخصوم في 31ديسمبر 2014	أعباء خام 2014	الخصوم في 31ديسمبر 2014	أعباء خام 2014	الخصوم في 31ديسمبر 2014	أعباء خام 2014	
10 152	13 696	(1)	124 250	(1)2014	150 650	الامتيازات على المدى القصير
		14 220		-		

(1) تتمثل في مدخرات العطل خالصة الأجر المحتسبة في 31 ديسمبر 2014.

تونس في، 28 أبريل 2015

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي-دي.آف.ك. العالمية

شريف بن زينة

عن/ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج

منصف بوسنوقة زموري

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2014

(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1	411 723	141 070	270 653	191,86%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2.	786 210	1 562 991	(776 781)	-49,70%
Créances sur la clientèle	IV-3.	5 905 815	5 541 357	364 458	6,58%
Portefeuille-titres commercial	IV-4.	1 548 043	1 496 416	51 627	3,45%
Portefeuille d'investissement	IV-5.	196 151	130 851	65 300	49,90%
Titres mis en équivalence	IV-6.	2 070	2 057	13	0,63%
Valeurs immobilisées	IV-7.	255 055	252 769	2 286	0,90%
Ecart d'acquisition net (Goodwill)	IV-8.	11 732	10 739	993	9,25%
Autres actifs	IV-9.	362 897	359 931	2 966	0,82%
Total des actifs		9 479 696	9 498 181	(18 485)	-0,19%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	V-1.	1 579	18 798	(17 219)	-91,60%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2.	133 528	634 829	(501 301)	-78,97%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	7 379 485	6 965 770	413 715	5,94%
Emprunts et ressources spéciales	V-4	119 113	99 820	19 293	19,33%
Autres passifs	V-5	525 958	498 077	27 881	5,60%
Total des passifs		8 159 663	8 217 294	(57 631)	-0,70%
INTERETS MINORITAIRES					
Part des minoritaires dans les réserves consolidés		609 679	641 682	(32 003)	-4,99%
Part des minoritaires dans les résultats consolidés		25 975	26 116	(141)	-0,54%
Total des intérêts minoritaires	VI	635 654	667 798	(32 144)	-4,81%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	0,00%
Réserves consolidées		397 739	337 031	60 708	18,01%
Autres capitaux propres		3	9	(6)	-66,67%
Résultat consolidé de l'exercice		116 637	106 049	10 588	9,98%
Total des capitaux propres	VII	684 379	613 089	71 290	11,63%
Total des passifs et des capitaux propres		9 479 696	9 498 181	(18 485)	-0,19%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2014

(en Milliers de dinars)

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	1 306 342	1 167 636	138 706	11,88%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	524 665	402 173	122 492	30,46%
b- En faveur de la clientèle	781 677	765 463	16 214	2,12%
Crédits documentaires	367 963	372 825	(4 862)	-1,30%
a- En faveur de la clientèle	315 525	343 501	(27 976)	-8,14%
b- Autres	52 438	29 324	23 114	78,82%
Total des passifs éventuels	1 674 305	1 540 461	133 844	8,69%
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financements donnés	69 215	94 084	(24 869)	-26,43%
En faveur de la clientèle	69 215	94 084	(24 869)	-26,43%
Engagements sur titres	2 317	3 366	(1 049)	-31,16%
a- Participations non libérées	2 315	3 246	(931)	-28,68%
b- Titres à recevoir	2	120	(118)	-98,33%
Total des engagements donnés	71 532	97 450	(25 918)	-26,60%
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	2 350 461	2 249 769	100 692	4,48%
Total des engagements reçus	2 350 461	2 249 769	100 692	4,48%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2014
(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	453 151	388 048	65 103	16,78%
Commissions (en produits)	VIII-1-2	153 159	138 048	15 111	10,95%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	140 857	136 572	4 285	3,14%
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	4 355	3 428	927	27,04%
Total des produits d'exploitation bancaire		751 522	666 096	85 426	12,82%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(182 754)	(150 376)	(32 378)	21,53%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-2	(24 264)	(22 044)	(2 220)	10,07%
Commissions encourues	VIII-2-3	(8 609)	(10 027)	1 418	-14,14%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(322)	(655)	333	-50,84%
Total des charges d'exploitation bancaire		(215 949)	(183 102)	(32 847)	17,94%
Produit Net Bancaire		535 573	482 994	52 579	10,89%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(91 242)	(69 324)	(21 918)	31,62%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	(523)	(1 945)	1 422	-73,11%
Autres produits d'exploitation	VIII-5	28 953	27 794	1 159	4,17%
Frais de personnel	VIII-6	(174 362)	(164 196)	(10 166)	6,19%
Charges générales d'exploitation	VIII-7	(66 225)	(67 019)	794	-1,18%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(35 274)	(36 604)	1 330	-3,63%
Résultat d'exploitation		196 900	171 700	25 200	14,68%
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(80)	(103)	23	-22,33%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	(2 882)	(642)	(2 240)	348,91%
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(51 326)	(38 790)	(12 536)	32,32%
Résultat net de l'exercice		142 612	132 165	10 447	7,90%
Part de résultat revenant aux minoritaires		(25 975)	(26 116)	141	-0,54%
Résultat net de l'exercice avant modifications comptables		116 637	106 049	10 588	9,98%
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	(26 237)	26 237	-100,00%
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		116 637	79 812	36 825	46,14%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2014

(en Milliers de dinars)

	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	776 997	719 548
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(222 538)	(237 489)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	348 355	(286 288)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(418 058)	(438 235)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	409 657	666 890
Titres de placement / Titres de transaction	433 972	123 561
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(294 430)	(226 437)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	125 169	(140 155)
Impôts sur les sociétés	(59 430)	16 093
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 099 694	197 488
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	(72)	2 573
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement	(58 075)	(11 413)
Acquisitions cessions sur immobilisations	(40 785)	(54 603)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(98 932)	(63 443)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	26 708	(15 429)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(7 752)	(7 162)
Dividendes versés et autres distributions	(71 857)	(70 386)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(52 901)	(92 977)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	947 861	41 068
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	1 388 457	1 347 389
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	2 336 318	1 388 457

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Arrêtées au 31 Décembre 2014

Note I – Principes Généraux

Les états financiers consolidés du groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2014 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le code des sociétés commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, à la date de clôture, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

II-3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés en totalité.

II-4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2014 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et sont amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2014 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2014 et un montant des produits réservés.

Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 Décembre 2014, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2014		31/12/2013	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
BIAT Capital	99,93	99,93	99,93	99,93
BIAT Assets Management	99,40	99,40	99,40	99,40
BIAT Capital risque	98,07	98,07	98,07	98,07
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	99,99
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	99,99

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	99,98	99,98	99,98	99,98
Société de Promotion Touristique-Salloum-	43,51	43,51	43,51	43,50
Organisation et Service Informatique-OSI-	100,00	100,00	100,00	99,99
Société LA PROTECTRICE	99,99	99,99	84,25	84,25
Assurances BIAT	93,98	93,97	93,98	93,19
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	70,54	70,39	73,98	73,82
SICAV Trésor	3,96	3,68	4,30	4,27
SICAV Prosperity	44,77	44,77	48,18	48,18
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	99,99
Société TAAMIR	100,00	100,00	100,00	99,99
Société d'Informatique et de Management	-	-	100,00	99,99
Société Golf Sousse Monastir	62,18	57,15	62,18	57,14
Société Palm Links Immobilière	50,00	49,99	50,00	49,99
Banque d'Affaires de Tunisie	22,22	22,22	22,22	22,22
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	76,80	75,52	76,78	75,38
Société de pôle de compétitivité de Monastir	44,99	44,98	44,99	44,98
SICAV PATRIMOINE Obligataire	23,54	16,21	26,53	13,80
Fonds Commun de créances 1	41,33	40,40	37,10	35,97
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	25,00	25,00	25,00	25,00
Fonds Commun de placement Epargne Actions	10,37	10,28	27,82	27,57
Fonds Commun de créances 2	52,68	51,50	47,66	46,48
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
Société de Promotion Touristique Mohamed V	79,38	61,41	79,38	61,41
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,00	30,00
FCP Croissance	-	-	38,99	38,96
FCP Equilibre	95,24	95,17	95,24	95,17
FCP Prudence	41,46	41,46	35,16	35,16
BIAT Consulting	100,00	99,93	-	-
Société de Promotion Touristique SFAX	82,76	82,75	-	-

Au 31 Décembre 2014, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique	Intégration Globale	Intégration Globale
Organisation et Service Informatique	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prospérité	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société TAAMIR	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Banque d'Affaires de Tunisie	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de créances 1	Intégration Globale	Intégration Globale
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de créances 2	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
FCP Equilibre	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Prudence	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Consulting	Intégration Globale	Hors périmètre
Société de Promotion Touristique SFAX	Intégration Globale	Hors périmètre

Il est à noter qu'en décembre 2014, le groupe BIAT a constitué la société « BIAT FRANCE ». Cette société est exclusivement contrôlée par la BIAT au 31/12/2014.

Etant donné que la société « BIAT FRANCE » n'est pas entrée en exploitation en 2014, elle n'est pas intégrée au périmètre de consolidation du groupe BIAT au 31/12/2014.

Note IV – Actifs du bilan

IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 270 653 mD ou 191,86% en passant d'une période à une autre de 141 070 mD à 411 723 mD. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Encaisses	71 248	58 572	12 676	21,64%
Avoirs chez la BCT	340 386	82 406	257 980	313,06%
Avoirs chez la CCP	89	92	(3)	-3,26%
Total	411 723	141 070	270 653	191,86%

IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 776 781 mD ou 49,7% en passant d'une période à une autre de 1 562 991 mD à 786 210 mD. Il se détaille comme suit:

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires (a)	708 844	1 465 629	(756 785)	-51,64%
Créances sur les établissements financiers (b)	77 366	97 362	(19 996)	-20,54%
Total	786 210	1 562 991	(776 781)	-49,70%

(a) La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 756 785 mD ou 51,64% qui est passé de 1 465 629 mD au 31/12/2013 à 708 844 mD au 31/12/2014 concerne les postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	338 643	1 089 102	(750 459)	-68,91%
Comptes de prêts du marché interbancaire	287 305	345 183	(57 878)	-16,77%
Créances rattachées sur prêts	1 229	2 026	(797)	-39,34%
Comptes correspondants NOSTRI	50 974	9 958	41 016	411,89%
Comptes correspondants LORI	1 197	5 038	(3 841)	-76,24%
Créances rattachées sur comptes correspondants	159	-	159	-
Valeurs non imputées	29 337	14 322	15 015	104,84%
Total	708 844	1 465 629	(756 785)	-51,64%

(b) La diminution du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 19 996 mD ou 20,54% qui sont passées de 97 362 mD en Décembre 2013 à 77 366 mD en Décembre 2014 est due principalement à la baisse de nos concours en faveur des sociétés de Leasing. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Crédits à court et moyen terme accordés aux sociétés de leasing	76 398	96 285	(19 887)	-20,65%
Créances et dettes rattachées	968	1 077	(109)	-10,12%
Total	77 366	97 362	(19 996)	-20,54%

IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 541 357 mD en Décembre 2013 à 5 905 815 mD en Décembre 2014 enregistrant ainsi une hausse de 364 458 mD ou 6,58%. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	619 865	616 198	3 667	0,60%
Autres crédits à la clientèle	5 678 307	5 334 301	344 006	6,45%
Crédits sur ressources spéciales	75 927	83 668	(7 741)	-9,25%
Total	6 374 099	6 034 167	339 932	5,63%
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(435 353)	(465 638)	30 285	-6,50%
Provisions collectives	(32 931)	(27 172)	(5 759)	21,19%
Total Créances sur la clientèle	5 905 815	5 541 357	364 458	6,58%

IV-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 1 496 416 mD à 1 548 043 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 51 627 mD ou 3,45%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Titres de transaction	1 387 181	896 666	490 515	54,70%
Titres de placement	160 862	599 750	(438 888)	-73,18%
Total Portefeuille-titres commercial	1 548 043	1 496 416	51 627	3,45%

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 490 515 mD ou 54,70% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 438 888 mD ou 73,18%.

IV-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste est passé de 130 851 mD en Décembre 2013 à 196 151 mD en Décembre 2014, soit une augmentation de 65 300 mD ou 49,90%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	207 530	143 940	63 590	44,18%
Créances rattachées sur titres d'investissements	9 715	7 005	2 710	38,69%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(21 094)	(20 094)	(1 000)	4,98%
Total Portefeuille d'investissement	196 151	130 851	65 300	49,90%

IV-6. Titres mis en équivalence

Le total de ce poste est passé de 2 057 mD en Décembre 2013 à 2 070 mD en Décembre 2014, soit une augmentation de 13 mD ou 0,63%.

Ces titres se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Institut Tunis Dauphine	61	(32)	93	-290,63%
Banque d'Affaires de Tunisie	735	739	(4)	-0,54%
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	1 274	1 350	(76)	-5,63%
Total Titres mis en équivalence	2 070	2 057	13	0,63%

V-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 2 286 mD ou 0,9 % en passant de 252 769 mD au 31/12/2013 à 255 055 mD au 31/12/2014.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	62 373	60 498	1 875	3,10%
Amortissements des immobilisations incorporelles	(34 291)	(27 371)	(6 920)	25,28%
Immobilisations corporelles	329 678	335 892	(6 214)	-1,85%
Amortissements des immobilisations corporelles	(166 260)	(156 588)	(9 672)	6,18%
Immobilisations en cours et avances	63 555	40 338	23 217	57,56%
Total Valeurs immobilisées	255 055	252 769	2 286	0,90%

IV-8. Ecart d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 10 739 mD en Décembre 2013 à 11 732 mD en Décembre 2014, soit une augmentation de 993 mD ou 9,25%.

	Val Brute 31/12/2014	Amort cumulés 31/12/2014	VCN 31/12/2014	Val Brute 31/12/2013	Amort cumulés 31/12/2013	VCN 31/12/2013
Titres détenus par BIAT	20 510	(8 962)	11 548	18 769	(8 307)	10 462
SALLOUM	171	(86)	85	171	(77)	94
GSM	881	(881)	-	881	(881)	-
BCAP	16	(10)	6	16	(10)	6
ASSBIAT	10 735	(1 118)	9 617	10 734	(583)	10 151
BCR	95	(48)	47	95	(43)	52

SICAF	44	(20)	24	44	(16)	28
BAT	226	(147)	79	226	(135)	91
STI	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
STPI	12	(5)	7	12	(5)	7
SOPIAT	49	(20)	29	49	(17)	32
PROTECTRICE	1 741	(87)	1 654	-	-	-
Titres détenus par SGP	1 015	(965)	50	1 015	(961)	54
OSI	78	(28)	50	78	(24)	54
GSM	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BCR	18	(15)	3	18	(15)	3
SICAF	18	(15)	3	18	(15)	3
Titres détenus par SICAF	308	(177)	131	471	(251)	220
SIM	-	-	-	163	(89)	74
TAAMIR	131	(79)	52	131	(72)	59
PROTECTRICE	122	(67)	55	122	(61)	61
SGP	34	(20)	14	34	(19)	15
SOPIAT	21	(11)	10	21	(10)	11
Total	21 851	(10 119)	11 732	20 273	(9 534)	10 739

IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 359 931 mD en Décembre 2013 à 362 897 mD en Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 2 966 mD ou 0,82%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre Décembre 2013 et Décembre 2014, une diminution de 18 485 mD ou 0,19%, en passant de 9 498 181 mD à 9 479 696 mD.

NOTE V – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

V-1. Banque Centrale et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 18 798 mD à 1 579 mD, soit une diminution de 17 219 mD ou 91,6%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 13 909 mD ou 90,84% et à une diminution du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 3 312 mD en Décembre 2014.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	1 403	15 312	(13 909)	-90,84%
Comptes BCT en devises	174	3 486	(3 312)	-95,01%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	2	-	2	-
Total Banque Centrale et CCP	1 579	18 798	(17 219)	-91,60%

V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 634 829 mD à 133 528 mD, soit une diminution de 501 301 mD ou 78,97%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	131 150	631 381	(500 231)	-79,23%
Dépôts des établissements financiers	2 378	3 448	(1 070)	-31,03%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	133 528	634 829	(501 301)	-78,97%

Cette variation est expliquée par :

- La diminution des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 500 231 mD ou 79,23%, qui sont passés de 631 381 mD en Décembre 2013 à 131 150 mD en Décembre 2014.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Emprunts en dinars auprès de la BCT	-	554 979	(554 979)	-100,00%
Emprunts en dinars auprès des banques	5 911	34 500	(28 589)	-82,87%
Dépôts des correspondants Banquiers	35 642	40 047	(4 405)	-11,00%
Autres sommes dues	89 594	1 749	87 845	5022,58%
Dettes rattachées	3	106	(103)	-97,17%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	131 150	631 381	(500 231)	-79,23%

- La diminution des dépôts des établissements financiers de 1 070 mD ou 31,03%, qui sont passés de 3 448 mD en Décembre 2013 à 2 378 mD en Décembre 2014. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 413 715 mD ou 5,94%, en passant de 6 965 770 mD en Décembre 2013 à 7 379 485 mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dépôts à vue	3 650 999	3 459 282	191 717	5,54%
Dépôts d'épargne	1 808 710	1 696 548	112 162	6,61%
Comptes à échéance	1 026 055	949 358	76 697	8,08%
Bons à échéance	347 143	366 401	(19 258)	-5,26%
Certificats de dépôts marchés monétaire	216 500	159 000	57 500	36,16%
Autres sommes dues	306 822	315 492	(8 670)	-2,75%
Dettes rattachées	23 256	19 689	3 567	18,12%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 379 485	6 965 770	413 715	5,94%

V-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 19 293 mD ou 19,33%, en passant de 99 820 mD en Décembre 2013 à 119 113 mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des postes suivants:

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	68 978	76 897	(7 919)	-10,30%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	319	374	(55)	-14,71%
Fonds publics et organismes extérieurs	10 389	10 222	167	1,63%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	79 686	87 493	(7 807)	-8,92%
Emprunts subordonnés et autres dettes	39 427	12 327	27 100	219,84%
Total Emprunts et ressources spéciales	119 113	99 820	19 293	19,33%

V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 498 077 mD au 31 Décembre 2013 à 525 958 mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 27 881 mD ou 5,6%.

NOTE VI – Intérêts minoritaires

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2014		31/12/2013	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
BIAT Capital	3	-	3	-
BIAT Assets Management	4	3	4	3
BIAT Capital risque	233	12	266	16
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
Société de Promotion Touristique	2 113	(7)	2 125	(11)
Société la PROTECTRICE	-	-	17	263
Assurances BIAT	1 027	235	944	146
Société FAIZA	-	-	167	-
SICAV Opportunity	329	5	261	5
SICAV Trésor	558 064	21 203	587 479	24 418
SICAV Prosperity	700	18	580	16
Société Palm Links Immobilière	150	(25)	160	(13)
Société Tanit International	5 367	417	6 259	(535)
Société Tunisie Titrisation	124	(43)	150	(25)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	13 085	2 512	12 140	1 492
SICAV PATRIMOINE Obligataire	10 032	461	12 252	560
Fonds commun de créances 1	3 893	60	5 565	-
Fonds Commun de placement Epargne Actions	2 283	54	604	19
Fonds commun de créances 2	5 719	32	7 879	-

Société de Promotion Touristique Mohamed V	1 381	923	1 545	(246)
FCP Croissance	-	-	336	(4)
FCP Equilibre	5	-	5	-
FCP Prudence	2 166	52	2 940	12
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	3 000	63	-	-
Total	609 679	25 975	641 682	26 116

NOTE VII – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 613 098 mD à 684 379 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 71 290 mD ou 11,63%.

Les capitaux propres consolidés de 2013 et 2014 sont détaillés au niveau du tableau suivant :

Sociétés	31/12/2014		31/12/2013	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	601 818	105 952	536 224	102 921
BIAT Capital	698	40	578	279
BIAT Assets Management	108	440	96	443
BIAT Capital risque	(241)	630	(361)	806
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	2 907	814	2 416	761
SICAF BIAT	2 539	111	3 351	101
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(456)	(177)	(253)	(254)
Société de Promotion Touristique	(181)	(14)	(164)	(18)
Organisation et Service Informatique	228	11	239	(16)
Société la PROTECTRICE	(1 056)	1 284	(741)	1 398
Assurances BIAT	3 597	3 132	2 175	1 465
Société FAIZA	(669)	(3)	(419)	-
SICAV Opportunity	16	11	(18)	13
SICAV Trésor	(2 604)	810	(861)	1 090
SICAV Prosperity	55	15	27	16
Société Générale de Placement	1 675	(35)	1 698	(377)
Société TAAMIR	(80)	39	(15)	(69)
Société d'Informatique et de Management	-	-	(14)	(8)
Société Golf Sousse Monastir	(17 198)	(522)	(18 901)	1 703
Société Palm Links Immobilière	41	(25)	51	(14)
Banque d'Affaires de Tunisie	(171)	(15)	(66)	(104)
Société Tanit International	(17 253)	859	(11 930)	(4 589)
Société Tunisie Titrisation	25	(134)	103	(75)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	1 697	2 053	930	1 220
SICAV PATRIMOINE Obligataire	(145)	89	(72)	89
Fonds commun de créances 1	823	41	684	102
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	358	(77)	290	68
Fonds Commun de placement Epargne Actions	49	6	19	7
Fonds commun de créances 2	(193)	34	(282)	72
Société Touristique Sahara Palace	(3 995)	(541)	(3 530)	(510)
Société de Promotion Touristique Mohamed V	(3 775)	1 468	(3 515)	(392)
Institut Tunis Dauphine	(840)	1	(703)	(79)

FCP Croissance	-	-	5	(3)
FCP Equilibre	2	(4)	6	(5)
FCP Prudence	(37)	37	(6)	8
BIAT Consulting	-	3	-	-
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	-	304	-	-
Total capitaux propres Groupe avant résultat de l'exercice	567 742	116 637	507 041	106 049

Les tableaux qui suivent résument le passage des capitaux propres et résultats sociaux des sociétés du groupe aux capitaux propres et résultats consolidés de l'exercice 2014 :

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Capitaux propres sociaux	Elimination des titres	Ecart d'acquisition	Amortissements EA	Elimination des dividendes	Provisions et réévaluation	Plus-value interne	Impôts différés et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
BIAT	Intégration Globale	567 926	-	-	-	4 778	20 582	(3 814)	12 345	-	601 818
BIAT CAPITAL	Intégration Globale	3 557	(2 998)	16	(9)	110	-	-	25	(3)	698
BIAT ASSET MANAG	Intégration Globale	587	(497)	-	-	21	-	-	-	(4)	108
BIAT CAPITAL RISQUE	Intégration Globale	12 823	(12 163)	95	(43)	366	-	(1 086)	-	(233)	(241)
CIAR	Intégration Globale	1 293	(1 017)	-	-	40	-	2 592	-	-	2 907
SICAF	Intégration Globale	19 583	(19 000)	62	(31)	842	1 084	-	-	-	2 539
SOPAT	Intégration Globale	4 955	(5 016)	70	(27)	115	-	(717)	164	(1)	(456)
SALLOUM	Intégration Globale	3 730	(1 903)	171	(77)	-	-	-	10	(2 113)	(181)
OSI	Intégration Globale	197	(23)	78	(23)	-	-	-	-	-	228
PROTECTRICE	Intégration Globale	1 845	(4 692)	1 863	(61)	-	-	(11)	-	-	(1 056)
ASSURANCE BIAT	Intégration Globale	17 006	(22 577)	10 734	(582)	42	-	-	-	(1 027)	3 597
FAIZA	Intégration Globale	273	(542)	-	-	-	(400)	-	-	-	(669)
OPPORTUNITY	Intégration Globale	1 116	(772)	-	-	-	-	-	-	(329)	16
TRESOR	Intégration Globale	580 973	(26 882)	-	-	1 370	-	-	-	(558 064)	(2 604)
PRESPERITY	Intégration Globale	1 267	(512)	-	-	-	-	-	-	(700)	55
SGP	Intégration Globale	2 826	(3 292)	34	(19)	441	1 679	-	6	-	1 675
TAAMIR	Intégration Globale	4 436	(4 656)	131	(72)	21	-	-	60	-	(80)
GSM	Intégration Globale	(147)	(4 134)	1 818	(1 818)	-	-	(18 453)	5 536	-	(17 198)
PALM LINKS	Intégration Globale	294	(110)	-	-	7	-	-	-	(150)	41
BAT	Mise en équivalence	701	(1 000)	226	(135)	-	-	-	39	-	(171)
STI	Intégration Globale	27 594	(28 300)	6 540	(6 540)	29	(11 908)	-	699	(5 367)	(17 254)
TUNISIE TITRISATION	Intégration Globale	532	(384)	-	-	-	-	-	-	(124)	25
ELFEJJA	Intégration Globale	23 778	(8 996)	-	-	-	-	-	-	(13 085)	1 697
PATRIMOINE	Intégration Globale	14 951	(5 065)	-	-	-	-	-	-	(10 031)	(145)
FCC1	Intégration Globale	7 469	(2 752)	-	-	-	-	-	-	(3 893)	823
STPI	Mise en équivalence	1 350	(1 000)	12	(4)	-	-	-	-	-	358
FCP	Intégration Globale	2 547	(215)	-	-	-	-	-	-	(2 283)	49
FCC2	Intégration Globale	11 322	(5 796)	-	-	-	-	-	-	(5 719)	(193)
STSP	Intégration Globale	4 001	(8 000)	-	-	4	-	-	-	-	(3 995)
SPTMV	Intégration Globale	11 679	(14 447)	-	-	112	-	-	261	(1 381)	(3 775)
ITD	Mise en équivalence	(13)	(900)	-	-	-	-	-	73	-	(840)
EQUILIBRE	Intégration Globale	107	(100)	-	-	-	-	-	-	(5)	2
PRUDENCE	Intégration Globale	3 700	(1 571)	-	-	-	-	-	-	(2 166)	(37)
BIAT CONSULTING	Intégration Globale	500	(500)	-	-	-	-	-	-	-	-
SPT SFAX	Intégration Globale	17 400	(14 400)	-	-	-	-	-	-	(3 000)	-
Total consolidé		1 352 158	(204 210)	21 851	(9 444)	8 300	11 037	(21 489)	19 218	(609 679)	567 742

	Méthode d'intégration	Résultat social	Retraitement des provisions	Elimination des dividendes	Constatation amortissement EA	Impôts différés et autres	Résultat minoritaires	Résultat consolidé
BIAT	Intégration Globale	102 376	5 357	(4 778)	-	2 997	-	105 952
BIAT CAPITAL	Intégration Globale	176	-	(110)	(1)	(25)	-	40
BIAT ASSET MANAG	Intégration Globale	463	-	(21)	-	-	(3)	440
BIAT CAPITAL RISQUE	Intégration Globale	1 013	-	(366)	(5)	-	(12)	630
CIAR	Intégration Globale	523	-	(40)	-	331	-	814
SICAF	Intégration Globale	956	-	(842)	(3)	-	-	111
SOPIAT	Intégration Globale	(77)	-	(115)	(4)	19	-	(177)
SALLOUM	Intégration Globale	(24)	-	-	(9)	11	7	(14)
OSI	Intégration Globale	(6)	-	-	(4)	21	-	11
PROTECTRICE	Intégration Globale	1 377	-	-	(93)	-	-	1 284
ASSURANCE BIAT	Intégration Globale	3 947	-	(42)	(537)	-	(235)	3 132
FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	(3)
OPPRUNITY	Intégration Globale	16	-	-	-	-	(5)	11
TRESOR	Intégration Globale	23 373	10	(1 370)	-	-	(21 203)	810
PRESPERITY	Intégration Globale	33	-	-	-	-	(18)	15
SGP	Intégration Globale	410	4	(441)	(2)	(6)	-	(35)
TAAMIR	Intégration Globale	85	-	(21)	(7)	(19)	-	39
GSM	Intégration Globale	(677)	-	-	-	155	-	(521)
PALM LINKS	Intégration Globale	(42)	-	(7)	-	-	25	(25)
BAT	Mise en équivalence	(20)	-	-	(11)	16	-	(15)
STI	Intégration Globale	(169)	1 025	(29)	-	450	(417)	859
TUNISIE TITRISATION	Intégration Globale	(176)	-	-	-	-	43	(134)
ELFEJJA	Intégration Globale	4 565	-	-	-	-	(2 511)	2 053
PATRIMOINE	Intégration Globale	550	-	-	-	-	(461)	89
FCC1	Intégration Globale	101	-	-	-	-	(60)	41
STPI	Mise en équivalence	(77)	-	-	(1)	-	-	(77)
FCP	Intégration Globale	61	-	-	-	-	(54)	6
FCC2	Intégration Globale	66	-	-	-	-	(32)	34
STSP	Intégration Globale	(536)	-	(4)	-	-	-	(541)
SPTMV	Intégration Globale	1 600	-	(112)	-	904	(923)	1 468
ITD	Mise en équivalence	20	-	-	-	(19)	-	1
EQUILIBRE	Intégration Globale	(4)	-	-	-	-	-	(4)
PRUDENCE	Intégration Globale	89	-	-	-	-	(52)	37
BIAT CONSULTING	Intégration Globale	3	-	-	-	-	-	3
SPT SFAX	Intégration Globale	367	-	-	-	-	(63)	304
Total consolidé		140 357	6 395	(8 300)	(675)	4 834	(25 975)	116 637

NOTE VIII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 666 096 mD au 31 Décembre 2013 à 751 522 mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 85 426 mD ou 12,82%.

VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 388 048 mD au 31/12/2013 à 453 151 mD au 31/12/2014, enregistrant une augmentation de 65 103 mD ou 16,78%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 605	2 224	(619)	-27,83%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	4 344	5 608	(1 264)	-22,54%
Intérêts sur crédits à la clientèle	358 868	303 833	55 035	18,11%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	60 511	50 443	10 068	19,96%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	18 921	16 793	2 128	12,67%
Autres intérêts et revenus assimilés	8 902	9 147	(245)	-2,68%
Total Intérêts et revenus assimilés	453 151	388 048	65 103	16,78%

VIII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 138 048 mD au 31/12/2013 à 153 159 mD au 31/12/2014, enregistrant une augmentation de 15 111 mD ou 10,95%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 111	3 928	183	4,66%
Commission sur engagements de financement	21 618	18 972	2 646	13,95%
Commission sur engagement de garantie	5 997	5 687	310	5,45%
Commission sur prestations de services financiers	32 416	28 524	3 892	13,64%
Commissions sur autres opérations bancaires	89 017	80 937	8 080	9,98%
Total Commissions (en produits)	153 159	138 048	15 111	10,95%

VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 140 857 mD au 31/12/2014 contre 136 572 mD au 31/12/2013, soit une augmentation de 4 285 mD ou 3,14%.

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	57 691	40 664	17 027	41,87%
Revenus sur titres de placement	(b)	29 485	37 436	(7 951)	-21,24%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	53 681	58 472	(4 791)	-8,19%
Total		140 857	136 572	4 285	3,14%

Cette augmentation est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 40 664 mD à 57 691 mD, soit une augmentation de 17 027 mD, ou 41,87%. Ces produits sont détaillés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction	55 512	38 154	17 358	45,49%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	2 179	2 510	(331)	-13,19%
Total	57 691	40 664	17 027	41,87%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations et des revenus des parts prioritaires des FCC, ont enregistré une diminution de 7 951 mD ou 21,24%, en passant d'une période à une autre de 37 436 mD à 29 485 mD.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts des obligations	29 036	34 259	(5 223)	-15,25%
Revenus des fonds communs de créances	449	3 177	(2 728)	-85,87%
Total	29 485	37 436	(7 951)	-21,24%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 58 472 mD au 31/12/2013 à 53 681 mD au 31/12/2014 enregistrant une diminution de 4 791 mD ou 8,19%.

VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement, les dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage. Ces revenus ont enregistré une augmentation de 927 mD ou 27,04% en passant d'une période à une autre de 3 428 mD à 4 355 mD.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	3 033	2 870	163	5,67%
Revenus des titres participation	1 322	558	764	136,92%
Total	4 355	3 428	927	27,04%

VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 183 102 mD au 31 Décembre 2013 à 215 949 mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 32 847 mD ou 17,94%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 150 376 mD au 31/12/2013 à 182 754 mD au 31/12/2014, enregistrant une augmentation de 32 378 mD ou 21,53%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 821	4 781	(2 960)	-61,91%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	1 418	469	949	202,35%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	147 288	116 512	30 776	26,41%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	391	1 093	(702)	-64,23%
Intérêts sur ressources spéciales	2 601	2 970	(369)	-12,42%
Autres intérêts et charges	29 235	24 551	4 684	19,08%
Total	182 754	150 376	32 378	21,53%

VIII-2-2. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 22 044 mD au 31/12/2013 à 24 264 mD au 31/12/2014, enregistrant une augmentation de 2 220 mD ou 10,07%.

VIII-2-3. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 10 027 mD au 31/12/2013 à 8 609 mD au 31/12/2014, enregistrant une diminution de 1 418 mD ou 14,14%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	630	815	(185)	-22,70%
Commissions sur prestations de services financiers	4 385	3 581	804	22,45%
Commissions sur autres opérations	3 594	5 631	(2 037)	-36,17%
Total Commissions encourues	8 609	10 027	(1 418)	-14,14%

VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2014 une dotation nette de 91 242 mD ventilée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotations aux provisions sur créances et sinistres	(94 262)	(117 640)	23 378	-19,87%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(28 332)	(13 844)	(14 488)	104,65%
Total des dotations	(122 594)	(131 484)	8 890	-6,76%
Pertes sur créances	(100 526)	(2 898)	(97 628)	3368,81%
Total des dotations et des pertes sur créances	(223 120)	(134 382)	(88 738)	66,03%
Reprises de provisions sur créances de la clientèle	129 494	50 065	79 429	158,65%
Reprises de provisions pour pertes et charges	2 136	14 783	(12 647)	-85,55%
Total des reprises	131 630	64 848	66 782	102,98%
Récupérations créances passées en perte	248	210	38	18,10%
Total des reprises et des récupérations sur créances	131 878	65 058	66 820	102,71%
Solde	(91 242)	(69 324)	(21 918)	31,62%

VIII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2014 un solde en perte de 523 mD ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotations aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(2 016)	(2 188)	172	-7,86%
Charges et pertes sur titres	(384)	(4 754)	4 370	-91,92%
Total des dotations et des pertes sur titres de participations	(2 400)	(6 942)	4 542	-65,43%
Reprises de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	1 809	5 063	(3 254)	-64,27%
Plus-value de cession des titres de participation	68	(66)	134	-203,03%
Total des reprises et des récupérations sur titres de participations	1 877	4 997	(3 120)	-62,44%
Solde	(523)	(1 945)	1 422	-73,11%

VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 27 794 mD à 28 953 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 159 mD ou 4,17%.

VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 164 196 mD à 174 362 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 10 166 mD ou 6,19%.

VIII-7. Charges générales d'exploitation

La diminution de 794 mD enregistrée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 résulte d'une diminution des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 3 379 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 2 585 mD.

VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2014 un montant de 35 274 mD ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 935	10 814	(2 879)	-26,62%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	17 189	16 491	698	4,23%
Dotations aux amortissements des charges reportées	9 439	8 741	698	7,99%
Régularisation des amortissements	(6)	(44)	38	-86,36%
Reprises de provisions sur immobilisations	(171)	-	(171)	-
Autres dotations aux provisions	888	602	286	47,51%
Total	35 274	36 604	(1 330)	-3,63%

VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 2 882mD provient essentiellement des plus-values de cession d'immobilisations pour 1 943 mD, des moins-values sur cessions d'immobilisations pour 39 mD et des autres pertes pour 4 077 mD.

VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2014 un montant de 51 326 mD contre 38 790 mD au 31/12/2013, soit une augmentation de 12 536 mD ou 32,32%.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 9.479.696 mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 116.637 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2014 ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la Banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 Décembre 2014 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 28 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis – Carthage

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Hayet LABIDI et Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil Audit Formation).

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
<i>Ecart d'acquisition</i>		7 840 394	7 840 394
<i>Moins : amortissements</i>		<392 020>	-
		7 448 374	7 840 394
 <i>Immobilisations incorporelles</i>		 1 887 933	 1 332 043
<i>Moins : amortissements</i>		<1 027 571>	<768 355>
	III.1	860 362	563 688
 <i>Immobilisations corporelles</i>		 202 641 700	 188 462 163
<i>Moins : amortissements</i>		<49 209 219>	<36 172 127>
	III.2	153 432 481	152 290 036
 <i>Immobilisations financières</i>	III.3	 971 460	 729 947
<i>Total des actifs immobilisés</i>		162 712 677	161 424 065
 <i>Autres actifs non courants</i>	III.4	 3 704 547	 5 406 391
<u>Total des actifs non courants</u>		166 417 224	166 830 456
<i>Actifs courants</i>			
 <i>Stocks</i>		 81 877 095	 96 018 571
<i>Moins : provisions</i>		<2 903 452>	< 2 599 973 >
	III.5	78 973 643	93 418 598
 <i>Clients et comptes rattachés</i>		 60 237 280	 47 272 315
<i>Moins : provisions</i>		<3 701 634>	<3 678 042>
	III.6	56 535 646	43 594 273
 <i>Autres actifs courants</i>		 10 962 836	 14 767 182
<i>Moins : provisions</i>		<481 190>	<628 002>
	III.7	10 481 646	14 139 180
 <i>Placement et autres actifs financiers</i>	III.8	 3 904 235	 2 204 192
 <i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	III.9	 17 813 294	 22 340 890
<u>Total des actifs courants</u>		167 708 464	175 697 133
<u>Total des actifs</u>		334 125 688	342 527 589

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Capitaux propres			
Capital social		36 566 205	28 937 080
Réserves légales		3 047 184	2 893 708
Résultats reportés		36 607 407	33 841 343
Réserves de consolidation		2 434 542	9 392 006
Prime d'émission		28 988 711	16 173 470
Ecart de conversion		2 767 040	1 224 443
Résultat consolidé (part du Groupe)		17 719 777	14 292 947
Total des capitaux propres Groupe	III.10	128 130 866	106 754 997
Part des minoritaires	III.10	11 305 352	7 556 817
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	III.11	76 392 333	79 705 667
Autres passifs non courants	III.12	1 144 702	612 463
Total des passifs non courants		77 537 035	80 318 130
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.13	53 486 379	69 211 013
Autres passifs courants	III.14	10 752 421	33 401 793
Autres passifs financiers courants	III.15	45 020 586	37 204 678
Concours bancaires	III.16	7 893 049	8 080 161
Total des passifs courants		117 152 435	147 897 645
Total des passifs		194 689 470	228 215 775
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>334 125 688</u>	<u>342 527 589</u>

Etat de résultat consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus		289 763 512	251 791 680
Autres produits d'exploitation		2 058 259	1 924 229
<u>Total des produits d'exploitation</u>	<i>IV.1</i>	<u>291 821 771</u>	<u>253 715 909</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation des stocks		<15 167 237>	14 422 412
Achats consommés	<i>IV.2</i>	<170 264 577>	<181 841 328>
Charges de personnel	<i>IV.3</i>	<25 496 250>	<22 961 204>
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>IV.4</i>	<15 767 588>	<11 082 247>
Autres charges d'exploitation	<i>IV.5</i>	<34 736 044>	<30 011 484>
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u><261 431 696></u>	<u><231 473 851></u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>30 390 075</i>	<i>22 242 058</i>
Charges financières nettes	<i>IV.6</i>	<10 047 777>	<7 950 316>
Produits des placements		41 494	106 942
Autres gains ordinaires	<i>IV.7</i>	1 192 382	1 474 031
Autres pertes ordinaires	<i>IV.8</i>	<75 533>	<699 359>
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>21 500 641</u>	<u>15 173 356</u>
Impôt sur les sociétés et impôts différés		<761 177>	<341 541>
<u>Résultat de la période</u>		<u>20 739 464</u>	<u>14 831 815</u>
<u>Résultat consolidé part du Groupe</u>		<u>17 719 777</u>	<u>14 292 947</u>
<u>Part des minoritaires</u>		<u>3 019 687</u>	<u>538 868</u>

Etat de flux de trésorerie consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	20 739 464	14 831 815
Ajustements pour :		
<i>Amortissements et provisions</i>	15 766 739	10 368 485
<i>Plus ou moins-value de cession</i>	<74 051>	<92 679>
<i>Quote part des subventions inscrite en résultat</i>	<857 502>	<720 676>
<i>Transfert de charge</i>	-	<265 242>
Variation des :		
<i>Stocks</i>	14 141 476	<11 188 057>
<i>Créances clients</i>	<12 964 965>	<14 523 478>
<i>Autres actifs</i>	3 252 266	4 365 834
<i>Fournisseurs et autres dettes</i>	1 697 203	17 850 458
<i>Autres passifs</i>	<8 431 064>	6 692 716
<i>Placements (*)</i>	<1 700 043>	<784 092>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	31 569 523	26 535 084
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
<i>Encaissement subvention d'investissement</i>	552 080	
<i>Décaissement pour acquisition des immob. corp. & incorp.</i>	<31 528 666>	<45 077 391>
<i>Encaissement de la cession d'immob corp et incorp</i>	83 750	125 000
<i>Décaissement pour acquisition d'immob financière</i>	<241 513>	<172 813>
<i>Décaissement pour acquisition des autres actifs NC</i>	-	<2 171 432>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	<31 134 349>	<47 296 636>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
<i>Dividendes et autres distributions</i>	<10 745 251>	<1 370 238>
<i>Encaissement/Décaissement d'emprunts et crédits de gestion</i>	3 873 975	35 783 873
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	<6 871 276>	34 413 635
Variation de trésorerie	<6 436 102>	13 652 083
<i>Ecart de conversion</i>	2 095 618	450 038
Trésorerie au début de l'exercice	14 260 729	158 608
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 920 245	14 260 729

(*) Au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, les flux d'encaissement et de décaissement relatifs aux placements ont été présentés parmi les flux d'investissement. Au niveau de l'état des flux ci-haut, nous avons reclassé ces flux pour les présenter parmi les flux d'exploitation.

Notes

aux états financiers consolidés

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe Société d'Articles Hygiéniques arrêtés au 31 décembre 2014, couvrant la période allant du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la société SAH SA et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc et Azur Papier SA.

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2014.

I. Groupe SAH

- Présentation

Le Groupe Société d'Articles Hygiéniques est composé de la société SAH SA, société mère, et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc et Azur Papier SA.

- Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Les participations du Groupe se présentent comme suit :

- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Maroc, soit 225.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **70%** des actions de sa filiale SAH Algérie, soit 394.788 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **60%** des actions de sa filiale SAH Libye, soit 9.900 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH Algérie détient **51%** des actions de sa filiale SAH Algérie Distribution, soit 20.391 actions. Etant donné que SAH Algérie est une filiale (contrôlée exclusivement), le contrôle exclusif est présumé pour la société SAH Algérie Distribution.
- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale Azur Papier SA, soit 1.799.988 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.

- Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SAH SA, la méthode de consolidation retenue pour les cinq filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

- Éliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant des transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Éliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

II. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

II.1 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

II.2 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Immobilisations incorporelles	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Mobiliers et matériels de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Machines de production	6,66%

II.3 Les emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

II.4 La valorisation des stocks

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

II.5 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par les différentes sociétés et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III. Notes sur le Bilan

III.1 Immobilisations incorporelles (en DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2014 à 860.362 DT contre 563.688 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>DESIGNATION</i>	<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2013</i>
Conception, marques et brevets	330 564	232 910
Logiciels	1 557 369	1 099 133
Total brut	1 887 933	1 332 043
<i>Amortissements</i>	<1 027 571>	<768 355>
Total net	860 362	563 688

III.2 Immobilisations corporelles (en DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2014 à 153.432.481 DT contre 152.290.036 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<i>DESIGNATION</i>	<i>31.12.2014</i>	<i>31.12.2013</i>
Terrain	8 018 910	7 991 625
Construction	33 299 747	30 799 209
Agencement, aménagement et installations divers	8 062 624	7 465 469
Equipements de bureaux	649 301	569 236
Equipements de laboratoire	166 368	145 842
Installations techniques	14 248 886	13 748 784
Matériel de collecte	51 521	51 521
Matériel de transport	10 733 849	9 763 510
Matériel acquis par voie de leasing	697 699	69 100

Matériel informatique	1 317 260	1 073 195
Matériels et outillages industriels	101 308 912	77 497 015
Immobilisations corporelles avancées et acomptes	7 609 853	9 104 058
Immobilisations corporelles en cours	16 476 770	30 183 599
Total brut	202 641 700	188 462 163
<i>Amortissements</i>	<49 209 219>	<36 172 127>
Total net	153 432 481	152 290 036

III.3 Immobilisations financières (en DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2014 à 971.460 DT contre 729.947 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Cautionnements	455 617	252 217
Prêts au personnel	515 843	477 730
Total	971 460	729 947

III.4 Autres actifs non courants (en DT)

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3.704.547 DT contre 5.406.391 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Charges à répartir	280 193	-
Frais préliminaires	3 424 354	5 406 391
Total brut	3 704 547	5 406 391

III.5 Stocks

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2014 à 78.973.643 DT contre 93.418.598 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Stocks de matières premières	56 959 162	66 193 526
Stocks de pièces de rechange	4 925 906	3 012 347
Stocks de produits finis	19 992 027	26 812 698
Total brut	81 877 095	96 018 571
<i>Provision MP</i>	<1 814 598>	<2 211 062>
<i>Provision PDR</i>	<370 607>	<328 421>
<i>Provision PF</i>	<718 247>	<60 490>
Total net	78 973 643	93 418 598

III.6 Clients et comptes rattachés (en DT)

Les clients et comptes rattachés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2014 à 56.535.646 DT contre 43.594.273 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Clients	50 068 850	43 411 264
Clients douteux ou litigieux	3 243 628	369 119
Clients effets à recevoir	6 462 109	2 855 514
Effets à l'encaissement	347 718	636 418
Effets à l'escompte	114 975	-
Total brut	60 237 280	47 272 315
<i>Provision pour dépréciation des créances clients</i>	<3 701 634>	<3 678 042>
Total net	56 535 646	43 594 273

III.7 Autres actifs courants (en DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2014 à 10.481.646 DT contre 14.139.180 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Fournisseurs avances et acomptes	972 346	902 542
Fournisseurs ristournes à obtenir	741 204	435 108
Etat- impôts et taxes	6 714 632	11 003 172
Charges constatées d'avance	876 746	664 137
Débiteurs divers	649 158	201 393
Subvention à recevoir	1 008 750	1 560 830
Total brut	10 962 836	14 767 182
<i>Provision pour dépréciation autres actifs</i>	<481 190>	<628 002>
Total net	10 481 646	14 139 180

III.8 Placements et autres actifs financiers (en DT)

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3.904.235 DT contre 2.204.192 DT au 31 décembre 2013. Ils représentent les placements effectués par SAH SA et Azur Papier SA.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités (en DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à 17.813.294 DT contre 22.340.890 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Liquidités et équivalents de liquidités SAH SA	8 890 342	18 162 512
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Papier SA	1 596 950	655 677
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Maroc	131 530	93 804
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Algérie	853 948	2 196 063
Liquidités et équivalents de liquidités SAHD Algérie	106 264	305 086
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Lybie	6 234 260	927 748
Total	17 813 294	22 340 890

III.10 Capitaux propres (en DT)

Les capitaux propres consolidés part du Groupe après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2014 à 128.130.866 DT contre 106.754.997 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

<u>SAH SA</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Capital social	36 566 205	28 937 080
Réserves légales	3 047 184	2 893 708
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	2 434 542	2 996 090
Prime d'émission	28 988 711	16 173 470
Résultats reportés	33 127 528	33 841 343
Résultat de l'exercice	13 226 439	16 607 473
Total	117 390 609	101 449 164

<u>SAH ALGERIE</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Capital social (Intérêts des minoritaires)	3 312 285	3 312 285
Réserves légales et résultats reportés	2 811 397	1 599 966
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	2 325 321	2 325 321
Résultat de l'exercice	1 123 733	1 472 427
Ecart de conversion	2 014 564	1 147 846
Total	11 587 300	9 857 845
Part du Groupe SAH	6 489 988	5 279 404
Intérêts minoritaires	5 097 312	4 578 441

<u>SAHD ALGERIE</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Capital social (Intérêts des minoritaires)	363 061	363 061
Réserves légales et résultats reportés	363 366	340 615
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	<25 977>	<25 977>
Résultat de l'exercice	295 328	147 426
Ecart de conversion	112 547	103 664
Total	1 108 325	928 789
Part du Groupe SAH	249 348	185 256
Intérêts minoritaires	858 977	743 533

<u>SAH MAROC</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	1 183	-
Résultat de l'exercice	<379 095>	<19 816>
Résultats reportés	<575 826>	<556 549>
Ecart de conversion	6 375	5 998
Total	<947 363>	<570 367>

<u>SAH LIBYE</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Capital social (Intérêts des minoritaires)	1 980 405	1 980 405
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	<81 039>	<81 039>
Résultats reportés	5 843	-
Résultat de l'exercice	6 231 612	5 843
Ecart de conversion	2 183 888	629 947
Total	10 320 709	2 535 156
Part du Groupe SAH	4 971 767	300 435
Intérêts minoritaires	5 348 942	2 234 721

<u>AZUR PAPIER SA</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Capital social (Intérêts des minoritaires)	121	121
Autres capitaux propres	<209 727>	<209 727>
Prime d'émission	88 086	-
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	3 318 332	-
Résultat reporté	<3 461 620>	3 702 372
Résultat de l'exercice	241 446	<3 381 539>
Total	<23 362>	111 227
Part du Groupe SAH	<23 483>	111 105
Intérêts minoritaires	121	122

III.11 Emprunts (en DT)

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2014 à 76.392.333 DT contre 79.705.667 DT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Emprunts SAH SA	36 549 246	34 153 501
Emprunts Azur Papier SA	32 692 721	37 261 041
Emprunts SAH Algérie	7 150 366	8 291 125
Total	76 392 333	79 705 667

III.12 Autres passifs non courants (en DT)

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 1.144.702 DT contre 612.463 DT au 31 décembre 2013. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par les différentes sociétés.

III.13 Fournisseurs et comptes rattaché (en DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 53.486.379 DT contre 69.211.013 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Fournisseurs SAH SA	38 078 797	50 103 711
Fournisseurs Azur Papier SA	8 208 528	11 714 580
Fournisseurs SAH Maroc	314 623	34 659
Fournisseurs SAH Algérie	6 077 938	6 389 678
Fournisseurs SAHD Algérie	106 836	55 211
Fournisseurs SAH Lybie	699 657	913 174
Total	53 486 379	69 211 013

III.14 Autres passifs courants (en DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 10.752.421 DT contre 33.401.793 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Charges à payer	1 074 322	961 892
Créditeurs divers	2 320 722	15 017 484
Dettes liées au personnel	3 511 291	4 017 116
Dividendes à payer	199 681	67 989
Etat- impôts et taxes	1 741 241	1 086 404
Produits à recevoir	12 058	-
Compte courant associés	-	9 654 669
Produits constatés d'avance	-	276 003
Ristournes à accorder	1 893 106	2 320 236
Total	10 752 421	33 401 793

III.15 Autres passifs financiers courants (en DT)

Les autres passifs financiers à court terme s'élèvent au 31 décembre 2014 à 45.020.586 DT contre 37.204.678 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Autres passifs financiers courants SAH SA	22 999 292	13 861 203
Autres passifs financiers courants Azur Papier SA	15 886 592	18 144 856
Autres passifs financiers courants SAH Algérie	5 438 398	5 198 619
Autres passifs financiers courants SAHD Algérie	696 304	-
Total	45 020 586	37 204 678

III.16 Concours bancaires (en DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2014 à 7.893.049 DT contre 8.080.161 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
SAH SA	221 232	3 916
Azur Papier SA	5 707 081	4 698 505
SAH Algérie	1 956 917	2 232 219
SAHD Algérie	7 819	1 145 521
Total	7 893 049	8 080 161

IV. Notes sur l'état de résultat

IV.1 Les produits d'exploitation (en DT)

Les produits d'exploitation totalisent 291.821.771 DT en 2014 contre 253.715.909 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Chiffre d'affaires	294 259 240	255 898 765
Autres produits d'exploitation	2 058 259	1 924 229
R.R.R accordés	<4 495 728>	<4 107 085>
Total	291 821 771	253 715 909

IV.2 Achats consommés (en DT)

Les achats consommés totalisent 170.264.577 DT en 2014 contre 181.841.328 DT en 2013 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Achats de matières premières : fournisseurs locaux	109 151 523	19 753 388
Achats de matières premières : fournisseurs étrangers	41 898 844	144 431 451
Achats d'emballages : fournisseurs locaux	14 286 288	5 475 500
Achats d'emballages : fournisseurs étrangers	4 341 549	12 901 761
Achats de marchandises vendues	1 368 646	<57 327>
R.R.R obtenus	<782 273>	<663 445>
Total	170 264 577	181 841 328

IV.3 Charges de personnel (en DT)

Les charges de personnel totalisent 25.496.250 DT en 2014 contre 22.961.204 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Salaires et appointements	23 166 848	20 497 193
Charges de congés à payer	140 348	394 558
Charges sociales légales	1 970 102	1 867 800
Autres charges de personnel	218 952	201 653
Total	25 496 250	22 961 204

IV.4 Dotations aux amortissements et aux provisions (en DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 15.767.588 DT en 2014 contre 11.082.247 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Dotations aux amortissements	13 679 478	9 072 567
Résorption des charges à répartir et frais préliminaires	1 701 844	1 380 610
Dotations aux provisions pour risques et charges	532 239	73 937
Dotations aux provisions pour dép. de stocks	303 479	313 944
Dotations aux provisions pour dép. client douteux	23 592	242 325
Reprise sur provisions	<473 044>	<1 136 >
Total	15 767 588	11 082 247

IV.5 Autres charges d'exploitation (en DT)

Les autres charges d'exploitation totalisent 34.736.044 DT en 2014 contre 30.011.484 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Frais de publicité	8 206 379	7 646 238
PDR et variation de stock de consommables	4 293 983	3 536 716
Electricité	7 451 748	4 999 885
Carburant et maintenance de véhicules	1 885 306	1 131 013
Entretiens et réparations	765 847	531 417
Location	1 935 315	1 855 933
Primes d'assurance	934 734	814 354
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 129 241	1 110 020
Transport sur vente	3 623 591	3 420 940
Frais de mission et de déplacements	636 018	608 393
Frais postaux et de communication	341 510	274 397
Services bancaires et assimilés	759 172	831 285
Etat. impôt et taxes	1 100 215	1 063 961
Autres charges d'exploitation	1 672 985	2 186 932
Total	34 736 044	30 011 484

IV.6 Charges financières nettes (en DT)

Les charges financières nettes totalisent 10.047.777 DT en 2014 contre 7.950.316 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Intérêts	7 720 497	6 070 110
Pertes de change	6 203 038	6 422 671
Gains de change	<2 317 173>	<4 530 454>
Autres pertes et produits financiers	<1 558 585>	<12 011>
Total net	10 047 777	7 950 316

IV.7 Autres gains ordinaires (en DT)

Les autres gains ordinaires totalisent 1.192.382 DT en 2014 contre 1.474.031 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Produits sur cession d'immobilisation	125 126	436 850
Quote-part de sub. d'investissements inscrites en résultat	857 502	720 676
Subventions d'exploitation	-	41 111
Produits exceptionnels et autres gains	191 615	265 246
Produits divers	18 139	10 148
Total	1 192 382	1 474 031

IV.8 Autres pertes ordinaires (en DT)

Les autres pertes ordinaires totalisent 75.533 DT en 2014 contre 699.359 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Charges nettes sur cession d'immobilisations	67 539	690 869
Amendes et pénalités	7 994	8 490
Total	75 533	699 359

V Note sur l'état de flux de trésorerie

- ***Variation des stocks (en DT)***

<u>DESIGNATION</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Stocks de matières premières	56 959 162	66 193 526	<9 234 364>
Stocks produits finis	19 992 027	26 812 698	<6 820 671>
Stocks de pièces de rechanges	4 925 906	3 012 347	1 913 559
Total	81 877 095	96 018 571	<14 141 476>

- ***Variation des créances (en DT)***

<u>DESIGNATION</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Clients	50 068 850	43 411 264	6 657 586
Clients douteux ou litigieux	3 243 628	369 119	2 874 509
Clients effets à recevoir	6 462 109	2 855 514	3 606 595
Effets à l'encaissement	347 718	636 418	<288 700>
Effets à l'escompte	114 975	-	114 975
Total	60 237 280	47 272 315	12 964 965

- ***Variation des autres actifs (en DT)***

<u>DESIGNATION</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs avances et acomptes	972 346	902 542	69 804
Fournisseurs ristournes à obtenir	741 204	435 108	306 096
Etat< impôts et taxes	6 714 632	11 003 172	<4 288 540>
Charges constatées d'avance	876 746	664 137	212 609
Débiteurs divers	649 158	201 393	447 765
Total	9 954 086	13 206 352	<3 252 266>

- ***Variations des fournisseurs (en DT)***

<u>DESIGNATION</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs SAH SA	35 955 336	38 590 366	2 635 030
Fournisseurs Azur Papier	7 410 461	5 377 725	<2 032 736>
Fournisseurs SAH Maroc	314 623	34 659	<279 964>
Fournisseurs SAH Algérie	6 036 581	3 855 156	<2 181 425>
Fournisseurs SAHD Algérie	106 836	55 211	<51 625>
Fournisseurs SAH Lybie	699 657	913 174	213 517
Total	50 523 494	48 826 291	<1 697 203>

VI Note sur les parties liées

a- Transactions avec le partenaire Libyen:

- Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires réalisé par la société SAH SA avec les partenaires libyens Tacharoukiet EL OFOK et Gharb EL MOUTAWASSET s'élève respectivement à 30.207 KDT et 1.447 KDT ;
- Les soldes clients chez la société SAH SA des partenaires libyens Tacharoukiet EL OFOK, Tacharoukiet EL MAWADA et Gharb EL MOUTAWASSET s'élèvent respectivement à 4.429 KDT, 437 KDT et 51 KDT.
- Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires réalisé par la société SAH Libye avec les partenaires libyen s'élève à 25.595 KDT.
- Le solde client chez SAH Libye du partenaire libyen s'élève au 31 décembre 2014 à 1.932 KDT

b- Mezni Jalila & Mounir Jaiez :

- La charge de loyer relatif au dépôt de stockage à la Charguia propriété de Mme MEZNI Jalila et M Mounir JAIEZ comptabilisée dans les comptes de la société la société SAH SA, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 87 KDT ;
- Le compte courant associé de Mme Jalila Mezni chez la société SAH SA s'élève au 31 décembre 2014 à 145 KDT.
- Le compte courant associé de Mme Jalila Mezni chez la société Azur Papier SA s'élève au 31 décembre 2014 à 128 KDT.

VII. Note sur les engagements hors bilan

SAH SA

Engagements de SAH SA envers les établissements de crédit

Les engagements hors bilan envers les établissements de crédit se présentent ainsi :

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
1995	BNA	175.000	▪ Nantissement du fonds de commerce
1995	UIB	175.000	▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation
1996	UIB	20.000	• Nantissement en rang utile du fonds de commerce • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1996	BNA	20.000	• Nantissement du fonds de commerce • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1996	BNA	30.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1997	BNA	60.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1997	BNA	135.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1997	UIB	50.000	▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile du matériel et outillage d'exploitation
1999	UIB	478.000	▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation
1999	BNA	795.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
1999	UIB	970.000	▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile du matériel et outillage d'exploitation
2000	BNA	400.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
2000	BNA	500.000	▪ Hypothèque du 1 ^{er} rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia I <siège social>
2001	BNA	885.000	▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
2001	BNA	1.250.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
2004	BNA	650.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 Mjez El Beb
2004	UIB	3.185.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation
2005	BNA	2.725.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb
2005	UIB	8.550.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sui le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation
2005	BNA	3.150.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Hypothèque en 1^{er} rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia 1 <siège social> ▪ Nantissement au premier rang sur chaine de production
2006	BTE	2.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 et 11828 Mjez El Beb ▪ Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja <site4> ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2006	BTL	3.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 et 11828 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2007	BTE	1.500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Beb. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2008	UIB	2.500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Hypothèque en rang sur lot n°25 du titre foncier 2062 Béja <site5> ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
			crédit
2008	BTL	4.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb. ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2009	BNA	3.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2010	BNA	6.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 et 11828 Mjez El Beb ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit
2010	BTE	1.800.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque de rang utile sur le TF n°11827 et 11828 à Mjez El Beb. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n° 46 du TF n°2062 Béja (site 4) ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2011	BIAT	6.500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile)- ▪ Hypothèque en rang utile sur les TF n°11827 et 11828 à Mjez El Beb
2011	ATTIJARI BANK	4.500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile) ▪ Hypothèque en rang utile des TF n°11827 et N°11828 à Mjez El Beb
2012	BNA	3.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque en rang utile du TF n°11827 à Mjez El Beb
2013	BNA	2.700.000	<p>Titre de garantie mobilière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement de premier rang affectant le matériel et outillage (Investissement MBB5 à Béja). <p>Titre de garantie immobilière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèque en rang utile de la totalité de la propriété dénommée SAH objet du titre financier n°11827 à Mjez El Beb ▪ Engagement d'hypothèque du TF n°18801 sis à la zone industrielle Béja Nord revenant à Azur Papier SA qui est en cours de cession à SAH

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
2013	ATTIJARI BANK	10 500.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèque en rang utile du TF n°21422/7248 à Zaghouan ▪ Engagement d'hypothèque du TF N°18801 sis à la zone industrielle Béja Nord revenant à Azur Papier SA qui est en cours de cession à SAH ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile) ▪ Un nantissement sur l'ensemble de matériels et équipements servant à l'exploitation du fonds de commerce ▪ Engagement de l'emprunteuse à souscrire à une assurance sinistre des deux sites de Zriba et de Béja avec une délégation au profit de la banque ATTIJARI BANK
2013	BIAT	7.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et l'UIB sur la totalité des propriétés sises à Mjez El Beb, objets des TF n°11827 et 11828 Béja. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et l'UIB sur la totalité du lot n°25 Bis du lotissement Z.I Zriba 4 à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan et totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan. ▪ Nantissement de rang utile du fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et l'UIB ▪ Nantissement du 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB, le matériel installé dans le local installé à la Z.I de Zriba 4 ▪ Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Beb et Béja.
2013	UIB	10.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèque en rang utile sur la totalité des propriétés sises à Mjez El Beb, objets des TF n°11827 Béja. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et l'UIB sur la totalité des équipements industriels et de transport ainsi que des installations objet de cet crédit du lotissement zone industrielle Zriba 4 Zaghouan. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et la BIAT sur la totalité du lot N°25 Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan. ▪ Hypothèque en 1^{er} rang et en pari-passu avec ATTIJARI BANK et la BIAT et en totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan.
2013	BTL	1.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 à Mjez El Bab. ▪ Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
2014	UBCI	4.100.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque en rang utile sur les TF n° 11827 et n°11828 à Mjez El Beb.
2014	UIB	5.000.000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nantissement en rang utile du fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). ▪ Hypothèque en rang utile sur le TF n°11827 à Mjez El-Beb. ▪ Hypothèque en rang utile : <ul style="list-style-type: none"> * Totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan * Totalité du lot n° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan

Autres engagements de SAH SA hors bilan

Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2014 à 5.835 KDT.

Azur Papier SA

Les engagements hors bilan de la société Azur Papier SA au 31 décembre 2014 se présentent ainsi :

Engagements donnés

Année	Nature	Organisme	Montant	Garantie donnée
2012	Crédit CMT	Attijari Bank	11 000 KDT	<ul style="list-style-type: none">▪ Hypothèque portant sur la totalité du terrain nu de ZRIBA ayant une superficie 50 000m²▪ Nantissement du fonds de commerce de la société Azur Papier SA▪ Nantissement d'une partie du matériel
2012	Crédit CMT	UIB	11 500 KDT	<ul style="list-style-type: none">▪ Hypothèque portant sur la totalité de terrain nu de ZRIBA ayant une superficie 50 000m²▪ Nantissement du fonds de commerce de la société Azur Papier SA▪ Nantissement d'une partie du matériel
2012	Crédit CMT	BIAT	15 000 KDT	<ul style="list-style-type: none">▪ Hypothèque portant sur la totalité du terrain nu de ZRIBA ayant une superficie 50 000m²▪ Nantissement du fonds de commerce de la société Azur Papier SA▪ Nantissement d'une partie du matériel
2012	Crédit CMT	BNA	4 500 KDT	<ul style="list-style-type: none">▪ Hypothèque portant sur la totalité de terrain nu de ZRIBA ayant une superficie 50 000m²▪ Nantissement sur fonds de commerce de la société Azur Papier SA▪ Nantissement sur une partie du matériel
2013	Crédit CT	BIAT	7 200 KDT	<ul style="list-style-type: none">▪ Hypothèque portant sur la totalité de terrain nu de ZRIBA ayant une superficie 50 000m²▪ Nantissement sur fonds de commerce de la société Azur Papier SA▪ Nantissement sur une partie du matériel
2013	Crédit CT	Attijari Bank	3 600 KDT	<ul style="list-style-type: none">▪ Hypothèque portant sur la totalité de terrain nu de ZRIBA ayant une superficie 50 000m²▪ Nantissement sur fonds de commerce de la société Azur Papier SA▪ Nantissement sur une partie du matériel
2014	Crédit CMT	UIB	2 000 KDT	<ul style="list-style-type: none">▪ Hypothèque portant sur la totalité de terrain nu de ZRIBA ayant une superficie 50 000m²▪ Nantissement sur fonds de commerce de la société Azur Papier SA▪ Nantissement sur une partie du matériel
2014	Crédit CT	UIB	6 100 KDT	<ul style="list-style-type: none">▪ Hypothèque portant sur la totalité de terrain nu de ZRIBA ayant une superficie 50 000m²▪ Nantissement sur fonds de commerce de la société Azur Papier SA▪ Nantissement sur une partie du matériel

Autres engagements hors bilan

Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4.147 KDT.

SAH ALGERIE

Engagements donnés

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

- Une hypothèque portant sur le terrain envers SGA de 22.251 KDT
- Un nantissement sur fonds de commerce envers SGA de de 9.873 KDT.

Engagements réciproques

Un crédit documentaire auprès de SGA de 5.117 KDT.

SAH DISTRIBUTION

Engagements donnés

Un nantissement sur fonds de commerce envers la Société Générale Algérienne de 819 KDT.

Engagements réciproques

Un crédit documentaire auprès de Société Générale Algérienne de 2.456 KDT.

Groupe de la Société d'Articles Hygiéniques
"SAH"

Rapports des Commissaires aux Comptes
Sur les états Financiers Consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Les états financiers consolidés du Groupe de la Société d'Articles Hygiéniques, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 128.130.866 dinars y compris le résultat consolidé bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 17.719.777 dinars ainsi que la part des minoritaires de 11.305.352 dinars.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe de la Société d'Article Hygiéniques «SAH» au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du Groupe.

Tunis, le 29 avril 2015

***Conseil audit formation
Abderrahmen Fendri***

***Cabinet HAYET LARBI
Hayet Labidi***

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT représenté par Mr. Abderrazak GABSI.

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31-déc-14	31-déc-13
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 836 615	1 966 208
	- Actions et droits rattachés		1 732 312	1 966 208
	- Titres OPCVM		104 303	-
	Placements monétaires et disponibilités:		471 471	525 061
	- Placements à terme		-	-
	- Disponibilités		471 471	525 061
	Débiteurs divers (jetons de présence)		-	1 044
	TOTAL ACTIF		2 308 086	2 492 313
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.2	7 970	8 171
	Autres créditeurs divers	3.3	16 298	15 697
	Total passif		24 268	23 868
ACTIF NET	Capital		2 267 726	2 451 459
	Capital en nominal :	3.4	2 673 700	3 035 900
	- Capital début de l'exercice		3 035 900	2 676 200
	- Émission en nominal		1 690 300	741 200
	- Rachat en nominal		-2 052 500	-381 500
	Sommes non distribuables :	3.5	-405 974	-584 441
	- Des exercices antérieurs		-584 441	-327 617
	- De l'exercice		178 467	-256 824
	Sommes distribuables :		16 092	16 986
	- Sommes distribuables de l'exercice	3.6	16 075	16 977
	- Report à nouveau		17	9
	Actif net		2 283 818	2 468 445
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 308 086	2 492 313

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	31-déc-14	31-déc-13
Revenus du portefeuille-titres:	4.1	92 354	89 951
- Dividendes des actions		88 131	84 926
- Revenus des titres OPCVM		4 223	5 025
Revenus des placements à terme	4.2	2 874	5 700
Total des revenus des placements		95 228	95 651
Charges de gestion des placements	4.3	-31 680	-33 569
Revenus nets des placements		63 548	62 082
Autres charges d'exploitation	4.4	-46 900	-47 032
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		16 648	15 050
Régularisation du résultat d'exploitation		-573	1 927
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 075	16 977
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		573	-1 927
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		350 859	-229 293
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-224 510	46 705
Frais de négociation de titres		-4 365	-2 545
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		121 984	-185 133
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	138 632	-170 083

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

31-déc-14 31-déc-13

(Montants exprimés en dinars)

		31-déc-14	31-déc-13
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	16 648	15 050
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	350 859	-229 293
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-224 510	46 705
	Frais de négociation de titres	-4 365	-2 545
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-16 969	-9 339
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :		
	- Capital	1 690 300	741 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-304 482	-126 952
	- Régularisation des sommes distribuables	1 435	2 430
	Rachats :		
	- Capital	-2 052 500	-381 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	360 965	55 261
	- Régularisation des sommes distribuables	-2 008	-503
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-184 627	110 514
ACTIF NET	En début de l'exercice	2 468 445	2 357 931
	En fin de l'exercice	2 283 818	2 468 445
NOMBRE D'ACTIONS	En début de l'exercice	30 359	26 762
	En fin de l'exercice	26 737	30 359
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	81,308	88,107
	En fin de l'exercice	85,417	81,308
	TAUX DE RENDEMENT	5,74%	-7,32%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 874 119	1 732 138	- 141 981	75,844	-
- ARTES	27 600	240 819	220 827	- 19 992	9,669	0,072
- ATL	35 000	118 075	93 765	- 24 310	4,106	0,140
- ATTIJ BANK	6 000	105 929	143 136	37 207	6,267	0,015
- BEST LEASE	30 000	63 000	61 680	- 1 320	2,701	0,100
- BNA	15 000	183 799	114 015	- 69 784	4,992	0,047
- BTE (ADP)	8 000	228 552	199 120	- 29 432	8,719	0,800
- CARTAGE CEMENT	30 000	111 100	72 810	- 38 290	3,188	0,017
- CIMBIZ	9 979	114 758	64 265	- 50 493	2,814	0,023
- LANDOR	1 409	10 568	7 580	- 2 988	0,332	0,030
- ENNAKL	14 000	157 299	142 058	- 15 241	6,220	0,047
- ONE TECH HOLDING (AA)	7 000	45 500	50 435	4 935	2,208	0,013
- SERVICOM	1 211	26 238	17 533	- 8 705	0,768	0,034
- SFBT	10 000	90 195	225 120	134 925	9,857	0,011
- SOMOCER	15 046	48 892	37 886	- 11 006	1,659	0,048
- SOTIPAPIER (AA)	12 840	94 771	63 378	- 31 393	2,775	0,054

- TELNET HOLDING	5 000	40 276	25 350	- 14 926	1,110	0,045
- TPR	10 000	46 256	43 180	- 3 076	1,891	0,022
- TUNISRE	15 000	148 092	150 000	1 908	6,568	0,100
OPCVM :		104 277	104 303	26	4,567	-
- POS	1 000	104 277	104 303	26	4,567	0,028
Droits :		362	174	-188	0,008	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,032
- SVDS3	11 428	114	114	-	0,006	0,056
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,030
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 978 758	1 836 615	-142 143	80,419	-

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Actions et droits rattachés	418 725
OPCVM	231 658
Entrée de titres (conversion de droits ...)	107 829
Total en Dinars	758 212

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	1 011 953	790 718	-221 235
OPCVM	127 382	124 107	-3 275
Sortie de titres (détachement de droits ...)	99 329	-	-
Total en Dinars	1 238 664	914 825	-224 510

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 673	7 874
Dépositaire (BNA)	297	297
Total en Dinars	7 970	8 171

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	191	181
Autres (*)	7 147	6 556
Total en Dinars	16 298	15 697

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que le reliquat de dividendes à payer.

NOTE N°3.4 : CAPITAL

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	3 035 900	2 676 200
- Nombre de titres	30 359	26 762
- Nombre d'actionnaires	141	145
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	1 690 300	741 200
- Nombre de titres	16 903	7 412
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	-2 052 500	-381 500
- Nombre de titres	20 525	3 815

Capital fin de l'exercice :

- Montant en nominal	2 673 700	3 035 900
- Nombre de titres	26 737	30 359
- Nombre d'actionnaires	140	141

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-584 441	-327 617
- Résultat non distribuable exercice antérieur	-185 133	-268 696
- Émission en primes d'émission de l'exercice antérieur	-126 952	-45 862
- Rachat en primes d'émission de l'exercice antérieur	55 261	59 304
- Résultat non distribuable des exercices Antérieurs	-327 617	-72 363
Sommes non distribuables de l'exercice :	178 467	-256 824
- Résultat non distribuable de l'exercice	121 984	-185 133
- Émission en primes d'émission de l'exercice	-304 482	-126 952
- Rachat en primes d'émission de l'exercice	360 965	55 261
Total en Dinars	-405 974	-584 441

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	16 648	15 050
Régularisation lors des souscriptions d'actions	1 435	2 430
Régularisation lors des rachats d'actions	- 2008	-503
Total en Dinars	16 075	16 977

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Dividendes des actions	88 131	84 926
Revenus des titres OPCVM	4 223	5 025
<i>Total en Dinars</i>	92 354	89 951

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Intérêts/Compte BNA	2 874	5 700
<i>Total en Dinars</i>	2 874	5 700

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Rémunération du Gestionnaire	30 500	32 389
Rémunération du Dépositaire	1 180	1 180
<i>Total en Dinars</i>	31 680	33 569

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Primes et indemnités	18 000	18 000
Jetons de présence	13 569	13 569
Redevance CMF	2 179	2 314
Honoraires	8 960	8 960
Autres (frais de publication)	4 192	4 189
Total en Dinars	46 900	47 032

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	16 648	15 050
Résultat non distribuable (*)	121 984	-185 133
Total en Dinars	138 632	-170 083

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	350 859	-229 293
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-224 510	46 705
Frais de négociation de titres	-4 365	-2 545
Total en Dinars	121 984	-185 133

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	3,562	3,151	3,591	3,776	3,969
Charges de gestion des placements	-1,185	-1,106	-1,474	-1,249	-1,362
Revenu net des placements	2,377	2,045	2,117	2,527	2,606
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-1,754	-1,549	-1,771	-1,641	-1,672
Résultat d'exploitation	0,623	0,496	0,346	0,886	0,934
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,021	0,063	0,003	-0,059	-0,180
Sommes distribuables de l'exercice	0,601	0,559	0,349	0,828	0,755
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,021	-0,063	-0,003	0,059	0,180
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	13,122	-7,553	-0,157	0,082	-12,330
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-8,397	1,538	-2,292	-5,303	28,632
Frais de négociation de titres	-0,163	-0,084	-0,255	-0,332	-1,615
+/- value/titre et frais de négociation	4,562	-6,098	-2,704	-5,553	14,687
Résultat net	5,185	-5,602	-2,358	-4,668	15,621
Résultat non distribuable de l'exercice	4,562	-6,098	-2,704	-5,553	14,687
Régularisation du résultat non distribuable	-0,495	-0,911	-0,193	-0,531	-8,432
Sommes non distribuables de l'exercice	4,067	-7,009	-2,897	-6,084	6,255
Distribution de dividendes	0,559	0,349	0,828	0,755	0,577
Valeur liquidative	85,417	81,308	88,107	91,483	97,495

5-2 Ratios de gestion des placements :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,454%	1,452%	1,445%	1,447%	1,144%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	2,152%	2,034%	1,736%	1,902%	1,405%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,738%	0,651%	0,339%	1,027%	0,785%

5-3 Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.

RAPPORT GÉNÉRAL

Rapport sur les états financiers annuels

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,57% de l'actif total au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2014.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Tunis, le 5 mai 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM

Abderrazak GABSI

RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2014, le montant de cette rémunération s'élève à 30.500 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2014.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2014.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 5 mai 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM

Abderrazak GABSI

Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Financial Auditing & Consulting représenté par Mr. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN

Exercice clos le 31 Décembre 2014

(exprimé en Dinars Tunisiens)

		Au 31 Décembre	
		2014	2013
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>311 705 478</u>	<u>354 653 102</u>
Obligations		175 227 416	177 987 097
BTA		83 533 527	126 390 835
BTZc		34 441 736	32 557 873
FCC		620 709	880 357
OPCVM		17 882 090	16 836 940
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>68 275 465</u>	<u>30 682 764</u>
Placements monétaires		64 316 328	12 894 198
Disponibilités		3 959 137	17 788 566
Créances d'exploitation	7	<u>33 843</u>	<u>27 900</u>
Intérêts à recevoir		33 843	27 900
Titres de créances échus		-	-
TOTAL ACTIF		<u>380 014 787</u>	<u>385 363 766</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	478 297	494 263
Autres créditeurs divers	9	322 822	2 698 622
Total passif		801 119	3 192 885
ACTIF NET			
Capital	10	<u>363 646 599</u>	<u>366 671 765</u>
Sommes distribuables		<u>15 567 069</u>	<u>15 499 116</u>
de l'exercice	11	15 566 574	15 497 357
Report à nouveau		495	1 760
Total actif net		379 213 668	382 170 881
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>380 014 787</u>	<u>385 363 766</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2014
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice clos le 31 Décembre</u>	
		<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
Revenus du portefeuille-titres	12	<u>15 308 526</u>	<u>17 788 796</u>
Revenus des obligations		8 475 925	8 571 501
Revenus des BTA et BTZc		6 194 463	8 449 215
Revenus des OPCVM & FCC		638 138	768 080
Revenus des placements monétaires	13	<u>3 930 556</u>	<u>3 041 408</u>
Total des revenus de placement		19 239 082	20 830 204
Charges de gestion des placements	14	(1 920 408)	(2 101 544)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 318 674	18 728 660
Autres charges d'exploitation	15	(526 357)	(567 914)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 792 318	18 160 746
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 225 744)	(2 663 389)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 566 574	15 497 357
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 225 744	2 663 389
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		1 007 107	(53 462)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		(511 718)	99 584
Frais de négociation de titres		(6)	(6 442)
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 287 700	18 200 426

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 Décembre 2014

(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 014	2 013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	16 792 318	18 160 746
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 007 107	(53 462)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(511 718)	99 584
Frais de négociation de titres	(6)	(6 442)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(16 494 578)	(16 822 761)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
Capital	295 536 500	274 929 400
Régularisation des sommes non distribuables	(6 766)	(335 815)
Régularisation des sommes distribuables	11 133 532	9 916 393
Rachats		
Capital	(299 049 100)	(327 720 200)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 182)	401 965
Régularisation des sommes distribuables	(11 363 319)	(11 768 282)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 957 213)	(53 198 874)
ACTIF NET		
En début d'exercice	382 170 881	435 369 756
En fin d'exercice	379 213 668	382 170 881
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'exercice	3 670 049	4 197 957
En fin d'exercice	3 634 923	3 670 049
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	104,132	103,709
En fin d'exercice	104,325	104,132
TAUX DE RENDEMENT	4,24%	4,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1. Présentation de la société

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille-titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3.1. Bases de mesure :

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui de la valeur de réalisation.

3.2. Unité monétaire

Les états financiers de la société sont libellés en Dinar Tunisien.

3.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par la société pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

3.3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.3.2. Evaluation des placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4. Portefeuille-Titres :

4.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 31 Décembre 2014, la somme de 311.705.478 DT contre 354.653.102 DT au 31 Décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2014	% actif net	% actif
I- Obligations		<u>162 708 131</u>		<u>4 308 981</u>		<u>167 017 112</u>	<u>44,04%</u>	<u>43,95%</u>
AIL 2010-1	15 000	300 000	-	9 252	-	309 252	0,08%	0,08%
AIL 2011-1	20 000	800 000	-	25 008	-	825 008	0,22%	0,22%
AIL 2012-1	30 000	1 800 000	-	54 672	-	1 854 672	0,49%	0,49%
AIL 2013-1	30 000	2 400 000	-	79 176	-	2 479 176	0,65%	0,65%
AIL 2014-1	20 000	2 000 000	-	49 280	-	2 049 280	0,54%	0,54%
AB 2008/15A	10 000	599 980	-	19 232	-	619 212	0,16%	0,16%
AB 2008/20A	30 000	2 100 000	-	72 504	-	2 172 504	0,57%	0,57%
AB 2009/15A	60 000	3 999 000	-	46 176	-	4 045 176	1,07%	1,06%
AB 2010	30 000	2 199 677	-	33 576	-	2 233 253	0,59%	0,59%
AMEN BANK 2007	20 000	600 000	-	25 760	-	625 760	0,17%	0,16%
AMEN BANK 2011-1	50 000	3 500 000	-	45 400	-	3 545 400	0,93%	0,93%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 600 000	-	23 232	-	1 623 232	0,43%	0,43%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	57 198	4 575 840	-	64 977	-	4 640 817	1,22%	1,22%
ATB 2007/1	50 000	3 600 000	-	118 800	-	3 718 800	0,98%	0,98%
ATB SUB 2009	50 000	3 125 000	-	86 120	-	3 211 120	0,85%	0,84%

ATL 2008/SUBOR	15 000	1 200 000	-	24 300	-	1 224 300	0,32%	0,32%
ATL 2009/2	19 000	760 000	-	9 074	-	769 074	0,20%	0,20%
ATL 2010-1	75 000	1 500 000	-	25 020	-	1 525 020	0,40%	0,40%
ATL 2010-2	35 500	2 130 000	-	540	-	2 130 540	0,56%	0,56%
ATL 2011	30 000	3 000 000	-	132 336	-	3 132 336	0,83%	0,82%

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2014	% actif net	% actif
ATL 2012-1	30 000	1 800 000	-	52 176	-	1 852 176	0,49%	0,49%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	-	75 712	-	2 075 712	0,55%	0,55%
ATL 2013-2	30 260	3 026 000	-	22 488	-	3 048 488	0,80%	0,80%
ATL 2014-1	20 000	2 000 000	-	92 800	-	2 092 800	0,55%	0,55%
ATL 2014-3	40 000	4 000 000	-	16 412	-	4 016 412	1,06%	1,06%
ATTIJ BANK 2010	20 000	1 142 840	-	48 128	-	1 190 968	0,31%	0,31%
ATTIJ LEAS 2011	30 000	1 800 000	-	83 568	-	1 883 568	0,50%	0,50%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	1 500 000	-	44 880	-	1 544 880	0,41%	0,41%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	600 000	-	1 160	-	601 160	0,16%	0,16%
BH 2009	25 895	1 991 326	-	249	-	1 991 574	0,53%	0,52%
BH 2013-1	20 000	1 714 000	-	47 776	-	1 761 776	0,46%	0,46%
BNA SUB 2009	50 000	3 332 500	-	106 080	-	3 438 580	0,91%	0,90%
BTE 2009	41 100	2 055 000	-	25 548	-	2 080 548	0,55%	0,55%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	40 000	2 400 000	-	28 992	-	2 428 992	0,64%	0,64%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	800 000	-	10 872	-	810 872	0,21%	0,21%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	2 750 000	-	120 098	-	2 870 098	0,76%	0,76%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 250 000	-	100 480	-	2 350 480	0,62%	0,62%
BTK 2009	50 000	3 666 118	-	139 360	-	3 805 478	1,00%	1,00%
BTK 2012-1	50 000	3 571 500	-	23 160	-	3 594 660	0,95%	0,95%
BTK2014-1 7.45%	20 000	2 000 000	-	5 552	-	2 005 552	0,53%	0,53%
CHO 2009	5 000	312 500	-	1 712	-	314 212	0,08%	0,08%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	-	55 776	-	1 055 776	0,28%	0,28%
CIL 2009/3	18 000	360 000	-	13 954	-	373 954	0,10%	0,10%
CIL 2010/1	20 000	400 000	-	7 136	-	407 136	0,11%	0,11%
CIL 2010/2	30 000	600 000	-	4 176	-	604 176	0,16%	0,16%
CIL 2011/1	30 250	1 210 000	-	47 214	-	1 257 214	0,33%	0,33%
CIL 2012/1	20 000	1 200 000	-	43 712	-	1 243 712	0,33%	0,33%
CIL 2012/2	20 000	1 600 000	-	71 344	-	1 671 344	0,44%	0,44%

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2014	% actif net	% actif
CIL 2014/1	15 000	1 500 000	-	40 236	-	1 540 236	0,41%	0,41%
CIL 2014/2	10 000	1 000 000	-	6 163	-	1 006 163	0,27%	0,26%
ELWIFAK 2010 TMM+0,775	20 000	800 000	-	34 880	-	834 880	0,22%	0,22%
ALW 2013	5 000	400 000	-	15 104	-	415 104	0,11%	0,11%
HAN LEASE2010	10 000	200 000	-	4 536	-	204 536	0,05%	0,05%

HAN LEASE2010-2	34 000	680 000	-	2 938	-	682 938	0,18%	0,18%
HL 2012/1	20 000	1 200 000	-	16 864	-	1 216 864	0,32%	0,32%
HL 2013-1	20 000	1 600 000	-	55 408	-	1 655 408	0,44%	0,44%
HL 2013-2	22 800	2 280 000	-	112 760	-	2 392 760	0,63%	0,63%
HL 2014-1 7.8%	30 000	3 000 000	-	32 304	-	3 032 304	0,80%	0,80%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	420 000	-	12 426	-	432 426	0,11%	0,11%
MEUBLATEX 2008	10 000	400 000	-	5 968	-	405 968	0,11%	0,11%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	6 000	-	178	-	6 178	0,00%	0,00%
MODERN LEASING 2012	20 000	2 000 000	-	90 320	-	2 090 320	0,55%	0,55%
SERVICOM 2012	5 000	400 000	-	17 240	-	417 240	0,11%	0,11%
SIHM2008	14 000	280 000	-	4 357	-	284 357	0,07%	0,07%
STB 2011	30 000	2 142 600	-	97 104	-	2 239 704	0,59%	0,59%
STB2008-16A/1	7 500	468 750	-	14 982	-	483 732	0,13%	0,13%
STB2008-20A/1	20 000	1 400 000	-	46 512	-	1 446 512	0,38%	0,38%
STB2008-25A/1	70 000	5 320 000	-	183 512	-	5 503 512	1,45%	1,45%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 200 000	-	41 184	-	1 241 184	0,33%	0,33%
STB2010/1 5.3%	50 000	3 666 000	-	120 960	-	3 786 960	1,00%	1,00%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	185 000	-	5 779	-	190 779	0,05%	0,05%
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	400 000	-	9 616	-	409 616	0,11%	0,11%
Tunisie Leasing 2010-2	30 000	600 000	-	3 192	-	603 192	0,16%	0,16%
Tunisie Leasing 2011-1	30 000	1 200 000	-	31 008	-	1 231 008	0,32%	0,32%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	1 200 000	-	10 008	-	1 210 008	0,32%	0,32%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	2 400 000	-	103 712	-	2 503 712	0,66%	0,66%
	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2014	% actif net	% actif
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	2 000 000	-	59 456	-	2 059 456	0,54%	0,54%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	1 600 000	-	77 552	-	1 677 552	0,44%	0,44%
Tunisie Leasing 2013	15 000	1 200 000	-	44 928	-	1 244 928	0,33%	0,33%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	2 000 000	-	28 608	-	2 028 608	0,53%	0,53%
Tunisie Leasing 2013-2	4 800	480 000	-	26 385	-	506 385	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2014-1	20 000	2 000 000	-	79 904	-	2 079 904	0,55%	0,55%
Tunisie Leasing 2014-2	20 000	2 000 000	-	5 808	-	2 005 808	0,53%	0,53%
Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 050	802 000	-	31 904	-	833 904	0,22%	0,22%
Tunisie Factoring 2014-1	10 000	1 000 000	-	7 329	-	1 007 329	0,27%	0,27%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	-	64 080	-	2 064 080	0,54%	0,54%
UIB 2009 CAT C	100 000	7 500 000	-	161 520	-	7 661 520	2,02%	2,02%
UIB 2011-1	30 000	2 550 000	-	45 072	-	2 595 072	0,68%	0,68%
UIB 2011-2	65 000	4 642 300	-	201 708	-	4 844 008	1,28%	1,27%
UIB 2012-1	20 000	1 714 200	-	84 272	-	1 798 472	0,47%	0,47%
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	400 000	-	16 864	-	416 864	0,11%	0,11%
UNIFACTOR 2013	20 000	1 600 000	-	19 392	-	1 619 392	0,43%	0,43%

II- Titres émis par l'Etat		112 672 510	(719 306)	14 232 363	0	126 185 567	33,28%	33,21%
Obligations		8 000 000	-	210 304	-	8 210 304	2,17%	2,16%
Emprunt National 2014	80 000	8 000 000	-	210 304	-	8 210 304	2,17%	2,16%
BTA		81 644 803	(719 306)	2 608 029	-	83 533 527	22,03%	21,98%
BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	19 665	19 378 500	268 436	704 841	-	20 351 777	5,37%	5,36%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	22 600	22 600 000	4 771	1 130 380	-	23 735 151	6,26%	6,25%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	-	240 321	-	6 906 624	1,82%	1,82%
BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans	27 000	27 000 000	(892 077)	473 904	-	26 581 827	7,01%	6,99%
	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2014	% actif net	% actif
BTA 5,50% -10/2018 sur 10 ans	6 000	6 000 000	(100 436)	58 584	-	5 958 148	1,57%	1,57%
BTZc		23 027 707	-	11 414 029	-	34 441 736	9,08%	9,06%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	2 366 989	-	8 786 989	2,32%	2,31%
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	-	2 999 295	-	8 133 102	2,14%	2,14%
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	-	4 256 356	-	12 279 856	3,24%	3,23%
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	-	1 791 388	-	5 241 788	1,38%	1,38%
III- Titres des FCC		616 763	0	3 947	0	620 709	0,16%	0,16%
FCC1 P2 14/02/2015	1 500	616 763	-	3 947	-	620 709	0,16%	0,16%
IV- Titres des OPCVM		17 426 775	0	0	455 316	17 882 090	4,72%	4,71%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	8 435	867 379	-	-	(11 547)	855 832	0,23%	0,23%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	-	-	437 774	1 891 400	0,50%	0,50%
FCP SALAMMETT PLUS	67 899	698 370	-	-	16 402	714 773	0,19%	0,19%
FINA O SICAV	5 350	555 349	-	-	2 212	557 561	0,15%	0,15%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	20 504	2 179 661	-	-	(24 793)	2 154 868	0,57%	0,57%
PATRIMOINE OBLIGATAIRE SICAV	12 449	1 293 246	-	-	(9 892)	1 283 355	0,34%	0,34%
SICAV TRESOR	30 424	3 178 850	-	-	(45 300)	3 133 550	0,83%	0,82%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	42 313	4 331 100	-	-	65 897	4 396 998	1,16%	1,16%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	27 638	2 869 192	-	-	24 562	2 893 754	0,76%	0,76%
Total		293 424 177	(719 306)	18 545 291	455 316	311 705 478	82,20%	82,02%

4.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2014 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
Coût d'acquisition						
+ En début de l'exercice (a)	173 363 678	122 904 803	23 027 707	874 956	16 400 400	336 571 543
+ Acquisitions	30 806 000	-	-	2 852 690	2 500 339	36 159 029
- Cessions	-	(40 000 000)	-	-	(1 473 964)	(41 473 964)
- Remboursements	(33 461 547)	(1 260 000)	-	(3 110 883)	-	(37 832 430)
= A la clôture de l'exercice (1)	170 708 131	81 644 803	23 027 707	616 763	17 426 775	293 424 177
Différences d'estimation						
+ En début de l'exercice (b)	-	(736 017)	-	-	436 540	(299 476)
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(436 540)	(436 540)
+ Plus-values potentielles à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	546 847	546 847
- Moins-values potentielles à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	(91 531)	(91 531)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	143 685	-	-	-	143 685
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(102 688)	-	-	-	(102 688)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédées et/ou remboursés	-	947 334	-	-	-	947 334
- Surcotes initiales sur titres cédées et/ou remboursés	-	(971 620)	-	-	-	(971 620)
= A la clôture de l'exercice (2)	-	(719 306)	-	-	455 316	(263 990)
Créances rattachées d'intérêts						
+ En début de l'exercice (c)	4 623 419	4 222 049	9 530 166	5 401	-	18 381 035
± Intérêts courus à l'achat	(65 091)	-	-	-	-	(65 091)
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	8 475 925	4 310 600	1 883 863	36 323	-	14 706 711
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(8 514 968)	(5 924 619)	-	(37 778)	-	(14 477 365)
= A la clôture de l'exercice (3)	4 519 285	2 608 029	11 414 029	3 947	-	18 545 291
Solde au 31 décembre 2014 [(1)+(2)+(3)]	175 227 416	83 533 527	34 441 736	620 709	17 882 090	311 705 478
Solde au 31 décembre 2013 [(a)+(b)+(c)]	177 987 097	126 390 835	32 557 873	880 357	16 836 940	354 653 102

Note 5. Placements monétaires et disponibilités :

5.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2014, la somme de 64.316.328 DT contre 12.894.198 DT au 31 Décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2014	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>12 618 739</u>	<u>151 879</u>	<u>12 770 618</u>	<u>3,37%</u>	<u>3,36%</u>
<i>I.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
<i>I.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		12 618 739	151 879	12 770 618	3,37%	3,36%
ECONOMIC AUTO	24	1 184 698	201	1 184 899	0,31%	0,31%
HANNIBAL LEASE	40	1 970 552	24 795	1 995 347	0,53%	0,53%
LOUKIL CIE	24	1 163 077	197	1 163 274	0,31%	0,31%
LOUKIL COM	13	630 000	107	630 107	0,17%	0,17%
MED COM	8	387 692	66	387 758	0,10%	0,10%
SERVICOM	40	1 936 984	31 575	1 968 559	0,52%	0,52%
SIHM	900	900 000	38 107	938 107	0,25%	0,25%
SITS	500	500 000	20 400	520 400	0,14%	0,14%
UNIFACTOR	80	3 945 736	36 430	3 982 167	1,05%	1,05%
II- Certificats de dépôt		<u>51 441 565</u>	<u>104 146</u>	<u>51 545 711</u>	<u>13,59%</u>	<u>13,56%</u>
<i>II.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
<i>II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
	-	-	-	-	-	-
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		51 441 565	104 146	51 545 711	13,59%	13,56%
BNA	97	48 441 565	43 426	48 484 991	12,79%	12,76%
BTE	6	3 000 000	60 720	3 060 720	0,81%	0,81%
Total		64 060 304	256 025	64 316 328	16,96%	16,92%

5.2. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Avoirs en banque	3 969 017	17 792 030
Encaissements non encore comptabilisés	(9 781)	(120)
Décaissements non encore comptabilisés	1	-
Montants comptabilisés et non encore décaissés	-	(3 244)
Sommes à régler :	(100)	(100)
Rachats	-	-
Autres	(100)	(100)
Placements à régler	-	-
Sommes à encaisser	-	-
Total	3 959 137	17 788 566

5.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2014, le ratio susvisé s'élève à **17,97%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/12/2014	% actif
I- Liquidités	3 959 137	1,04%
I.1- Placements à terme	-	-
I.2- Disponibilités	3 959 137	1,04%
II- Quasi-liquidités	64 316 328	16,92%
II.1- Bons de trésor à court terme	-	-
II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	12 770 618	3,36%
II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	51 545 711	13,56%
Total Général (A) = (I + II)	68 275 465	
Total Actif (B)	380 014 787	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		17,97%

NOTE 6. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2014 une valeur comptable de 376.021.807 DT, soit 98,95% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1)+(2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	8 210 304	83 533 527	34 441 736	-	-	-	-	126 185 567	33,21%
BNA	3 438 580	-	-	-	-	-	48 484 991	51 923 571	13,66%
ATL	21 866 858	-	-	-	-	-	-	21 866 858	5,75%
AMEN BANK	19 505 354	-	-	-	-	-	-	19 505 354	5,13%
TUNISIE LEASING	18 584 860	-	-	-	-	-	-	18 584 860	4,89%
UIB	16 899 072	-	-	-	-	-	-	16 899 072	4,45%
STB	14 701 604	-	-	-	-	-	-	14 701 604	3,87%
BTE	10 540 990	-	-	-	-	-	3 060 720	13 601 710	3,58%
HANNIBAL LEASE	9 184 809	-	-	-	-	1 995 347	-	11 180 156	2,94%
BTK	9 405 690	-	-	-	-	-	-	9 405 690	2,48%
CIL	9 159 711	-	-	-	-	-	-	9 159 711	2,41%
AIL	7 517 388	-	-	-	-	-	-	7 517 388	1,98%
ATB	6 929 920	-	-	-	-	-	-	6 929 920	1,82%
UNIFACTOR	2 036 256	-	-	-	-	3 982 167	-	6 018 423	1,58%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	4 396 998	-	-	4 396 998	1,16%
ATTIJARI LEASING	4 029 608	-	-	-	-	-	-	4 029 608	1,06%
Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1)+(2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
BH	3 753 350	-	-	-	-	-	-	3 753 350	0,99%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 133 550	-	-	3 133 550	0,82%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	-	-	-	-	2 893 754	-	-	2 893 754	0,76%
SERVICOM	417 240	-	-	-	-	1 968 559	-	2 385 799	0,63%

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	2 154 868	-	-	2 154 868	0,57%
MODERN LEASING	2 090 320	-	-	-	-	-	-	2 090 320	0,55%
UBCI	2 064 080	-	-	-	-	-	-	2 064 080	0,54%
FCP SALAMETT CAP	-	-	-	-	1 891 400	-	-	1 891 400	0,50%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 283 355	-	-	1 283 355	0,34%
EL WIFACK LEASING	1 249 984	-	-	-	-	-	-	1 249 984	0,33%
SIHM	284 357	-	-	-	-	938 107	-	1 222 463	0,32%
ATTIJARI BANK	1 190 968	-	-	-	-	-	-	1 190 968	0,31%
ECONOMIC AUTO	-	-	-	-	-	1 184 899	-	1 184 899	0,31%
LOUKIL CIE	-	-	-	-	-	1 163 274	-	1 163 274	0,31%
TUNISIE FACTORING	1 007 329	-	-	-	-	-	-	1 007 329	0,27%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	-	-	-	-	855 832	-	-	855 832	0,23%
Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1)+(2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
MEUBLATEX	844 572	-	-	-	-	-	-	844 572	0,22%
FCP SALAMMETT PLUS	-	-	-	-	714 773	-	-	714 773	0,19%
LOUKIL COM	-	-	-	-	-	630 107	-	630 107	0,17%
FCC BIAT-CREDIMMO	-	-	-	620 709	-	-	-	620 709	0,16%
FINA O SICAV	-	-	-	-	557 561	-	-	557 561	0,15%
SITS	-	-	-	-	-	520 400	-	520 400	0,14%
MED COM	-	-	-	-	-	387 758	-	387 758	0,10%
CHO COMPANY	314 212	-	-	-	-	-	-	314 212	0,08%
Total Général	175 227 416	83 533 527	34 441 736	620 709	17 882 090	12 770 618	51 545 711	376 021 807	98,95%

Note 7. Créances d'exploitation :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Intérêts à recevoir	33 843	27 900
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	-	-
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	-	-
Intérêts courus sur dépôts en banque	33 843	27 900
Titres de créances échus	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-
Total	33 843	27 900

Note 8. Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Gestionnaire (BNA Capitaux)	298 936	308 914
Dépositaire (BNA)	179 362	185 348
Total	478 297	494 263

Note 9. Autres créditeurs divers :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Dividendes à payer	107 521	76 300
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	30 439	29 114
Conseil du marché Financier (CMF)	34 038	33 667
Rachats	116 402	2 524 195
Retenues à la source à payer	500	-
Autres	3 922	5 346
Total	322 822	2 698 622

Note 10. Capital :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Capital au début de l'exercice		
Montant en nominal	367 004 900	419 795 700
Nombre de titres	3 670 049	4 197 957
Nombre d'actionnaires	3 836	3 857
Souscriptions réalisées		
Montant en nominal	295 536 500	274 929 400
Nombre de titres	2 955 365	2 749 294
Rachats effectués		
Montant en nominal	(299 049 100)	(327 720 200)
Nombre de titres	(2 990 491)	(3 277 202)
Capital fin de l'exercice		
Montant en nominal	363 492 300	367 004 900
Nombre de titres	3 634 923	3 670 049
Nombre d'actionnaires	4 016	3 836
Sommes non distribuables	487 434	105 830
1- Résultat non distribuable de l'exercice	495 382	39 680
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 007 107	(53 462)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(511 718)	99 584
Frais de négociation de titres	(6)	(6 442)
2- Régularisation des sommes non distribuables	(7 949)	66 150
Aux émissions	(6 766)	(335 815)
Aux rachats	(1 182)	401 965
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	(333 135)	(438 965)
Total	363 646 599	366 671 765

Note 11. Sommes distribuables :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Résultat d'exploitation	16 792 318	18 160 746
Régularisation lors des souscriptions d'actions	5 563 867	5 001 720
Régularisation lors des rachats d'actions	(6 789 610)	(7 665 108)
Total	15 566 574	15 497 357

Note 12. Revenus du portefeuille - titres :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 014	2 013
Revenus des obligations	8 475 925	8 571 501
± Variation des intérêts courus	(39 043)	332 995
+ Coupons d'intérêts échus	8 514 968	8 238 506
Revenus des BTA & BTZc	6 194 463	8 449 215
± Variation des intérêts courus	269 844	1 760 759
+ Coupons d'intérêts échus	5 924 619	6 688 456
Revenus des FCC	36 323	47 354
± Variation des intérêts courus	(1 454)	(1 018)
+ Coupons d'intérêts échus	37 778	48 372
Revenus des OPCVM	601 814	720 726
Total	15 308 526	17 788 796

Note 13. Revenus des placements monétaires :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 014	2 013
Revenus des billets de trésorerie	462 158	439 285
± Variation des intérêts courus	84	(35 503)
+ Coupons d'intérêts échus	462 074	474 788
Revenus des certificats de dépôt	3 273 139	2 495 033
± Variation des intérêts courus	41 586	(48 853)
+ Coupons d'intérêts échus	3 231 553	2 543 886
Revenus des BTCT	-	-
± Variation des intérêts courus	-	-
+ Coupons d'intérêts échus	-	-
Intérêts des comptes de dépôt	195 259	107 090
Total	3 930 556	3 041 408

Note 14. Charges de gestion des placements :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 014	2 013
Rémunération du gestionnaire	1 200 255	1 313 465
Rémunération du dépositaire	720 153	788 079
Total	1 920 408	2 101 544

Note 15. Autres charges d'exploitation :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 014	2 013
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance CMF	406 866	445 242
Honoraires du C.A.C	30 000	30 000
Rémunération du P.C.A	5 654	4 451
Rémunération du Directeur Général	9 807	9 807
TCL	38 478	41 660
Diverses charges d'exploitation	5 551	6 753
Total	526 357	567 914

Note 16. Autres informations :**16.1. Données par action :**

Données par action	2 014	2 013	2 012	2 011	2 010
Revenus des placements	5,293	5,676	5,086	4,184	4,718
Charges de gestion des placements	(0,528)	(0,573)	(0,560)	(0,455)	(0,500)
Revenu net des placements	4,765	5,103	4,526	3,729	4,218
Autres charges d'exploitation	(0,145)	(0,155)	(0,148)	(0,120)	(0,133)
Résultat d'exploitation (1)	4,620	4,948	4,377	3,610	4,084
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,337)	(0,726)	(0,564)	0,272	(0,088)
Sommes distribuables de l'exercice	4,283	4,223	3,814	3,881	3,997
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,277	(0,015)	(0,005)	(0,026)	(0,005)
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,141)	0,027	(0,019)	0,000	0,009
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,002)	0,000	(0,000)	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	0,136	0,011	(0,024)	(0,026)	0,005
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	4,756	4,959	4,353	3,584	4,089
Résultat non distribuable de l'exercice	0,136	0,011	(0,024)	(0,026)	0,005
Régularisation du résultat non distribuable	(0,003)	0,003	0,007	(0,006)	(0,005)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,133	0,014	(0,017)	(0,032)	(0,000)
Distribution de dividendes	4,223	3,814	3,881	3,997	4,289
Valeur liquidative	104,325	104,132	103,709	103,794	103,941

16.2. Ratios de gestion des placements :

Ratios de gestion des placements	2 014	2 013	2 012	2 011	2 010
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,50%	0,51%	0,49%	0,48%	0,53%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,13%	0,13%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,09%	3,79%	3,37%	4,11%	4,24%

Note 17. Transactions avec les parties liées :

17.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2014 ainsi que les jetons de présence de 2014.

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme (1)	5 654	-	9 807	-	-	-
Jetons de présence (2)	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000	25 000
Total 2014 [(1)+(2)]	8 154	2 500	12 307	2 500	25 000	25 000

17.2. Transactions avec les autres parties liées :

17.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

	<p>En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.</p>
	<p>En contrepartie de ses prestations, elle a perçu, au titre de l'exercice 2014, une rémunération hors TVA de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p>
B.N.A CAPITAUX	<p>Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 17 décembre 2014 a décidé de réviser à la hausse ladite rémunération pour la porter, annuellement et en hors TVA, à 0,4% de l'actif net quotidien.</p> <p>Cette modification entrera en vigueur, à partir du 2 février 2015 et sera soumise, conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire.</p>
	<p>En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conserver les titres et les fonds de la société ;• Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;• Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.
B.N.A	<p>En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p>

17.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables		
Rémunération du gestionnaire	(1 200 255)	-
Rémunération du dépositaire	-	(720 153)
Opérations impactant les sommes non distribuables		
	Néant	Néant

17.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 Décembre 2014 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(298 936)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(179 362)

NOTE 18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société POS arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 380.014.787 DT et un résultat de l'exercice de 17.287.700 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société POS, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve :

5- Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société POS, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés. Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société POS. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 31 Décembre 2014 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Le processus de régularisation de cette situation entamé durant le premier trimestre de l'exercice 2013, n'a pas encore été finalisé à la date du présent rapport.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société POS au 31 Décembre 2014. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créiteurs divers au passif seraient majorés à hauteur de 403.302 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient au 31 Décembre 2014 une quote-part de 18,05% de l'actif corrigé sur cette base contre 17,97% de l'actif du bilan publié.

Opinion :

6- A notre avis, sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe 5 ci-dessus, les états financiers de la société POS annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3 (nouveau)** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen périodique de l'efficacité du système de contrôle interne. Le rapport d'évaluation correspondant a été communiqué au gestionnaire de la société.

A l'exception de la situation décrite au paragraphe 5 de la première partie de notre rapport général et de ses incidences potentielles, nous n'avons pas relevé, au cours de notre mission, d'autres déficiences majeures susceptibles d'impacter une telle efficacité.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

4- Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 31 Décembre 2014 **17,97% de l'actif** de la société POS, soit 2,03% en deçà du seuil de 20% prévu par **l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

La valeur comptable des placements en valeurs mobilières émises par la Banque Nationale Agricole (B.N.A) sous forme d'obligations et de certificats de dépôts s'élève, au 31 Décembre 2014, à **51.923.571 DT**, représentant ainsi une quote-part de **13,66% de l'actif** de la société POS, soit 3,66% au-delà du seuil de 10% autorisé par **l'article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Tunis, le 29 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :
Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Votre Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014 nous a tenus informés de l'autorisation de révision de la commission revenant à la société "BNA Capitaux", administrateur, au titre de la gestion administrative, financière et comptable de la société POS.

Fixée initialement à 0,25% de l'actif net quotidien, la commission de gestion revenant à la société "BNA Capitaux" a été, ainsi, portée à 0,4% de la même assiette et ce à partir du 2 février 2015.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société POS est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.
En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", a continué à percevoir, en 2014, une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 1.017.165 DT hors TVA, soit 1.200.255 DT TVA incluse.
- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société POS. Elle est chargée à ce titre de :
 - ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 610.299 DT hors TVA, soit 720.153 DT TVA incluse.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président du Conseil d'Administration fixée par décision du Conseil d'Administration du 28 octobre 2013. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.

2. La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	5 654	-	9 807	-
TOTAL	5 654	-	9 807	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :
Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

Etats financiers annuels de SICAV

GENERALE OBLIG SICAV

GENERALE OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	9 685 757,238	10 961 773,321
Obligations et valeurs assimilées		8 921 981,335	10 229 025,129
Titres des Organismes de Placement Collectif		763 775,903	732 748,192
Placements monétaires et disponibilités		5 780 652,724	4 187 895,469
Placements monétaires	5	3 593 506,997	3 094 444,311
Disponibilités		2 187 145,727	1 093 451,158
Créances d'exploitation	6	9 397,690	8 248,523
TOTAL ACTIF		15 475 807,652	15 157 917,313
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	25 453,030	25 473,482
Autres créditeurs divers	8	17 180,606	13 260,098
TOTAL PASSIF		42 633,636	38 733,580
ACTIF NET			
Capital	9	14 885 240,086	14 579 782,427
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		73,816	38,480
Sommes distribuables de l'exercice		547 860,114	539 362,826
ACTIF NET		15 433 174,016	15 119 183,733
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 475 807,652	15 157 917,313

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	470 700,247	578 242,260
Revenus des obligations et valeurs assimilées		445 803,209	551 943,899
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		24 897,038	26 298,361
Revenus des placements monétaires	11	123 037,446	68 108,770
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		593 737,693	646 351,030
Charges de gestion des placements	12	(85 321,900)	(95 113,124)
REVENU NET DES PLACEMENTS		508 415,793	551 237,906
Autres charges	13	(27 801,897)	(9 190,328)
Autres produits		243,329	3,701
RESULTAT D'EXPLOITATION		480 857,225	542 051,279
Régularisation du résultat d'exploitation		67 002,89	(2 688,453)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		547 860,114	539 362,826
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(67 002,889)	2 688,453
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		14 127,320	19 587,662
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		1 874,030	571,837
Frais de négociation de titres		1 701,82	(1 701,815)
RESULTAT DE L'EXERCICE		498 560,390	560 508,963

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note

	Année 2014	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	498 560,390	560 508,963
Résultat d'exploitation	480 857,225	542 051,279
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 874,030	571,837
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 127,320	19 587,662
Frais de négociation de titres	1 701,82	(1 701,815)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(491 650,734)	(508 672,850)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	307 080,627	(1 414 890,993)
Souscriptions		
- Capital	18 969 950,290	24 989 004,932
- Régularisation des sommes non distribuables	18 935,749	4 756,027
- Régularisation des sommes distribuables	645 936,223	804 416,747
Rachats		
- Capital	(18 683 977,072)	(26 362 610,074)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17 154,473)	(1 380,796)
- Régularisation des sommes distribuables	(626 610,090)	(849 077,829)
VARIATION DE L'ACTIF NET	313 990,283	(1 363 054,880)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	15 119 183,733	16 482 238,613
En fin de l'exercice	15 433 174,016	15 119 183,733
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	148 208	162 192
En fin de l'exercice	151 115	148 208
VALEUR LIQUIDATIVE	102,129	102,013
TAUX DE RENDEMENT	3,68%	3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBILG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 9.685.757,238 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif net
<u>Obligations des sociétés et valeurs assimilés</u>		8 704 894,500	8 921 981,335	57,81%
Obligations des sociétés		7 535 274,500	7 732 823,801	50,11%
EO AIL 2011/1	1 000	40 000,000	41 250,192	0,27%
EO AIL 2012/1	3 000	180 000,000	185 468,055	1,20%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	90 000,000	93 863,626	0,61%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	533 360,000	540 933,677	3,51%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	199 950,000	202 171,253	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	199 950,000	202 257,658	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	219 960,000	223 317,498	1,45%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	100 000,000	100 000,000	0,65%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	360 000,000	371 878,635	2,41%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	1 500	30 000,000	30 530,295	0,20%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	216 000,000	216 055,031	1,40%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	208 821,917	1,35%
EO ATL 2012-1	1 000	60 000,000	61 738,850	0,40%
EO ATL 2012-1	800	48 000,000	49 391,079	0,32%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000,000	100 741,698	0,65%
EO ATL 2013-2	500	50 000,000	50 370,850	0,33%

EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	150 000,000	155 373,369	1,01%
EO ATL 2014-3	2 000	200 000,000	200 000,000	1,30%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	120 000,000	125 570,630	0,81%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	100 000,000	101 375,772	0,66%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	120 000,000	120 231,978	0,78%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	208 221,369	1,35%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	208 687,746	1,35%
EO BTK 2009	1 000	73 314,500	76 101,235	0,49%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	142 860,000	143 787,141	0,93%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	422 310,137	2,74%
EO CIL 2011/1	2 000	80 000,000	83 086,027	0,54%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	41 560,408	0,27%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	80 000,000	83 120,815	0,54%
EO CIL 2011/1	500	20 000,000	20 771,507	0,13%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	41 558,038	0,27%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	240 000,000	248 742,575	1,61%
EO CIL 2013/1	250	20 000,000	20 079,781	0,13%
EO CIL 2013/1	130	10 400,000	10 441,486	0,07%
EO HL 2010/2	2 000	40 000,000	40 172,011	0,26%
EO HL 2012/1	1 000	60 000,000	60 843,288	0,39%
EO HL 2012/1	1 000	60 000,000	60 843,288	0,39%
EO HL 2013/1	2 000	160 000,000	165 541,173	1,07%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	78 633,534	0,51%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	78 633,534	0,51%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	150 000,000	151 584,493	0,98%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	100 000,000	101 056,329	0,65%
EO PANOBOIS 2007	500	10 000,000	10 378,959	0,07%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	40 000,000	40 212,055	0,26%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	80 000,000	82 066,850	0,53%
EO TL 2011/2	1 000	40 000,000	40 333,852	0,26%
EO TL 2012/2	1 000	80 000,000	83 877,348	0,54%
EO TL 2011/3	2 000	120 000,000	125 185,184	0,81%
EO TL 2012-1	2 500	150 000,000	154 387,562	1,00%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	100 000,000	105 316,165	0,68%
EO TL 2014/1	1 000	100 000,000	103 913,644	0,67%
EO TL 2014/2	3 000	300 000,000	300 843,946	1,95%
EO UIB 2009/1	2 000	133 300,000	135 999,599	0,88%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	212 500,000	216 255,836	1,40%
EO UIB 2011/2	4 000	285 680,000	298 092,757	1,93%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	104 367,150	0,68%
EO EL WIFAK 2013	1 000	80 000,000	83 020,450	0,54%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	120 000,000	121 454,466	0,79%
Bons du trésor assimilables		1 169 620,000	1 189 157,534	7,71%
BTA 6,75 07/2017	500	496 850,000	509 721,232	3,30%
BTA 5,5 10/2020	700	672 770,000	679 436,302	4,40%
Titres des Organismes de Placement Collectif		750 748,514	763 775,903	4,95%
Titres des OPCVM		709 631,014	722 395,322	4,68%
FINA O SICAV	3 050	318 327,641	317 861,850	2,06%

SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 464,334	0,72%
AXIS TRESORIE	34	3 659,329	3 632,458	0,02%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	33 775,000	0,22%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 317,500	0,17%
FCP HELION	500	50 990,500	52 002,000	0,34%
MAXULA INVEST	915	95 639,460	95 976,180	0,62%
SANADET SICAV	750	80 351,100	81 366,000	0,53%
Fonds commun de créances		41 117,500	41 380,581	0,27%
FCC BIAT P2	100	41 117,500	41 380,581	0,27%
TOTAL		9 455 643,014	9 685 757,238	62,76%
Pourcentage par rapport à l'Actif				62,59%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	107 04 542,774	2 76 979,089	(19 748,542)	109 61 773,321	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	14 05 400,000			14 05 400,000	
Bon de trésor assimilables	13 48 900,000			13 48 900,000	
Titres OPCVM	150 056,640			150 056,640	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(1 697 939,500)			(1 697 939,500)	
Bon de trésor assimilables	(2 333 580,000)			(2 333 580,000)	13 769,320
Titres OPCVM	(104 524,000)			(104 524,000)	358,000
Fonds Commun de Créances	(17 212,900)			(17 212,900)	
<u>* Variations des plus ou moins values/ portefeuilles titres</u>			1 874,030	1 874,030	
<u>* Variations des intérêts courus</u>		(28 990,353)		(28 990,353)	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	94 55 643,014	2 47 988,736	(17 874,512)	96 85 757,238	14 127,320

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D :3.593.506,997 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Billets de trésorerie	600 000	595 182,181	599 325,502	3,88%
UNIFACTOR au 08/01/2015 à 7,3%	600 000	595 182,181	599 325,502	3,88%
Certificats de dépôt	3 000 000	2 991 037,650	2 994 181,495	19,40%
Certificat de dépôt ATB au 05/01/2015 à 6,2%	1 000 000	997 253,903	999 450,781	6,48%
Certificat de dépôt BTE au 29/01/2015 à 5,93%	1 000 000	996 066,106	996 328,365	6,46%
Certificat de dépôt BTK au 15/01/2015 à 5,15%	1 000 000	997 717,641	998 402,349	6,47%
TOTAL	3 600 000	3 586 219,831	3 593 506,997	23,28%
Pourcentage par rapport au total des actifs				23,22%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 9.397,690 contre D : 8.248,523 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	8 893,548	6 651,229
Intérêts sur obligations à recevoir	466,411	209,425
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	37,731	1 387,869
Total	<u>9 397,690</u>	<u>8 248,523</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 25.453,030 contre D : 25.473,482 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du dépositaire	5 900,000	5 900,000
Rémunération du gestionnaire	19 553,030	19 573,482
Total	<u>25 453,030</u>	<u>25 473,482</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 17.180,606 contre D : 13.260,098 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 032,202	5 445,117
CMF	1 340,075	-
Autres	7 808,329	7 814,981
Total	<u>17 180,606</u>	<u>13 260,098</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	14 579 782,427
Nombre de titres	148 208
Nombre d'actionnaires	418

Souscriptions réalisées

Montant	18 969 950,290
Nombre de titres émis	192 835
Nombre d'actionnaires nouveaux	192

Rachats effectués

Montant	(18 683 977,072)
Nombre de titres rachetés	(189 928)
Nombre d'actionnaires sortants	(200)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 781,276
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	14 127,320
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 874,030
Frais de négociation de titres	1 701,815

Capital au 31-12-2014

Montant	14 885 240,086
Nombre de titres	151 115
Nombre d'actionnaires	410

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice à D : 470.700,247, contre D : 578.242,260 en 2013 et se détaillent comme suit :

	Année 2014	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	370 193,016	399 450,919
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts des BTA	75 610,193	152 492,980
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	21 085,068	23 129,702
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	3 811,970	3 168,659
Total	470 700,247	578 242,260

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 123.037,446, contre D : 68.108,770 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Intérêts des billets de trésorerie	52 826,508	15 823,191
Intérêts des dépôts à vue	31 467,074	31 420,492
Intérêts des certificats de dépôts	38 743,864	20 865,087
Total	123 037,446	68 108,770

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2014 à D : 85.321,900 contre D : 95.113,124 pour la période allant du 01/01 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Commission de gestion de la CGI	79 421,900	89 213,124
Rémunération du dépositaire	5 900,000	5 900,000
Total	85 321,900	95 113,124

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2014 à D : 27.801,897, contre D : 9.190,328 pour la période allant du 01/01 au 31/12/2013; se détaillant ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Honoraires commissaire aux comptes	11 840,000	8 000,000
Redevance CMF (*)	15 884,392	-
Autres	77,505	1 190,328
Total	27 801,897	9 190,328

(*): A partir du 1er janvier 2014, la redevance du CMF est supportée par la société, et ce ,suivant avenant à la convention de gestionnaire signé en date du 02 septembre 2013 .

Note 14 : Autres informations					
<i>14.1. Données par action et ratios pertinents</i>					
<u>Données par action</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,929	4,361	4,051	4,028	5,941
Charges de gestion des placements	(0,565)	(0,642)	(0,632)	(0,571)	(0,775)
Revenus net des placements	3,364	3,719	3,419	3,457	5,166
Autres charges	(0,184)	(0,062)	(0,050)	(0,048)	(0,058)
Autres produits	0,002	-	0,001	0,001	-
Résultat d'exploitation (1)	3,182	3,657	3,369	3,410	5,108
Régularisation du résultat d'exploitation	0,443	(0,018)	0,026	0,279	(1,103)
Sommes distribuables de l'exercice	3,625	3,639	3,395	3,689	4,005
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	0,012	0,004	(0,027)	(0,015)	(0,047)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,093	0,132	0,019	(0,042)	(0,359)
Frais de négociation de titres	0,011	(0,011)	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,117	0,125	(0,008)	(0,057)	(0,406)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,299	3,782	3,361	3,353	4,701
Résultat non distribuable de l'exercice	0,117	0,125	(0,008)	(0,057)	(0,406)
Régularisation du résultat non distribuable	0,012	0,023	0,002	0,011	0,164
Sommes non distribuables de l'exercice	0,129	0,147	(0,006)	(0,046)	(0,242)
Distribution de dividendes	3,639	3,395	4,343	4,000	4,100
Valeur liquidative	102,129	102,013	101,622	102,576	102,933
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,55%	0,63%	0,62%	0,56%	0,75%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,06%	0,05%	0,05%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,55%	3,57%	3,33%	3,59%	3,88%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.475.808, un actif net de D : 15.433.174 et un bénéfice de D : 498.560, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures

relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 11 mai 2015

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 11 mai 2015

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Slaheddine ZAHAF.

SICAV TRESOR BILANS COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	491,596,663.713	545,875,137.396
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		88,413,634.830	94,200,710.317
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		394,241,499.651	442,447,704.129
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		8,941,529.232	9,226,722.950
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITE	AC2	112,960,734.654	94,165,763.674
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		112,960,342.503	94,165,089.038
AC2-B	DISPONIBILITES		392.151	674.636
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	191,468.448	2,720.102
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		191,468.448	2,720.102
TOTAL ACTIF			604,748,866.815	640,043,621.172
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	276,643.671	279,604.942
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	126,388.341	116,462.014
TOTAL PASSIF		PA	403,032.012	396,066.956
ACTIF NET			604,345,834.803	639,647,554.216
CP1	CAPITAL	CP1	580,968,751.278	614,138,913.705
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	23,377,083.525	25,508,640.511
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		4,415.658	737.493
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		25,410,922.412	29,250,167.521
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-2,038,254.545	-3,742,264.503
ACTIF NET			604,345,834.803	639,647,554.216
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			604,748,866.815	640,043,621.172

SICAV TRESOR

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	23,329,834.648	31,144,910.072
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		4,232,526.142	4,574,473.027
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		17,479,803.404	26,351,867.107
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS		1,617,505.102	218,569.938
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	6,104,249.084	2,580,622.412
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		391,831.843	1,019,099.919
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		333,080.770	221,655.888
PR2-C REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		2,844,794.003	1,335,858.933
PR2-D REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		2,534,542.468	4,007.672
REVENUS DES PLACEMENTS		29,434,083.732	33,725,532.484
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3,275,272.878	-3,647,110.520
REVENU NET DES PLACEMENTS		26,158,810.854	30,078,421.964
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-747,888.442	-828,254.443
RESULTAT D'EXPLOITATION		25,410,922.412	29,250,167.521
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2,038,254.545	-3,742,264.503
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		23,372,667.867	25,507,903.018
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2,038,254.545	3,742,264.503
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		1,954,333.218	-1,212,183.913
PR4-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-4,185,092.180	-1,165,831.747
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-250.524	0.000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		23,179,912.926	26,872,151.861

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2014

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	23,179,912.926	26,872,151.861
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	25,410,922.412	29,250,167.521
AN1-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	1,954,333.218	-1,212,183.913
AN1-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-4,185,092.180	-1,165,831.747
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-250.524	0.000
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-25,219,746.205	-27,818,333.972
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-33,261,886.134	-103,761,453.200
SOUSCRIPTIONS	712,213,016.976	605,224,792.904
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	696,875,200.000	588,830,000.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-6,049,735.346	-2,577,814.474
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	6,609,221.097	7,518,804.153
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	14,778,331.225	11,453,803.225
RACHATS	-745,474,903.110	-708,986,246.104
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-728,149,000.000	-689,409,700.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	6,384,382.405	3,157,072.122
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-6,893,699.745	-7,537,550.498
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (R)	-16,816,585.770	-15,196,067.728
VARIATION DE L'ACTIF NET	-35,301,719.413	-104,707,635.311
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	639,647,554.216	744,355,189.527
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	604,345,834.803	639,647,554.216
AN5 NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	6,179,789	7,185,586
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	5,867,051	6,179,789
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	103.506	103.590
B- FIN DE L'EXERCICE	103.006	103.506
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3.50%	3.66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

I PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE SICAV TRESOR

Suivant acte sous seing privé en date du 02 janvier 1997, enregistré à la recette des actes des sociétés 1^{er} bureau de Tunis le 14 janvier 1997, il a été établi les statuts de la société « SICAV TRÉSOR », société anonyme régie par les dispositions du droit commun dans la mesure où il n'y est pas dérogé par la loi 2001 – 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 avril 2002, il a été décidé la refonte des statuts conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

La société a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeur mobilières.

II PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers au 31 décembre 2014 de la société « SICAV TRÉSOR » ont été arrêtés selon les dispositions du système comptable des entreprises tel que promulgué par la loi 96/112 du 30 décembre 1996.

Les principes comptables généralement admis, compte tenu des spécificités des SICAV et adoptés par la société, se résument ainsi :

II.1 La Continuité de L'Exploitation

Les états financiers de la société sont établis dans un esprit de continuité de l'exploitation. Elle n'a pas l'intention de réduire sensiblement son niveau d'activité. Il peut y avoir toutefois, une réduction d'activité par un rachat de titres.

II.2 L'Indépendance des Exercices

Le principe de séparation des exercices est respecté au niveau des produits et des charges. Seuls les produits courus et certains ainsi que les charges engagées pendant l'exercice clos le 31/12/2014, ont été pris en compte pour le calcul du résultat d'exploitation.

II.3 Coût Historique

La comptabilité de la société est tenue en respect du principe du coût historique. Toutefois, les plus ou moins-values latentes sont comptabilisées, et prises en compte au niveau de l'actif, la contrepartie est comptabilisée parmi les capitaux propres dans un compte de la classe I. Les actions sont comptabilisées à leurs cours moyens pondérés à l'exception des actions introduites à la cotation électronique qui sont évaluées au cours de réservation à la baisse. (*Équivalence entre potentiel et réalisé...*).

II.4 Perspective a Court Terme

Ce principe propre aux SICAV, a été observé par la société « SICAV TRÉSOR ». La société arrête chaque jour sa Valeur Liquidative.

II.5 Prise en Compte des Placements et des Revenus y Afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour le prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II.6 Évaluation des Autres Placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la côte sont évalués, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la côte demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Toutefois la décote sur acquisition a été amortie à partir du 01 novembre 2011. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

III PRESENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Le bilan de l'exercice 2014 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	604 748 866,815
Contre au 31 décembre 2013.....	640 043 621,172
Enregistrant une baisse de.....	(35 294 754,357)

L'exercice 2014 a dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	25 410 922,412
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	29 250 167,521
au titre de l'exercice 2013.	

Et un résultat net au 31 décembre 2014 au sens de la norme comptable de.....	23 179 912,926
Contre un résultat net au 31 décembre 2013 de	26 872 151,861

L'exercice 2014 a dégagé des sommes distribuables de.....	23 372 667,867
Contre au 31 décembre 2013 des sommes distribuables de.....	25 507 903,018

IV NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC-1 Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-A. Obligations de sociétés	1,333,600	86,176,294.404	88,413,634.830	14.63
AIL 2011/1	15,000	600,000.000	618,756.000	0.10
AIL 2012/1	30,000	1,800,000.000	1,854,672.000	0.31
AIL 2013/1	10,000	800,000.000	826,144.000	0.14
AIL 2014/1	10,000	1,000,000.000	1,024,640.000	0.17
AMEN BANK 2006	20,000	600,000.000	625,760.000	0.10
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,999,500.000	2,021,724.000	0.33
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,999,500.000	2,022,588.000	0.33
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	3,666,000.000	3,721,960.000	0.62
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	2,100,000.000	2,127,240.000	0.35
AMEN BANK2008	10,000	700,000.000	724,168.000	0.12
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	1,300,000.000	1,341,328.000	0.22
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	2,231,496.000	2,305,152.000	0.38
ATB 2009/A2	15,000	937,500.000	963,336.000	0.16
ATB 2009/B1	5,000	500,000.000	514,116.000	0.09
ATL 2010/1	15,000	300,000.000	305,304.000	0.05
ATL 2010/2	10,000	600,000.000	600,152.000	0.10
ATL 2011	15,000	1,500,000.000	1,566,168.000	0.26
ATL 2012/1	10,000	600,000.000	617,392.000	0.10
ATL 2013/1	10,000	1,000,000.000	1,037,856.000	0.17
ATL 2014/1	5,000	500,000.000	523,200.000	0.09
ATL 2014/3	20,000	2,000,000.000	2,007,995.616	0.33
ATTIJARI BANK 2010	50,000	2,857,100.000	2,977,420.000	0.49
ATTIJARI LEASE 2010/1	30,000	600,000.000	608,256.000	0.10
ATTIJARI LEASE 2011	25,000	1,500,000.000	1,569,640.000	0.26
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10,000	1,000,000.000	1,043,448.000	0.17
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3,400	204,000.000	210,008.480	0.03
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	1,000,000.000	1,029,920.000	0.17
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	500,000.000	516,568.000	0.09
BH 2009	70,000	5,383,000.000	5,383,672.000	0.89
BH 2013/1	10,000	857,000.000	880,888.000	0.15
BNA 2009	10,000	666,500.000	687,716.000	0.11
BTE 2009	50,000	2,500,000.000	2,531,080.000	0.42
BTE 2010	15,000	900,000.000	911,532.000	0.15
BTE 2011/A	20,000	2,000,000.000	2,087,360.000	0.35
BTK 2009	50,000	3,666,046.154	3,805,406.154	0.63
BTK 2014/1SUB	10,000	1,000,000.000	1,002,736.000	0.17
CHO 2009 / BIAT	7,000	437,500.000	439,896.800	0.07
CHO COMPANY 2009 / BIAT	3,000	187,500.000	187,524.000	0.03
CIL 2009/3	2,500	50,000.000	52,054.000	0.01
CIL 2010/1	20,000	400,000.000	407,552.000	0.07
CIL 2010/2	7,500	150,000.000	151,080.000	0.02
CIL 2011/1	25,000	1,000,000.000	1,039,020.000	0.17
CIL 2012/1	20,000	1,200,000.000	1,243,712.000	0.21
CIL 2012/2	15,000	1,200,000.000	1,253,508.000	0.21
CIL 2014/1	10,000	1,000,000.000	1,026,824.000	0.17
CIL 2014/2	10,000	1,000,000.000	1,004,830.685	0.17
HL 2010/1	20,000	400,000.000	409,600.000	0.07
HL 2010/2	10,000	200,000.000	200,880.000	0.03
HL 2013/2A	15,000	1,500,000.000	1,572,672.000	0.26
HL 2013/2B	10,000	1,000,000.000	1,049,456.000	0.17
HL 2014/1	10,000	1,000,000.000	1,010,768.000	0.17

MEUBLATEX 2008 / BIAT	8,000	320,000.000	324,774.400	0.05
PANOBOIS 2007 / BIAT	5,000	100,000.000	103,788.000	0.02
SERVICOM 2012	3,000	240,000.000	250,344.000	0.04
SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3,000	60,000.000	60,933.600	0.01
SIHM 2008 TR B/STB	3,000	60,000.000	60,933.600	0.01
STB 2008/1	50,000	3,800,000.000	3,931,080.000	0.65
STB 2008/2	2,200	159,552.250	166,382.810	0.03
STB 2010/1	10,000	600,000.000	620,592.000	0.10
STB 2011/A	25,000	1,785,500.000	1,866,420.000	0.31
TL 2010/2	15,000	300,000.000	301,644.000	0.05
TL 2011/1	15,000	600,000.000	615,396.000	0.10
TL 2011/2	20,000	800,000.000	806,672.000	0.13
TL 2011/3	15,000	900,000.000	938,892.000	0.16
TL 2012/1	10,000	600,000.000	617,552.000	0.10
TL 2014/1	5,000	500,000.000	519,568.000	0.09
TL SUB 2010	20,000	800,000.000	831,824.000	0.14
TL SUB 2013	10,000	800,000.000	829,952.000	0.14
TUNISIE FACTORING 2014/1	10,000	1,000,000.000	1,004,830.685	0.17
UIB 2009/1A	30,000	1,500,000.000	1,528,992.000	0.25
UIB 2009/1B	40,000	2,666,000.000	2,719,984.000	0.45
UIB 2009/1C	30,000	2,250,000.000	2,298,456.000	0.38
UIB 2011-2	30,000	2,142,600.000	2,235,696.000	0.37
UIB 2011/1A	30,000	2,100,000.000	2,134,248.000	0.35
AC1-B Emprunts d'Etat	395,575	384,117,907.233	394,241,499.651	65.23
Bons du trésor Assimilables(*)	377,931	383,957,219.221	394,076,320.306	65.21
BTA 5-10/2015	9,113	8,973,539.700	9,056,430.549	1.50
BTA 5.25-03/2016	37,161	36,600,403.800	37,866,117.641	6.27
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	26,456	27,994,393.320	28,675,435.993	4.74
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,658,172.515	1.27
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	196,598	203,149,304.101	210,164,351.641	34.78
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	361,597.315	0.06
BTA 5.50% 10/2020	12,000	11,547,450.000	11,661,729.451	1.93
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	40,411	41,991,638.700	43,440,057.515	7.19
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	48,000	45,773,100.000	46,615,585.478	7.71
(*) Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			-1,423,157.792	-0.24
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	160,688.012	165,179.345	0.03
AC1-C Autres valeurs (OPCVM)	73,521	8,406,400.510	8,941,529.232	1.48
AL AMANA OBLG FCP	16,827	1,691,905.941	1,707,301.074	0.28
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1,000	1,000,000.000	1,439,180.000	0.24
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	176,806.800	0.03
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,878	4,384,796.517	4,472,304.034	0.74
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	11,116	1,155,841.036	1,145,937.324	0.19
Total Portefeuille titres	1,802,696	478,700,602.147	491,596,663.713	81.34

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2013	531,566,417.442	17,151,082.242	-2,842,362.288	545,875,137.396	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	12,000,000.000			12,000,000.000	
Emprunts d'Etat	71,740,186.032			71,740,186.032	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	36,599,733.020			36,599,733.020	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-81,771,070.800			-81,771,070.800	-1,692,553.260
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-36,984,105.687			-36,984,105.687	-771,800.933
Remboursement / Emprunts de sociétés	-17,671,903.673			-17,671,903.673	-703.673
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-36,778,654.187			-36,778,654.187	-1,710,654.187
* Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres			1,954,333.218	1,954,333.218	
* Variations des intérêts courus		-3,366,991.606		-3,366,991.606	
Solde au 31 décembre 2014	478,700,602.147	13,784,090.636	-888,029.070	491,596,663.713	-4,175,712.053

PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **23,329,834.648 Dinars** au 31/12/2014, contre **31,144,910.072 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit

Revenus du portefeuille-titres	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des obligations de sociétés	4,232,526.142	4,574,473.027
Intérêts courus	2,240,523.002	2,352,512.240
Intérêts échus	1,992,003.140	2,221,960.787,
Revenus des Emprunts d'Etat	17,479,803.404	26,351,867.107
Intérêts courus	10,777,693.796	14,787,689.569
Intérêts échus	6,702,109.608	11,564,177.538,
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	1,617,505.102	218,569.938
Intérêts courus	1,617,505.102	218,569.938,
TOTAL	23,329,834.648	31,144,910.072

AC2- Placements monétaires et disponibilités.

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **112,960,342.503 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie, en Certificat de Dépôt et en Dépôt à terme se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	11,733	11,292,938.981	11,426,724.547	1.89
BTC 52S-24/02/2015	5,000	4,846,210.882	4,940,766.348	0.82
BTC 53S-24/03/2015	472	465,724.832	466,518.173	0.08
BTC 52S-01/09/2015	1,479	1,409,224.663	1,426,266.217	0.24
BTC 52S-29/09/2015	2,000	1,915,129.443	1,925,323.811	0.32
BTC 52S-27/10/2015	2,782	2,656,649.161	2,667,849.998	0.44

AC2-A-2 Billets de Trésorerie:

<i>Désignation</i>	<i>Aval</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
				<i>31/12/2014</i>	
Billets de trésorerie	BIAT	30	14,796,611.283	14,912,209.241	2.47
S.T.I 90 J-20/01/2015	BIAT	20	9,867,820.614	9,971,726.942	1.65
HL 90J-17/03/2015	BIAT	10	4,928,790.669	4,940,482.299	0.82

AC2-A-3 Certificat de Dépôt :

<i>Désignation</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Certificats de dépôt	BIAT	83	41,454,596.621	41,476,359.290	6.86
CDP 10J-01/01/2015	BIAT	9	4,495,076.742	4,500,000.000	0.74
CDP 10J-02/01/2015	BIAT	11	5,493,982.685	5,499,397.527	0.91
CDP 10J-03/01/2015	BIAT	3	1,498,358.914	1,499,671.424	0.25
CDP 10J-04/01/2015	BIAT	6	2,996,717.828	2,999,014.405	0.50
CDP 10J-06/01/2015	BIAT	7	3,496,170.799	3,498,084.089	0.58
CDP 10J-07/01/2015	BIAT	12	5,993,435.656	5,996,059.238	0.99
CDP 10J-08/01/2015	BIAT	7	3,496,170.799	3,497,318.459	0.58
CDP 10J-09/01/2015	BIAT	11	5,493,982.685	5,495,184.831	0.91
CDP 10J-10/01/2015	BIAT	17	8,490,700.513	8,491,629.317	1.41

AC2-A-4 Dépôt à Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Banque</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Placements à terme	BIAT	4	45,000,000.000	45,145,049.425	7.47
DAT 90J-17/02/2015	BIAT	1	10,000,000.000	10,058,487.671	1.66
DAT 90J-25/02/2015	BIAT	1	12,000,000.000	12,057,707.836	2.00
DAT 91J-09/03/2015	BIAT	1	8,000,000.000	8,024,954.740	1.33
DAT 90J-30/03/2015	BIAT	1	15,000,000.000	15,003,899.178	2.48

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **392.151 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à **6,104,249.084 Dinars**, contre **2,580,622.412 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillant comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant 31/12/2014	Montant 31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor	391,831.843	1,019,099.919
Intérêts courus	133,785.566	24,702.905
Intérêts échus	258,046.277	994,397.014
Revenus des Billets de Trésorerie	333,080.770	221,655.888
Intérêts courus	115,597.958	7,498.957
Intérêts échus	217,482.812	214,156.931

Revenus des Certificats de Dépôt	2,844,794.003	1,335,858.933
Intérêts courus	21,762.669	33,190.437
Intérêts échus	2,823,031.334	1,302,668.496
Revenus des autres placements (Dépôt à Terme)	2,534,542.468	4,007.672
Intérêts courus	145,049.425	4,007.672
Intérêts courus	2,389,493.043	0,000
TOTAL	6,104,249.084	2,580,622.412

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation représentent la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et des emprunts d'Etat (Emprunt National) et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31/12/2014
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	191,141.262
Retenue à la Source sur les achats des emprunts d'Etat (Emprunt National)	327.186
Total	191,468.448

PA-Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **403,032.012 Dinars** contre **396,066.956 Dinars** au 31/12/2013 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	276,643.671	279,604.942
PA2	Autres créditeurs divers	126,388.341	116,462.014
	TOTAL	403,032.012	396,066.956

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2014 à **276,643.671 Dinars** contre **279,604.942 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	82,993.102	83,881.482
Dépositaire	82,993.102	195,723.460
Distributeur	110,657.467	0.000
Total	276,643.671	279,604.942

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014, à **126,388.341 Dinars** contre **116,462.014 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	31/12/2014	31/12/2013
Etat, impôt et taxes	46,718.362	48,077.117
Redevance CMF	55,327.696	55,919.669
Provision charges à payer	17,179.543	12,465.228
Intérêts Intercalaires EO Tunisie Factoring 2014/1	7,162.740	0.000
Total	126,388.341	116,462.014

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014, à **3,275,272.878 Dinars**, contre **3,647,110.520 Dinars** au 31/12/2013 et représentant la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et celle des distributeurs, se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	982,581.504	1,094,133.168
Rémunération du dépositaire	986,086.848	2,552,977.352
Rémunération des distributeurs	1,306,604.526	0.000
Total	3,275,272.878	3,647,110.520

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **747,888.442 Dinars**, contre **828,254.443 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	655,040.895	729,405.553
Impôts et Taxes	58,712.743	67,268.805
Rémunération CAC	24,640.000	24,640.000
Jetons de Présence	6,000.000	4,000.000
Diverses charges d'exploitation	3,494.804	2,940.085
Total	747,888.442	828,254.443

CP1 Note sur le capital :

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 617,978,900.000,Dinars	: 718,558,600.000,Dinars
• Nombre de titres émis	: 6,179,789	: 7,185,586
• Nombre d'actionnaires	: 4,952	: 5,392
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 696,875,200.000,Dinars	: 588,830,000.000,Dinars
• Nombre de titres émis	: 6,968,752	: 5,888,300
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 728,149,000.000,Dinars	: 689,409,700.000,Dinars
• Nombre de titres rachetés	: 7,281,490	: 6,894,097
<u>Capital</u>	: 580,968,751.278,Dinars	: 614,138,913.705,Dinars
• Montant en nominal	: 586,705,100.000,Dinars	: 617,978,900.000,Dinars
• Sommes non distribuables (*)	: -5,736,348.722,Dinars	: -3,839,986.295,Dinars
• Nombre de titres	: 5,867,051	: 6,179,789
• Nombre d'actionnaires	: 4,689	: 4,952

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31/12/2014, à **-5,736,348.722 Dinars** contre **-3,839,986.295 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-3,839,986.295	-2,041,228.283
1- Résultat non distribuable de l'exercice	-2,231,009.486	-2,378,015.660
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,954,333.218	-1,212,183.913
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	-4,185,092.180	-1,165,831.747
✓ Frais de négociation de titres	-250.524	0.000

2- Régularisation des sommes non distribuables	334,647.059	579,257.648
✓ Aux émissions	-6,049,735.346	-2,577,814.474
✓ Aux rachats	6,384,382.405	3,157,072.122
Total sommes non distribuables	-5,736,348.722	-3,839,986.295

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
- Résultat distribuable de l'exercice	25,410,922.412	29,250,167.521
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-2,038,254.545	-3,742,264.503
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	4,415.658	737,493
SOMMES DISTRIBUABLES	23,377,083.525	25,508,640.511

V. AUTRES INFORMATIONS

V-1 Données par action	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5.016	5.457	5.147
Charges de gestion des placements	(0.558)	(0.590)	(0.588)
Revenus net des placements	4.458	4.867	4.559
Autres charges d'exploitation	(0.127)	(0.134)	(0.132)
Résultat d'exploitation	4.331	4.733	4.427
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.347)	(0.606)	(0.553)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.984	4.127	3.874
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.347	0.606	0.553
Variation des +/- values potentielles/titres	0.333	(0.196)	(0.298)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0.713)	(0.189)	(0.025)
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	(0.380)	(0.385)	(0.323)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3.950	4.348	4.104
Résultat non distribuable de l'exercice	(0.380)	(0.385)	(0.323)
Régularisation du résultat non distribuable	0.023	0.048	0.041
Sommes non distribuables de l'exercice	(0.357)	(0.337)	(0.282)
Distribution des dividendes	4.127	3.874	3.918
Valeur liquidative	103.006	103.506	103.590

V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.500%	0.500%	0.500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.114%	0.114%	0.112%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3.838%	4.010%	2.763%

V-3 Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et des distributeurs

V.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

V.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 02/01/2014 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV TRESOR tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,15% TTC l'an.

V.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Cette rémunération des distributeurs est appliquée à partir du 02/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV TRESOR tenue en date du 29 mars 2013.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2012 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SICAV TRESOR** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états financiers présentent :

actif net s'élevant à.....	604 345 834,803 TND
résultat d'exploitation s'élevant à.....	25 410 922,412 TND
résultat net de.....	23 179 912,926 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers annexés au présent rapport ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SICAV TRESOR** » au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001 ;
- Votre société a continué courant l'exercice 2014 à amortir la décote (surcote) constatée sur le portefeuille des BTA. Toutefois, le deuxième alinéa de la NCT 17 relative aux OPCVM a prévu d'autres méthodes d'évaluations des obligations et valeurs assimilées tels que les titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à savoir :
 1. A la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 2. Au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 3. A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2014 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 16 avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Slaheddine ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2014

Nous vous informons que le conseil d'administration de votre société ne nous a pas avisé de l'existence de conventions ou opérations conclues au cours de l'exercice 2014 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSETS MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle de 0,15% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2014 est de 982 581,504 dinars
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». En rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,35% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. A partir du 02 janvier 2014, la commission de dépôt a été ramenée de 0,35% TTC à 0,15% TTC de l'actif net l'an. La commission TTC facturée en 2014 est de 986 086,848 dinars.
- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». En rémunération des services de distribution, la « BIAT CAPITAL », la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT » perçoivent une quote-part de la commission de distribution de 0,2% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. La commission TTC facturée en 2014 est de 1 306 604,526 Dinars, détaillée comme suit :

Société	Commission TTC en Dinars
AT ASSET MANAGEMENT	60 673,878
AT	1 198 255,388
AT CAPITAL	47 675,260

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Tunis, le 16 avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Slaheddine ZAHAF

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 Mars 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.320.224 , un actif net de D : 13.303.306 et un bénéfice de la période de D : 168.804.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 Mars 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes:

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2015
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	9 725 723,729	9 785 718,208	9 541 116,228
Actions et droits rattachés		8 783 361,018	8 847 203,351	8 606 524,679
Obligations et valeurs assimilées		301 404,000	317 848,000	297 464,000
Titres OPCVM		640 958,711	620 666,857	637 127,549
Placements monétaires et disponibilités		3 594 500,607	2 766 620,819	3 374 649,063
Placements monétaires	5	3 593 534,349	2 762 945,769	3 373 809,505
Disponibilités		966,258	3 675,050	839,558
Créances d'exploitation	6	0,020	20 005,148	31 052,656
TOTAL ACTIF		13 320 224,356	12 572 344,175	12 946 817,947
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	16 917,910	18 482,133	13 213,866
TOTAL PASSIF		16 917,910	18 482,133	13 213,866
ACTIF NET				
Capital	8	12 983 405,953	12 526 845,031	12 621 739,684
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		316 645,772	15,955	15,955
Sommes distribuables de l'exercice		3 254,721	27 001,056	311 848,442
ACTIF NET		13 303 306,446	12 553 862,042	12 933 604,081
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 320 224,356	12 572 344,175	12 946 817,947

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
Revenus du portefeuille-titres	9	4 198,300	30 963,957	323 835,206
Dividendes		258,300	26 731,957	307 607,206
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 940,000	4 232,000	16 228,000
Revenus des placements monétaires	10	29 414,474	22 992,401	99 512,339
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		33 612,774	53 956,358	423 347,545
Charges de gestion des placements	11	(22 640,910)	(21 691,904)	(86 758,410)
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 971,864	32 264,454	336 589,135
Autres charges	12	(7 769,513)	(5 716,993)	(24 521,203)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 202,351	26 547,461	312 067,932
Régularisation du résultat d'exploitation		52,370	453,595	(219,490)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 254,721	27 001,056	311 848,442
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(52,370)	(453,595)	219,490
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		144 109,436	227 974,570	(129 698,312)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		21 824,270	12 150,281	898 079,984
Frais de négociation de titres		(332,302)	(94,876)	(12 379,798)
RESULTAT DE LA PERIODE		168 803,755	266 577,436	1 068 069,806

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	168 803,755	266 577,436	1 068 069,806
Résultat d'exploitation	3 202,351	26 547,461	312 067,932
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	144 109,436	227 974,570	(129 698,312)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 824,270	12 150,281	898 079,984
Frais de négociation de titres	(332,302)	(94,876)	(12 379,798)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(301 202,405)	(301 202,405)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	200 898,610	451 676,296	29 925,965
Souscriptions			
- Capital	224 249,760	542 640,066	917 039,112
- Régularisation des sommes non distribuables	2 985,360	25 139,593	33 019,307
- Régularisation des sommes distribuables	5 596,920	8 922,823	18 620,680
Rachats			
- Capital	(30 700,860)	(108 477,792)	(886 404,180)
- Régularisation des sommes non distribuables	(469,395)	(13 842,046)	(39 271,664)
- Régularisation des sommes distribuables	(763,175)	(2 706,348)	(13 077,290)
VARIATION DE L'ACTIF NET	369 702,365	417 051,327	796 793,366
ACTIF NET			
En début de période	12 933 604,081	12 136 810,715	12 136 810,715
En fin de période	13 303 306,446	12 553 862,042	12 933 604,081
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	47 279	47 157	47 157
En fin de période	48 004	48 886	47 279
VALEUR LIQUIDATIVE	277,129	256,799	273,559
TAUX DE RENDEMENT	1,31%	2,21%	8,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 MARS 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".Le dépositaire étant la banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D : 9.725.723,729 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2015	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 351 205,925	8 783 361,018	66,02%
Actions		4 350 641,443	8 782 667,818	66,02%
Actions BIAT	15 772	400 748,467	1 285 418,000	9,66%
Actions Placements de Tunisie	23 274	446 592,427	1 115 522,820	8,39%
Actions UIB	64 516	697 030,864	1 020 191,508	7,67%
Actions Monoprix	48 000	355 380,146	878 064,000	6,60%
Actions BH	21 000	203 745,819	268 800,000	2,02%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	1 269 487,115	9,54%
Actions Amen Bank	22 500	197 414,688	534 262,500	4,02%
Actions AIR Liquide	4 000	457 893,237	888 000,000	6,68%
Actions BTE	1 555	29 671,220	32 714,090	0,25%
Actions CIL	19 484	72 597,890	260 345,208	1,96%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	84 156,156	0,63%
Actions ATB	3 752	27 710,250	17 596,880	0,13%
Actions UBCI	797	31 413,755	20 722,000	0,16%
Actions UBCI NG 13	192	7 481,116	4 992,000	0,04%
Actions Ennaki automobiles	8 258	88 360,600	85 486,816	0,64%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	193 200,000	1,45%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	29 255,625	0,22%
Actions S.F.B.T	24 500	401 399,100	660 471,000	4,96%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	133 982,100	1,01%
Droits		465,282	594,000	0,00%
Actions BT CP 138	260	231,114	234,000	0,00%
Actions BT CP 141	220	139,668	198,000	0,00%
Actions BT CP 123	70	67,500	126,000	0,00%
Actions BT CP 132	40	27,000	36,000	0,00%
Actions Rompus		99,200	99,200	0,00%
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		633 246,416	640 958,711	4,82%
SICAV RENDEMENT	6 188	633 246,416	640 958,711	4,82%
Obligations des sociétés		288 000,000	301 404,000	2,27%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	288 000,000	301 404,000	2,27%
TOTAL GENERAL		5 272 452,341	9 725 723,729	73,11%
Pourcentage par rapport au total des actifs			73,01%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D: 3.593.534,349 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 592 000,00	1 594 819,42		11,99%
compte à terme au 01/04/2015 (au taux de 4,430 %)	86 000,00	86 751,52	N° 082088	0,65%
compte à terme au 01/04/2015 (au taux de 4,380 %)	19 000,00	19 162,34	N° 082032	0,14%
compte à terme au 03/04/2015 (au taux de 4,380 %)	57 000,00	57 481,56	N° 081877	0,43%
compte à terme au 04/04/2015 (au taux de 4,380 %)	26 000,00	26 214,66	N° 081967	0,20%
compte à terme au 05/04/2015 (au taux de 4,380 %)	55 000,00	55 448,80	N° 081805	0,42%
compte à terme au 05/04/2015 (au taux de 4,380 %)	58 000,00	58 473,28	N° 081808	0,44%
compte à terme au 15/06/2015 (au taux de 4,300 %)	13 000,00	13 019,60	N° 081965	0,10%
compte à terme au 15/06/2015 (au taux de 4,300 %)	54 000,00	54 081,43	N° 081787	0,41%
compte à terme au 27/06/2015 (au taux de 4,300 %)	121 000,00	121 045,62	N° 081944	0,91%
compte à terme au 28/06/2015 (au taux de 4,300 %)	69 000,00	69 019,51	N° 081873	0,52%
compte à terme au 29/06/2015 (au taux de 4,300 %)	97 000,00	97 018,28	N° 081969	0,73%
compte à terme au 29/06/2015 (au taux de 4,300 %)	117 000,00	117 022,05	N° 081966	0,88%
compte à terme au 29/06/2015 (au taux de 4,300 %)	256 000,00	256 048,25	N° 081981	1,92%
compte à terme au 30/06/2015 (au taux de 4,300 %)	76 000,00	76 007,16	N° 082072	0,57%
compte à terme au 30/06/2015 (au taux de 4,300 %)	269 000,00	269 025,35	N° 081962	2,02%
compte à terme au 01/07/2015 (au taux de 4,300 %)	219 000,00	219 000,00	N° 082101	1,65%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 998 091,17	1 998 714,93		15,02%
Certificat de dépôt (au taux de 4,30 %)	999 045,59	999 430,53	Banque de Tunisie	7,51%
Certificat de dépôt (au taux de 4,30 %)	499 522,79	499 666,07	Banque de Tunisie (a)	3,76%
Certificat de dépôt (au taux de 4,30 %)	499 522,79	499 618,33	Banque de Tunisie (b)	3,76%
TOTAL	3 590 091,17	3 593 534,35		27,01%
Pourcentage par rapport au total des actifs		26,98%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Mars 2015 un montant de D : 0,020 contre D : 20.005,148 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Cessions titres à encaisser	-	20 005,128	31 052,636
Dividendes à encaisser	0,020	0,020	0,020
TOTAL	<u>0,020</u>	<u>20 005,148</u>	<u>31 052,656</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 Mars 2015 un montant de D : 16.917,910 contre D : 18.482,133 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	1 123,774	1 079,536	1 082,163
Etat, retenue à la source	3 396,136	3 253,786	3 383,693
Commissaire aux comptes	11 998,010	13 748,811	8 748,010
Rémunération PDG	399,990	400,000	-
TOTAL	<u>16 917,910</u>	<u>18 482,133</u>	<u>13 213,866</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 31/03/2015 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2014

Montant	12 621 739,684
Nombre de titres	47 279
Nombre d'actionnaires	18

Souscriptions réalisées

Montant	224 249,760
Nombre de titres émis	840
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	-30 700,860
Nombre de titres rachetés	-115
Nombre d'actionnaires sortants	-2

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	144 109,436
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres	21 824,270
Frais de négociation de titres	-332,302
Régularisation des sommes non distribuables	2 515,965

Capital au 31-03-2015

Montant	12 983 405,953
Nombre de titres	48 004
Nombre d'actionnaires	17

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.198,300 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2015, contre D : 30.963,957 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
<u>Dividendes</u>			
- des actions	258,300	-	280 875,249
-des titres OPCVM	-	26 731,957	26 731,957
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
- intérêts	3 940,000	4 232,000	16 228,000
TOTAL	4 198,300	30 963,957	323 835,206

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2015 à D : 29.414,474 contre D : 22.992,401 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
Intérêts sur comptes à terme	11 970,999	10 378,027	49 068,041
Intérêts sur certificats de dépôt	17 443,475	12 614,374	50 444,298
TOTAL	29 414,474	22 992,401	99 512,339

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2015 à D : 22.640,910 contre D : 21.691,904 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
Commission de gestion	19 406,495	18 593,060	74 364,358
Rémunération du dépositaire	3 234,415	3 098,844	12 394,052
TOTAL	22 640,910	21 691,904	86 758,410

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2015 à D : 7.769,513 contre D : 5.716,993 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
Redevance CMF	3 234,415	3 098,844	12 394,287
Honoraires commissaire aux comptes	3 250,000	1 350,000	6 185,000
Rémunération du PDG	1 199,990	1 199,997	4 802,574
TCL	85,108	68,152	1 098,542
Autres	-	-	40,800
TOTAL	7 769,513	5 716,993	24 521,203

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2015.

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 31 Mars 2015 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 Mars 2015 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 118 223 932 dinars, un actif net de 117 728 463 dinars et une valeur liquidative de 103,771 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 Mars 2015 tels qu'annexés au présent rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Au cours du premier trimestre 2015, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 Mars 2015.

Tunis, le 30 Avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/03/2015

(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	69 751 618	79 629 109	66 877 316
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 768 947	5 508 197	5 505 522
b - Obligations et Valeurs assimilées		63 982 671	74 120 912	61 371 794
c - Autres Valeurs				
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		48 472 314	34 763 910	56 390 594
a - Placements monétaires	3-3	25 351 461	22 360 524	36 420 935
b – Disponibilités	3-5	23 120 853	12 403 386	19 969 659
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
TOTAL ACTIF		118 223 932	114 393 019	123 267 910
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-8	154 708	155 462	162 441
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	340 761	314 935	335 596
TOTAL PASSIF		495 469	470 397	498 037
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-6	111 789 823	108 354 520	117 659 828
CP 2 - Sommes distribuables	3-7	5 938 639	5 568 102	5 110 045
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 851 674	4 481 093	347
b - Sommes distribuables de la période		1 086 965	1 087 009	5 109 699
ACTIF NET		117 728 463	113 922 621	122 769 873
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		118 223 932	114 393 019	123 267 910

ETAT DE RESULTAT

Du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2015

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	725 572	913 235	3 786 838
a - Dividendes		-	-	494 735
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		725 572	913 235	3 292 103
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	573 145	431 147	2 319 691
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 298 717	1 344 382	6 106 530
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	-155 982	-156 702	-666 828
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 142 735	1 187 680	5 439 702
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	-37 773	-39 793	-171 170
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 104 962	1 147 887	5 268 532
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-17 997	-60 878	-158 833
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 086 965	1 087 009	5 109 699
<u>PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u></u>		17 997	60 878	158 833
* Variation des +/- values potentielles sur titres		120 055	164 748	361 801
* +/- values réalisées sur cession des titres		-39 406	-102 122	-557 956
* Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 185 611	1 210 513	5 072 376

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2015

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 104 962	1 147 887	5 268 532
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	120 055	164 748	361 801
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-39 406	-102 122	- 557 956
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 5 413 568
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	32 582 854	19 274 065	137 249 105
* Capital	31 574 700	18 690 500	134 364 900
* Régularisation des sommes non distribuables	-475 254	-256 161	- 2 054 951
* Régularisations des sommes distribuables	1 483 408	839 725	4 939 156
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-38 809 876	-27 350 654	- 134 926 738
* Capital	-37 616 400	-26 493 200	- 132 498 100
* Régularisation des sommes non distribuables	566 299	361 522	2 054 902
* Régularisation des sommes distribuables	-1 759 775	-1 218 976	- 4 483 540
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 041 410	-6 866 077	1 981 175
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	122 769 873	120 788 698	120 788 698
b - En fin de période	117 728 463	113 922 621	122 769 873
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 194 924	1 176 256	1 176 256
b - En fin de période	1 134 507	1 098 229	1 194 924
VALEUR LIQUIDATIVE	103,771	103,733	102,743
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,00%	1,02%	4,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2015

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 69 751 618 Dinars contre 79 629 109 Dinars au 31/03/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Coût d'acquisition	67 885 029	78 192 419	65 423 972
- Obligations et valeurs assimilées	62 197 497	72 745 572	59 968 842
- Actions SICAV Obligataires	5 687 532	5 446 847	5 455 130
Plus ou moins values potentielles	-146 848	-463 957	-266 904
-Obligations et valeurs assimilées	-228 263	-525 307	-317 296
- Actions SICAV	81 415	61 350	50 392
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 013 437	1 900 647	1 720 248
Total	69 751 618	79 629 109	66 877 316

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 725 572 Dinars au 31/03/2015 contre un montant de 913 235 Dinars au 31/03/2014, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Revenus des Obligations & valeurs assimilées	725 572	913 235	3 292 103
- Revenus des Actions OPCVM	-	-	494 735
Total	725 572	913 235	3 786 838

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 25 351 461 Dinars contre 22 360 524 Dinars au 31/03/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2015(*)	31/03/2014	31/12/2014
- Certificats de dépôts	11 487 240	10 000 000	22 474 387
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	10 373	501 794	16 500
- Billet de trésorerie	13 750 298	11 827 391	13 758 445
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	103 550	31 339	171 603
TOTAL	25 351 461	22 360 524	36 420 935

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 573 145 Dinars au 31/03/2015 contre 431 147 Dinars au 31/03/2014 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Intérêts du compte courant	3 588	7 025	14 445
- Intérêts des Placements à terme	175 770	117 583	770 964
- Intérêts des CD	195 260	148 672	709 946
- Intérêts des Billets de trésorerie	198 527	157 867	824 336
Total	573 145	431 147	2 319 691

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 23 120 853 Dinars contre 12 403 386 Dinars au 31/03/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Avoirs en banque	7 072 618	4 690 704	4 508 764
- Sommes à l'encaissement	5 079 383	4 110 974	4 110 974
- Sommes à régler	-4 625 331	-6 733 316	-4 067 259
- Intérêts courus/Cpte courant	3 373	3 528	2 140
- Dépôt à termes	15 000 000	10 000 000	15 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	590 810	331 496	415 040
Total	23 120 853	12 403 386	19 969 659

3-6 Note sur le capital

Capital au 01/01/2015	
- Montant	117 659 828
- Nombre de titres	1 194 924
- Nombre d'actionnaires	738
Souscriptions réalisées	
- Montant	31 099 446
- Nombre de titres	315 747
- Nombre d'actionnaires nouveaux	47
Rachats effectués	
- Montant	-37 050 101
- Nombre de titres	376 164
- Nombre d'actionnaires sortants	54
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	120 055
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-39 406
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/03/2015	
- Montant	111 789 823
- Nombre de titres	1 134 507
- Nombre d'actionnaires	731

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice 2015 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 086 965	1 087 009	5 109 699
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 851 674	4 481 093	347
Total	5 938 639	5 568 102	5 110 045

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 154 708 Dinars contre un solde de 155 462 Dinars au 31/03/2014, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Gestionnaire	101 818	102 298	106 962
- Dépositaire	52 890	53 164	55 479
Total	154 708	155 462	162 441

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 340 761 Dinars au 31/03/2015 contre un solde de 314 935 Dinars au 31/03/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	30 141	29 931	23 977
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	20 368	22 316	20 368
- Dividende à payer exercice 2013	21 323	-	21 323
- CMF à payer	10 746	10 006	11 467
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	67 662	62 146	67 662
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	1 053	1 069	1 332
Total	340 761	314 935	335 596

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 155 982 Dinars au 31/03/2015 contre 156 702 Dinars au 31/03/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Rémunération du gestionnaire	103 988	104 468	444 552
- Rémunération du dépositaire	51 994	52 234	222 276
Total	155 982	156 702	666 828

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 37 773 Dinars au 31/03/2015, contre 39 793 Dinars au 31/03/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	6 164	4 932	18 575
- Redevance CMF	29 375	29 511	125 580
- Frais de publicité et publications	-	1 959	7 145
- Autres charges/ Services bancaires	88	105	559
- Jetons de présence	-	1 000	4 000
- TCL	2 146	2 286	15 312
Total	37 773	39 793	171 170

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,354 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre de l'année 2015 s'élève à 103 988 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d' « Attijari Bank » au titre du premier trimestre de l'année 2015 s'élève à 51 944 Dinars TTC.

4-3 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours du premier trimestre

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- values réalisées
Solde au 31/12/2014	65 423 972	1 720 248	-266 903	66 877 316	-
Acquisitions du trimestre	33 902 836		-	33 902 836	-
Obligations & Valeurs assimilés	15 984 600	-	-	15 984 600	-
Actions SICAV	17 918 236	-	-	17 918 236	-
Cession et remboursement du trimestre	-31 441 779	-	-	-31 441 779	39 406
Obligations & Valeurs assimilées	-13 755 945	-	-	-13 755 945	99 945
Actions SICAV	-17 685 834	-	-	-17 685 834	-60 539
Variation des +/- values potentielles	-	-	120 055	120 055	-
Actions SICAV		-	31 022	31 022	-
Obligations & Valeurs assimilés	-	-	89 033	89 033	-
Variation intérêts courus	-	293 189	-	293 189	-
Solde au 31/03/2015	67 885 029	2 013 437	-146 848	69 751 618	39 406

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/03/2015

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% Actif
Obligations		36 343 777,142	36 985 859,433	31,285%
AMEN BANK 2009 TR A/AMEN BANK	20 000	1 333 000,000	1 362 139,015	1,152%
AMEN BANK 2011-1 TF/AMEN BANK	35 000	2 450 000,000	2 511 254,027	2,124%
ATTIJARI LEASING 2011/ATTIJARI LEASING	25 000	1 000 000,000	1 010 257,534	0,855%
ATTIJARI LEASING 2015-1/ATTIJARI LEASING	20 000	2 000 000,000	2 021 198,904	1,710%
ATTIJARI LEASING 2015-1/ATTIJARI LEASING	3 080	308 000,000	310 106,214	0,262%
EMPRUNT NATIONAL 2014/L'ETAT	20 000	2 000 000,000	2 079 331,507	1,759%
MEUBLATEX 2008 TR G /ATB	10 000	400 000,000	410 225,973	0,347%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B /BT	2 000	120 000,000	124 800,526	0,106%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C /BTL	1 000	60 000,000	62 400,263	0,053%
MODERN LEASING 2012 /MODERN LEASING	5 000	500 000,000	502 991,781	0,425%
PANOBOIS 2007 TR(B)/ BIAT	1 500	30 000,000	31 521,534	0,027%
PANOBOIS 2007 TR(C) /BTE	1 500	30 000,000	31 521,534	0,027%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B) /STB	7 000	140 000,000	143 947,310	0,122%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (D)/ BNA	7 000	140 000,000	143 947,310	0,122%
STB 2008/2 /STB	8 000	500 000,000	502 991,781	0,425%
T.LEASING 2012-1 CAT A FIXE /T.LEASING	10 000	600 000,000	624 829,150	0,529%
UIB 2009/1 /UIB	20 000	1 000 000,000	1 029 687,671	0,871%
UIB 2011-1 CATEGORIE A /UIB	7 500	637 500,000	656 689,973	0,555%
AMEN BANK 2006/AMEN BANK	5 000	100 000,000	100 794,211	0,085%
AMEN BANK 2006/AMEN BANK	10 000	200 000,000	201 588,423	0,171%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010 /AMEN BANK	30 000	2 199 677,142	2 258 424,590	1,910%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2 /ARAB TUNISIAN BANK	25 000	1 562 500,000	1 623 309,438	1,373%
ATL 2010/1 TR AFC /ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	300 000,000	308 777,958	0,261%

ATL 2010/1 TR BNA /ARAB TUNISIAN LEASE	5 000	100 000,000	102 925,986	0,087%
ATL 2010/2 TR AFC /ARAB TUNISIAN LEASE	20 000	1 200 000,000	1 214 172,819	1,027%
ATL 2010/2 TR BNAC /ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	900 000,000	910 629,614	0,770%
ATTIJARI LEASING 2010-1/ATTIJARI LEASING	30 000	600 000,000	615 350,653	0,520%
ATTIJARI LEASING 2012-2/ATTIJARI LEASING	17 700	1 062 000,000	1 078 135,938	0,912%
ATTIJARI LEASING 2013-1/ATTIJARI LEASING	15 000	1 200 000,000	1 223 857,999	1,035%
ATTIJARI LEASING 2013-1/ATTIJARI LEASING	5 000	400 000,000	407 952,666	0,345%
BH 2009/BH	50 000	3 845 000,000	3 888 378,544	3,289%
BTE 2010 -CATEGORIE A/BTE	10 000	600 000,000	614 421,046	0,520%
BTK 2009/BTK	5 000	250 000,000	251 026,130	0,212%
CIL 2011/1 /COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	200 000,000	201 100,042	0,170%
CIL 2014/2/COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	1 761	176 100,000	177 889,369	0,150%
EL WIFACK LEASING 2010 /EL WIFACK LEASING	20 000	400 000,000	403 996,083	0,342%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	375 000,000	381 427,289	0,323%
HL 2015-01/HANNIBAL LEASE	5 000	500 000,000	501 720,548	0,424%
STB 2010/1 CATEGORIE A /STB	100 000	5 000 000,000	5 005 409,836	4,234%
T.LEASING 2012-2 CATA_V /T.LEASING	10 000	600 000,000	606 597,483	0,513%
TUNISIE LEASING 2010-2 /T.LEASING	20 000	400 000,000	406 663,926	0,344%
TUNISIE LEASING SUB 2010 /T.LEASING	20 000	400 000,000	401 665,221	0,340%
UIB 2011-1 CATEGORIE B /UIB	7 500	525 000,000	539 801,614	0,457%

BTA		25 853 720,247	26 996 811,983	22,835%
BTA6%AVRIL2024	8 500	8 185 500,000	8 673 837,155	7,337%
BTA6%AVRIL2024	5 000	4 815 000,000	5 105 321,568	4,318%
BTA6.75%JUILLET2017	250	256 750,000	262 469,586	0,222%
BTA6.75%JUILLET2017_AOS	120	122 400,000	125 723,664	0,106%
BTA6.75%JUILLET2017_AOS	50	51 000,000	52 384,860	0,044%
BTA6.9% MAI2022	4 000	4 320 000,000	4 369 773,671	3,696%
BTA6.9% MAI2022	2 860	3 033 030,000	3 114 794,468	2,635%

BTA6.9% MAI2022	4 910	5 070 040,247	5 292 507,011	4,477%
OPCVM		5 687 531,614	5 768 946,651	4,880%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	19 300	2 006 277,807	2 058 557,300	1,741%
SANADAT SICAV	22 039	2 400 365,776	2 415 672,751	2,043%
TUNISO EMIRATIE SICAV	12 325	1 280 888,031	1 294 716,600	1,095%
Certificats de Dépôt émis par ATTIJARI BANK		11 487 239,945	11 497 612,200	9,725%
CD22/03/15_10J_0.5MD	1	499 445,215	500 000,000	0,423%
CD23/03/15_10J_4MD	1	3 995 561,720	3 999 555,618	3,383%
CD24/03/15_10J_6.5MD	1	6 492 787,795	6 498 555,957	5,497%
CD31/03/15_10J_0.5MD	1	499 445,215	499 500,625	0,423%
Billets de Trésorerie		13 750 298,489	13 853 848,989	11,718%
BT02-02-15_100J_CIL_1MD	1	984 206,943	993 290,088	0,840%
BT03-02-15_90J_ML_1MD	1	985 951,124	994 790,809	0,841%
BT14-01-2015_90J_3MD_AL	1	2 957 853,371	2 993 819,292	2,532%
BT19/01/15_CIL_100J_2MD	1	1 968 200,381	1 990 966,843	1,684%
BT19/01/15_ML_100J_2MD	1	1 967 560,212	1 990 782,300	1,684%
BT23-03-2015_80J_2MD_AL	1	1 974 975,391	1 977 751,513	1,673%
BT30/03/15_190J_3MD_TL	1	2 911 551,067	2 912 448,144	2,464%
Dépot à terme		15 000 000,000	15 590 810,039	13,188%
DAT 5ANS 01-06-2010	1	10 000 000,000	10 341 936,614	8,748%
DAT14/04/2014-12MOIS-5MD	1	5 000 000,000	5 248 873,425	4,440%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		108 122 567,437	110 693 889,295	93,631%